
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-septième séance – Mercredi 10 octobre 2007, à 20 h 45

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Delphine Courvoisier, M. Gilles Garazi, M^{mes} Mary Pallante, Maria Pérez, Alexandra Rys, Andrienne Soutter et M. Olivier Tauxe.*

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny, maire, M. Manuel Tornare, vice-président, M. Rémy Pagani, M^{me} Sandrine Salerno et M. Pierre Maudet, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 27 septembre 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 9 octobre et mercredi 10 octobre 2007, à 17 h et 20 h 30, et pour lundi 15 octobre 2007, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 décembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 515 000 francs, porté à 657 000 francs, destiné à la réalisation des mesures complémentaires liées à la zone 30 km/h du quartier des Pâquis (PR-524 A)¹.

Rapport de M. Olivier Norer.

L'objet a été envoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 16 janvier 2007. Cette dernière, réunie sous la présidence de M^{me} Ruth Lanz Aoued, a débattu de la proposition lors de deux séances, les 13 mars et 15 mai 2007. Ce rapport a été rédigé avec l'aide des précieuses notes de séances de M. Christophe Vuilleumier. Que tous deux en soient chaleureusement remerciés.

Séance du 13 mars 2007

Audition de MM. Alexandre Prina, chef du Service de la mobilité, Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil, et Alessandro Morante, ingénieur en génie civil auprès du Service du génie civil

Présentation

M. Prina rappelle qu'il était prévu, en 1991, d'introduire une zone 30 km/h afin de modérer le trafic dans le quartier des Pâquis, de façon à rendre les rues

¹ «Mémorial 164^e année»: Proposition, 4129.

aux habitants. Il ajoute que ce projet avait été contesté et qu'un recours avait abouti au Conseil fédéral qui tranchait alors ce type d'affaires. Il précise que le Conseil fédéral a rendu ses conclusions en 1997, considérant que cette zone 30 km/h n'avait pas fait l'objet d'une étude suffisante. Le Conseil fédéral avait donc renvoyé la copie aux autorités qui réévaluèrent leur proposition. M. Prina rappelle, en l'occurrence, que la plus grosse intervention concernait la place de la Navigation. Il mentionne ensuite qu'un nouveau projet de réduction de la vitesse a été proposé en 2000, un projet qui a été réalisé au cours de l'année 2002, sans autre aménagement. Il précise que les interventions ponctuelles menées alors ont rendu difficiles les analyses postérieures. Il déclare encore que, en 2003, décision était prise de remplacer la signalisation par des totems et que, l'année suivante, les habitants et l'Office cantonal de la mobilité (OCM) souhaitaient reprendre le dossier pour améliorer la zone 30 km/h, ce qui a entraîné la constitution d'un groupe de travail.

Il remarque que, entre-temps, les travaux menés dans la rue du Môle et dans la rue de Berne se terminaient. Il rappelle, par ailleurs, que la zone de rencontre a été améliorée en 2005, ensuite de quoi la place de la Navigation a été achevée l'année suivante. Il précise qu'une autorisation de construire était déposée à la fin de l'été 2006 afin d'améliorer la zone 30 km/h dans ce quartier, une démarche dans laquelle l'OCM a voulu intégrer la rue Adhémar-Fabri. Il précise que cette demande ainsi que les quelques remarques secondaires de l'OCM modifient quelque peu le budget. Il remarque, en outre, que la pétition P-168, qui a été renvoyée au Conseil administratif et qui demandait le maintien de places de parc et la fermeture de la rue de Zurich et de la rue des Buis a également été prise en considération. Il mentionne qu'un terrain d'entente a été trouvé pour cette dernière rue, mais il déclare qu'il est nécessaire de recourir à une nouvelle demande de crédit pour concrétiser les mesures à prendre dans cette rue.

M. Morante explique que 17 portes d'accès sont prévues pour entrer dans le périmètre de la zone 30 km/h des Pâquis, avec des pastilles en béton et des totems dans certains lieux. Il ajoute qu'il est également prévu de créer huit coussins berlinois, cinq bacs d'orangerie, des carrefours dotés de nouvelles avancées de trottoirs ainsi que 25 abaissements de trottoirs. Il ajoute qu'il n'y aura pas de mini-seuils dans les rues où le bus circule. Il rappelle qu'il s'agit de seuils en béton de 3 cm d'épaisseur ajoutés sur la route, en matière granulée. Il signale encore qu'il apparaît inutile de placer des pastilles en béton dans quatre rues, au vu de leur configuration. Il énumère ensuite les rues dans lesquelles seront installés ces aménagements et il déclare que le montant total du crédit s'élève à 515 000 francs. Il mentionne encore que la durée des travaux serait de trois mois. Il évoque ensuite la proposition d'amendement du Conseil administratif, soit l'ajout de cinq pastilles pour un montant de 19 000 francs hors taxes, plus l'aménagement de la rue des Buis à 108 000 francs hors taxes (*n.d.l.r.: cet amendement est présenté dans son intégralité dans l'annexe au rapport*).

Questions et réponses relatives aux aménagements

Un commissaire des Verts remarque que la situation avance aux Pâquis. Il évoque ensuite les bacs d'orangerie et mentionne que ces derniers ne permettent pas l'infiltration d'eau dans le sol. Il se demande pourquoi ne pas faire des plantations à la place de ces bacs. M. Zoller lui répond que les sous-sols sont très occupés et ne permettent pas une végétalisation.

A la remarque qu'il n'est donc pas possible de créer une végétalisation afin de permettre à l'eau de s'infiltrer en respect de l'ordonnance fédérale, M. Zoller acquiesce et mentionne que les bacs qui sont proposés améliorent également la visibilité.

Dans le cadre de la rue des Pâquis, M. Prina relève que la rue Gautier a fait l'objet d'un aménagement afin de décharger la rue des Pâquis. Il ajoute que le trafic a cependant augmenté dans la rue de l'Ancien-Port, en conséquence de quoi les habitants ont demandé que ce problème soit résolu. M. Morante signale que deux coussins berlinois ont également été créés dans la rue des Pâquis.

Le même commissaire des Verts acquiesce et mentionne que, à présent, les voitures prennent la voie du bus. Il évoque ensuite les abaissements de trottoirs et demande pourquoi certains sont déjà réalisés dans la rue Sismondi alors que la démarche en est encore à la demande de crédit. Il ajoute considérer comme extrêmement coûteuses ces pastilles en béton qu'il a en horreur. Il se demande si une végétalisation ne serait pas envisageable.

M. Prina répond que, pour créer des zones de végétation, en prenant en compte les besoins d'arrosage, 4 m² au minimum sont nécessaires selon le Service des espaces verts et de l'environnement, soit une surface bien plus grande que celle occupée par ces pastilles.

Une commissaire socialiste demande s'il aurait été imaginable de créer des jardins de poche à la place des bacs d'orangerie, afin que les habitants puissent y planter des fleurs.

M. Prina répond qu'il est prévu d'installer des bacs pour que les commerçants puissent y cultiver des plantes.

Questions et réponses relatives aux études

Une commissaire démocrate-chrétienne remarque qu'il était impossible de réaliser une analyse de situation à la suite de l'établissement de la zone 30 km/h.

M. Prina répond que de nouvelles études ont toutefois été menées, ce qui a permis d'introduire la réglementation créée depuis l'an 2000.

A la question de savoir s'il y a eu des contrôles a posteriori, M. Prina répond qu'un bureau d'ingénieurs a effectué des relevés de vitesse et de dangerosité.

La même commissaire aimerait encore connaître le résultat de l'étude (*n.d.l.r.: disponible sur l'IntraCM/Documents/Annexes aux propositions et rapports ou auprès des services concernés*). Elle voit en l'occurrence la multiplicité d'interventions et elle craint que toutes ces mesures troublent la vision. Elle pense donc que cette étude pourrait expliquer les mesures proposées.

M. Prina répond que cette étude est complexe et qu'elle représente l'ensemble du travail qui a été mené.

La commissaire se demande alors quels sont les problèmes qui ont suscité les mesures proposées. Elle pense qu'il devrait être possible d'avoir une présentation de cette étude. Elle ajoute que le demi-million en jeu vaudrait la peine d'une telle présentation.

M. Prina répond qu'il peut déjà évoquer les passages piétons qui sont supprimés en respect de l'ordonnance sur les zones 30 km/h, et les solutions qu'il a fallu trouver pour les remplacer.

Questions et réponses relatives à la concertation

Une commissaire socialiste se demande si ce quartier ne devrait pas devenir une zone piétonne au vu de la forêt de signaux qui va être mise en place. A sa demande de savoir si tous les interlocuteurs concernés ont été d'accord avec ce projet, il lui est répondu par l'affirmative

Une commissaire démocrate-chrétienne demande pourquoi les négociations avec les habitants ont été difficiles.

M. Prina répond qu'il y a une méfiance à l'égard de l'administration et une tension avec l'OCM qui veut supprimer les passages piétons dans la zone 30 km/h.

Questions et réponses relatives à la circulation et au stationnement

Un commissaire radical mentionne qu'il sera donc difficile de traverser ce quartier. Il remarque qu'il y aura un report de trafic important et il se demande si cette conséquence a été étudiée et si des mesures sont imaginées.

M. Prina répond que ces mesures découlent finalement de l'application de la hiérarchie du réseau. Il explique qu'un automobiliste externe à ce quartier ne devrait finalement pas emprunter un axe des Pâquis.

La même commissaire radical se déclare persuadé que des reports de circulation se feront dans le haut du quartier et il pense qu'il serait bon d'éviter que les automobilistes prennent de mauvaises habitudes.

Un commissaire libéral signale alors que la commission a traité plusieurs pétitions concernant les places de parc. Il demande en l'occurrence combien de places seront supprimées.

M. Prina répond qu'il n'y aura pas de suppression de places si l'aménagement de la rue Adhémar-Fabri est réalisé. Il précise que cette rue permettra d'y ajouter des places afin de compenser les suppressions. Il ajoute que 13 places vont être supprimées dans la zone 30 km/h et que 13 places vont être ajoutées dans cette rue. Il fera parvenir le détail par écrit.

Questions et réponses relatives à la communication

Un commissaire du Parti du travail demande si les citoyens sont au courant de la hiérarchie du réseau.

M. Prina répond par la négative et mentionne qu'il s'agit d'un concept pour les techniciens. Il ajoute que ces derniers ont pour tâche de faire en sorte que les utilisateurs comprennent l'usage des rues.

Le même commissaire demande si les personnes de l'extérieur seront informées qu'elles entrent dans une zone 30 km/h.

M. Prina pense que les mesures seront suffisantes pour indiquer l'entrée de la zone 30 km/h.

Questions et réponses relatives aux coûts

Un commissaire socialiste s'étonne du prix pour la fermeture de la rue des Buis.

M. Prina répond qu'il n'est pas prévu de la fermer complètement. Il explique que les modifications envisagées doivent permettre aux camions du Service d'incendie et de secours de passer. Il mentionne encore que les surfaces sont importantes, ce qui explique le prix.

Un commissaire des Verts remarque qu'il y a donc deux amendements: le projet de pastilles et les aménagements dans la rue des Buis.

M. Zoller acquiesce et rappelle qu'il était question à l'origine de 11 pastilles mais que, à présent, ce sont 16 aménagements de ce type qui sont prévus. Il précise qu'il faut également prendre en compte dans les chiffres les frais de promotion et la TVA.

Le même commissaire demande pourquoi la proposition du mois de décembre n'englobait pas ces aménagements.

M. Prina lui répond que le Conseil administratif ne voulait pas faire perdre de temps à ce dossier.

Vote des auditions

La Coordination des associations des Pâquis a demandé à être entendue et elle mentionne que plusieurs associations appartiennent à cette entité, dont les associations de commerçants.

Une commissaire démocrate-chrétienne déclare qu'elle aimerait réentendre M. Prina à propos de l'étude de 2004. Elle aimerait, en l'occurrence, comprendre le processus qui aboutit à l'établissement d'un potelet, par exemple.

Un commissaire des Verts signale que chaque étude peut démontrer ce type de nécessité. Il pense que la commission pourrait se contenter du rapport.

La commissaire rétorque préférer entendre une personne, puisque ces rapports sont généralement très indigestes.

L'audition de la Coordination des associations des Pâquis est acceptée par 12 oui (1 Ve, 3 S, 3 L, 1 UDC, 1 R, 1 DC, 1 T, 1 AdG/SI) et 1 non (Ve).

La réaudition de M. Prina est en revanche refusée par 1 oui (DC) contre 3 non (1 Ve, 2 S) et 9 abstentions (1 Ve, 1 S, 3 L, 1 UDC, 1 R, 1 T, 1 AdG/SI).

La demande de l'étude de circulation de 2004 est acceptée par 12 oui (1 Ve, 3 S, 3 L, 1 UDC, 1 R, 1 DC, 1 T, 1 AdG/SI) et 1 abstention (Ve) (*n.d.l.r.: l'étude est parvenue aux membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement le 25 avril 2007 et est présente sur l'IntraCM/Documents/Annexes aux propositions et rapports comme annexe au présent rapport*).

Séance du 15 mai 2007

Audition de M^{me} Virginie Studemann et MM. Francisco Bradley, Pierre Fuchs, Thierry Leu, membres de la Coordination des associations des Pâquis

Présentation

M. Fuchs signale que le représentant de l'association des parents d'élèves n'a pas eu le temps de venir. Il précise toutefois que cette association appartient à la Coordination des associations des Pâquis. Il mentionne ensuite que ce quartier a déjà bien changé de visage, mais il pense que les mesures proposées à présent sont absolument nécessaires pour la sécurisation de la zone 30 km/h qui n'a, pour le moment, que des panneaux très officiels. Il rappelle en l'occurrence que c'est en 2004 que les habitants avaient déjà demandé ces mesures. Il pense que ces

dernières sont absolument nécessaires depuis la mise en service du tram à la rue de Lausanne. Il rappelle encore que les habitants étaient réticents à la suppression des passages piétons, une disposition cependant prévue par la loi fédérale. Il rappelle également que les Pâquis abritent trois écoles regroupant près de 800 enfants, ce qui entraîne évidemment de nombreux déplacements. Il ajoute que la démarche Pédibus est en cours et qu'une sensibilisation des usagers à ces mesures serait nécessaire, notamment par le biais des agents de sécurité municipaux qui avaient déjà procédé à un exercice similaire à la rue du Môle.

Une commissaire socialiste prend la parole et déclare que la législation fédérale supprime effectivement les passages piétons. Elle se demande alors quelles seraient les mesures à prendre selon les habitants.

A la problématique des passages piétons supprimés, M. Bradley déclare que les habitants demeurent dans l'incertitude. Il mentionne que les parents souhaitent simplement que les enfants arrivent vivants à destination. Il rappelle alors que les parents ne connaissent pas les normes fédérales et qu'ils ne comprennent pas pourquoi il n'y a pas encore de mesure de sécurisation. Il pense que des dispositions concrètes et physiques sont nécessaires afin de faire accepter la disparition des passages piétons. Il rappelle, en outre, que les Pâquis accueillent 80% des hôtels de la ville et que le tourisme y est donc important. Il évoque également les Fêtes de Genève et le nombre phénoménal de personnes qui fréquentent alors ce quartier, mais il précise que les habitants se soucient des Pâquis durant toute l'année. Il évoque encore les parkings et il pense que des panneaux indicateurs signalant le nombre de places restantes seraient une bonne chose afin de diminuer le stress des automobilistes.

M. Bradley déclare ensuite que la zone 20 km/h disposée devant l'école devait entraîner la disparition des patrouilleuses scolaires qui font passer les enfants sur les passages piétons, ainsi que de ces derniers. Il précise qu'il a toutefois été possible de maintenir ces personnes, preuve qu'il est possible de négocier. Il considère extraordinaire qu'après sept ans des mesures ne soient toujours pas prises.

A la question de savoir pourquoi les commerçants étaient originellement opposés à cette proposition, M. Bradley répond que cette opposition date de la fin des années 1990. M. Fuchs précise que, à cette époque, d'autres dispositions que la zone 30 km/h étaient envisagées.

Discussion et votes

Une commissaire libérale déclare que les bacs d'orangerie nécessitent un entretien très important et un volume d'eau considérable. Elle ajoute que le résultat est en outre relativement médiocre. Elle répète qu'elle aurait souhaité entendre le Service des espaces verts et de l'environnement à cet égard.

Un commissaire des Verts rappelle alors qu'il s'agit d'une proposition de modération de la vitesse devant compléter l'aménagement de la zone des Pâquis. Il pense, en l'occurrence, que la démarche est simple et il rappelle l'amendement du Conseil administratif qu'il sera nécessaire d'englober dans le vote. Il précise qu'il s'agit de pastilles complémentaires et d'un seuil. Il mentionne encore qu'il est donc question de 657 000 francs à la place de 515 000 francs.

Une commissaire socialiste pense qu'il convient d'apporter des améliorations et des compléments à cette zone 30 km/h afin qu'elle soit effective. Elle ajoute qu'il n'est question que de cinq bacs d'orangerie. Elle mentionne alors qu'elle votera cette proposition.

La commissaire libérale déclare ensuite que l'ajout de 200 potelets lui semble une mesure inappropriée. Elle rappelle, en outre, qu'il est également apparu que les coussins berlinois pouvaient engendrer un certain danger, notamment pour les ambulances. Elle déclare qu'elle aimerait également entendre le Touring Club Suisse.

Un commissaire socialiste remarque qu'il y a maintenant longtemps que les habitants souffrent de la circulation dans ce quartier. Il pense qu'il est temps d'avancer, bien qu'il considère les auditions proposées comme très intéressantes. Il ajoute que cette décision sera éloquent pour le Conseil municipal d'ici à cet été.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) rappelle alors que la commission des pétitions a visité ce quartier qui est en chantier depuis des années. Il pense qu'il faut terminer les travaux.

Une commissaire démocrate-chrétienne mentionne que cette proposition lui pose un problème, puisqu'elle a l'impression que la sécurisation se fait au petit bonheur la chance. Elle mentionne, en outre, que les habitants semblent également partager cette opinion. Elle déclare encore que le montant est suffisamment important pour se poser cette question. Elle déclare, toutefois, qu'elle votera cette proposition puisqu'elle demeure sensible à l'argument des parents, mais elle aimerait, à l'avenir, une réflexion plus approfondie sur ce type de sécurisation. Elle répète que ces mesures et ces dépenses ne sont pas claires aux yeux des habitants.

Un commissaire des Verts pense que ces derniers demeurent sceptiques quant à la suppression des passages piétons et non à l'égard des mesures proposées. Il répète que ce quartier attend ces mesures depuis des années. Il évoque ensuite le quartier de la Roseraie dont la zone 30 km/h n'avait pas de mesures d'accompagnement et qui a donc atteint rapidement ses limites. Il rappelle que l'adjonction de mesures a permis d'améliorer l'efficacité de cette zone 30 km/h. Il ne pense pas qu'il y ait en l'occurrence de raison de s'opposer à ces dispositions.

Un commissaire socialiste rappelle, en outre, que ces zones 30 km/h doivent signaler aux usagers comment se comporter, et il se demande si la municipalité ne

devrait pas rédiger une note à l'égard des moniteurs d'auto-école. Il ajoute qu'il est vrai que les passages piétons ne devraient plus exister dans les zones 30 km/h, mais il répète qu'il est nécessaire d'améliorer la visibilité de ces zones.

Un commissaire du Parti du travail pense, quant à lui, que les habitants sont satisfaits de ces mesures. Il craint cependant que ces nouvelles dispositions ne fassent que rendre encore plus difficile le trafic dans ce quartier qui est plutôt doté d'une zone 20 km/h que d'une zone 30 km/h. Il mentionne cependant que son parti votera cette proposition malgré ces quelques bémols.

Une commissaire libérale pense que ce problème de visibilité est surtout important pour les personnes étrangères à la ville. Elle ajoute qu'il faudrait réfléchir à cette question.

Il lui est rappelé que le système des zones 30 km/h existe également ailleurs.

Un commissaire radical mentionne que son groupe considère que la situation n'est pas si dramatique au vu de la satisfaction des habitants. Il regrette, cela étant, les erreurs commises par les services de la Ville. Il pense, en outre, que le manque de signalisation est un problème, raison pour laquelle il soutiendra cette proposition, à la réserve des bacs d'orangerie. Il précise que ces derniers sont généralement rapidement dans des états lamentables. Il propose donc la suppression de ces bacs dont le coût est par ailleurs important.

Un commissaire socialiste répond que l'entretien est de 5000 francs par année selon le Service des espaces verts et de l'environnement. Il précise que les 34 000 francs concernent la construction de ces aménagements. Il propose ensuite que la Ville fasse éditer des dépliants sur l'usage des zones 30 km/h, des dépliants qui pourraient se trouver dans les hôtels et les agences de location de voitures qui sont nombreuses dans ce quartier.

Un commissaire des Verts mentionne que cette idée est bonne, mais que ces dépliants devraient être étendus pour l'ensemble de la ville. Il ajoute qu'une motion pour ce faire serait sans doute la meilleure démarche. Il signale ensuite ne pas être opposé aux bacs d'orangerie qui végétalisent quelque peu un contexte très minéral.

Un commissaire socialiste rappelle alors que ces bacs seront utilisés par les commerçants pour y cultiver des fleurs.

Un autre commissaire socialiste déclare ensuite partager l'opinion du commissaire des Verts, mais il pense que ce quartier pourrait représenter une zone test pour ces dépliants. Il ajoute qu'il ne s'agit que d'une recommandation.

La recommandation socialiste «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de prévoir une information aux hôteliers et aux agences de location

de voitures sur la zone 30 km/h» est acceptée par 7 oui (3 S, 1 DC, 1 T, 2 AdG/SI) contre 6 non (3 L, 2 UDC, 1 R) et 2 abstentions (Ve).

L'amendement radical pour la suppression des bacs d'orangerie de la proposition est refusé par 9 non (2 Ve, 3 S, 2 UDC, 2 AdG/SI) contre 4 oui (3 L, 1 R) et 2 abstentions (1 DC, 1 T).

L'amendement libéral pour la suppression des coussins berlinois de la proposition est refusé par 11 non (2 Ve, 3 S, 2 UDC, 2 AdG/SI, 2 L) contre 1 oui (L) et 3 abstentions (1 DC, 1 T, 1 R).

L'amendement du Conseil administratif (657 000 francs au lieu de 515 000 francs) est accepté par 12 oui (2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 T, 2 AdG/SI, 1 L, 2 UDC) et 3 abstentions (2 L, 1 R).

La proposition PR-524 amendée est acceptée par 12 oui (2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 T, 2 AdG/SI, 1 L, 2 UDC) et 3 abstentions (2 L, 1 R). Une recommandation (voir ci-dessus) est également acceptée.

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 657 000 francs destiné à la réalisation des mesures complémentaires liées à la zone 30 km/h du quartier des Pâquis.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 657 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2018.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toutes servitudes permettant la réalisation de ces aménagements.

Amendement du Conseil administratif à la proposition PR-524

Remis en main propre à la commission de l'aménagement
 et de l'environnement, le 13 mars 2007

Proposition du Conseil administratif du 6 décembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de travaux de 657 000 francs destiné à la réalisation des mesures complémentaires liées à la zone 30 km/h du quartier des Pâquis.

Modifications en gras : +5 « pastilles » ; les aménagements liés à la rue des Buis

Estimation du coût

	Travaux de génie civil :	
I. a)	Exécution de 17 mini-seuils (h=3cm)	70 000
I. b)	Exécution de 16 « pastilles »(+5)	59 000
II.	Exécution de 8 coussins berlinois	60 000
	Aménagements liés à la rue des Buis	<u>108 000</u>
	Total travaux de génie civil	297 000
		297 000
I. d)	Fourniture et pose de 5 bacs d'orangerie (yc fourniture et arrosage des plantations)	34 500
I. c) et III.	Exécution de marquages	75 000
III.	Fourniture et mise en place de 200 potelets	65 000
IV.	Exécution de 25 abaissements de trottoirs	100 000
	Information	<u>15 000</u>
	Total HT	586 500
	TVA 7.6%	<u>44 574</u>
	Total TTC	631 074
	Frais de promotion 4%	<u>25 243</u>
	Total travaux d'aménagement TTC	656 317
	Montant total arrondi du crédit demandé pour la réalisation des mesures complémentaires liées à la zone 30 km/h du quartier des Pâquis	657 000

ANNEXE 2

Etude «Evaluation de la zone 30 du quartier des Pâquis et recommandations pour la planification: rapport final», Metron, Brugg, avril 2006, disponible sur IntraCM ou au Secrétariat du Conseil municipal

Premier débat

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). J'aimerais revenir sur la proposition PR-524 pour dire tout d'abord qu'il s'agit de mesures complémentaires à ce qui a déjà été entrepris il y a un certain nombre d'années. N'oublions pas que le projet «Tout doux les Pâquis» date de 1991 et que nous sommes actuellement en 2007: il n'y a pas moins de seize ans que les habitants des Pâquis luttent pour obtenir des aménagements correspondant à un certain art de vivre.

En outre, il faut relever que plusieurs mesures ont été prises au cours de l'ancienne législature déjà, notamment depuis 2002. Des travaux ont été réalisés à la place de la Navigation, d'autres à la rue du Môle, une zone 30 km/h et une zone 20 km/h ont été aménagées dans le quartier. Malgré tout, quatre ans plus tard, il faut constater que nous sommes encore loin de la situation non pas idéale, mais simplement un peu meilleure que celle que nous déplorions.

J'aimerais faire plusieurs remarques à ce propos. Depuis l'implantation du tram à la rue de Lausanne, il y a un fort report de trafic à l'intérieur des Pâquis, à la rue du Môle entre autres. La situation à ces endroits s'est réellement aggravée et une partie des véhicules rejoignent la rive gauche depuis la rive droite en transitant à travers le quartier, en particulier dans les rues de Berne et des Pâquis. C'est un premier constat. Nous estimons qu'il faudrait prendre des mesures non seulement au niveau du quartier des Pâquis proprement dit, mais aussi au niveau régional, afin d'essayer de détourner le trafic de ces rues.

Nous remarquons en outre que ce même quartier est victime d'une forte circulation, engendrée par les gens dont il est la destination et qui s'y rendent en voiture au lieu d'emprunter les transports publics. Sur ce point, je remets la comresse au nom des Verts: les Pâquis disposent de nombreuses places de stationnement qui ne sont pas réservées aux habitants; il y en a en grande suffisance et même plus que cela. Cette situation n'aide pas à dissuader les gens d'utiliser leur voiture pour venir y boire un verre, par exemple. Mais si ces places de stationnement n'existaient pas, il y aurait moyen de les en dissuader. (*Brouhaha.*) Puis-je m'arrêter un instant, Monsieur le président? Je trouve qu'il y a beaucoup de bruit et d'agitation dans cette salle...

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il serait bien que vous fassiez silence pendant que votre collègue s'exprime.

M^{me} Marguerite Contat Hickel. Je reviens sur la question du stationnement, qui est loin d'être réglée. Elle est actuellement l'un des facteurs importants de la mauvaise gestion du trafic à l'intérieur des Pâquis.

Mais il y a encore un autre point sur lequel nous aimerions insister. Le quartier concerné, tout comme celui de Saint-Gervais, est le plus pollué de Genève – et pour cause! C'est en effet l'un de ceux où la pollution sonore due au trafic automobile est la plus forte.

Je le répète, à notre avis, les mesures d'aménagement de la proposition PR-524 sont évidemment bienvenues et elles vont dans le bon sens, mais elles ne sont décidément pas suffisantes. Il y a un certain temps, les Verts avaient proposé l'aménagement d'un cœur piétonnier aux Pâquis, reprenant ainsi une revendication des habitants sur laquelle la Ville travaille actuellement.

En ce qui concerne l'école des Pâquis, elle mériterait d'être en zone piétonne. N'oublions pas que c'est la plus grande école de tout le canton, et que près de 800 élèves empruntent chaque jour les rues avoisinantes pour s'y rendre. Or nous sommes obligés de maintenir des patrouilleuses scolaires dans cette zone 20 km/h – ce qui est quand même paradoxal car, dans une telle zone, il n'y a normalement plus ni passages cloutés ou passages jaunes, ni patrouilleuses scolaires pour aider à traverser la rue. Or elles sont toujours de piquet à la sortie de l'école des Pâquis, en dépit de l'installation de la zone 20 km/h. Le problème de la circulation à cet endroit demeure donc extrêmement important, avec ses conséquences sur la sécurité.

Je ne parlerai pas de la rue des Pâquis proprement dite mais, là aussi, des problèmes se posent. Si je voulais résumer la position des Verts au sujet de la proposition PR-524, je dirais qu'il faut prendre certaines mesures non seulement dans le quartier des Pâquis, mais également hors de celui-ci, afin d'en détourner le trafic de transit. Il faut le faire pour des questions de sécurité également, et non pas seulement de stationnement. Enfin, je reviens sur un point à peine évoqué tout à l'heure, lorsque nous avons parlé du parking de Pré-l'Evêque: qui dit places de stationnement dit personnes qui les cherchent, avec davantage de pollution encore.

Visiblement, cela n'a pas l'heur d'intéresser tous ces partis qui se battent, au niveau national, pour une meilleure qualité de vie, une diminution de la pollution, la prise de mesures énergétiques cohérentes... Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, vous m'avez comprise – mais je vous comprends de moins en moins!

M. Christian Zaugg (AGT). La proposition PR-524, largement soutenue par l'association Survivre aux Pâquis, ainsi que par la Coordination des associations des Pâquis, a fait l'objet d'un large consensus, ce dont nous nous réjouissons. C'est la raison pour laquelle nous voterons le projet d'arrêté, amendé par la commission de l'aménagement et de l'environnement, destiné à la réalisation de mesures complémentaires liées à la zone 30 km/h dans le quartier des Pâquis.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). La demande d'ouverture de crédit qui nous est soumise avec la proposition PR-524 amendée en commission porte sur un montant de 657 000 francs, afin de sécuriser la zone 30 km/h aux Pâquis. Les problèmes liés à ces zones sont bien connus: leurs limites manquent souvent de visibilité et leurs usagers ne remarquent pas quand ils y pénètrent ou quand ils en sortent; les passages pour piétons y sont régulièrement supprimés, ce qui ôte tout sentiment de sécurité aux autres usagers de la voirie.

Il est donc nécessaire d'aménager toutes sortes de chicanes, soit pour contraindre les usagers de la route à respecter les limitations de vitesse, soit pour détourner le trafic de transit de ces fameuses zones 30 km/h. Tel est l'objet du projet qui nous est soumis ce soir, où est prévue l'installation de potelets, de coussins berlinois, de bacs d'orangerie, ainsi que des fameuses «pastilles».

Comme cela a déjà été dit tout à l'heure, le quartier des Pâquis a connu un chantier de très longue durée en vue de l'aménagement de sa voirie, et différentes mesures allant dans ce sens se sont succédé ces dernières années. Le point final de ce processus, c'est la création de la zone 30 km/h. Je le répète, cette dernière inquiète les habitants et les usagers des lieux en raison des risques qu'elle leur fait courir, d'où le présent projet pour remédier à cette situation.

Le groupe radical considère que plus de 1 demi-million de francs, c'est beaucoup d'argent pour de simples mesures de sécurisation routière. Toutefois, il restera cohérent avec ses objectifs en matière de circulation et de sécurité des différents usagers de la voirie, habitants compris: il soutiendra donc cette demande de crédit. Nous relevons néanmoins – non sans un certain étonnement – que ce montant ne semble pas effaroucher le groupe des Verts, alors même que cette dépense ne constitue pas un risque hypothétique, mais une certitude...

M. Thierry Piguet (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le Parti socialiste est satisfait des mesures proposées – des mesures complémentaires, mais surtout salutaires – afin de réduire plus drastiquement les nuisances de la circulation aux Pâquis. Les divers moyens proposés – je ne répéterai pas la liste déjà évoquée par M^{me} Gisler – serviront de ralentisseurs obligés, mais nous espérons surtout qu'ils décourageront les automobilistes qui se servent de ce quartier comme zone de transit pour se rendre au centre-ville ou en revenir. Les nombreux potelets prévus empêcheront le stationnement sauvage.

Ces mesures attendues par la population des Pâquis rendront un tant soit peu la rue aux habitants et aux habitantes, ce qui leur assurera une meilleure qualité de vie – notion que les socialistes ont toujours eu particulièrement à cœur de défendre. Je le répète, il s'agit donc de mesures complémentaires, mais absolument nécessaires pour la sécurisation de cette zone 30 km/h, où la limitation de

vitesse en question n'est hélas pas toujours respectée, les panneaux indicateurs n'y suffisant pas.

J'aimerais demander au magistrat Maudet – Monsieur le président, vous lui transmettez ma question – s'il n'existe pas un moyen de contrôler et de faire respecter davantage cette limitation dans les zones 30 km/h en général. Je profite de la proposition PR-524 pour demander au Conseil administratif s'il serait possible de mener une étude concernant le respect de toutes les zones 30 km/h en ville – car nous aimerions savoir comment cela se passe – et les mesures complémentaires éventuelles à adopter.

Comme le groupe des Verts, nous nous satisfaisons des différents aménagements prévus dans cette proposition, mais nous aurions souhaité aller un peu plus loin et garantir encore plus de sécurité et de tranquillité aux habitants et aux habitantes des Pâquis qui, effectivement, souffrent depuis de nombreuses années des méfaits de la circulation routière et des travaux dans leur quartier. Pour l'instant, ces mesures sont essentielles et elles doivent être appliquées le plus tôt possible. C'est pourquoi nous acceptons la proposition PR-524 amendée, même si nous aurions voulu qu'elle aille un peu plus loin – mais ce sera peut-être là l'occasion, ultérieurement, d'adresser une demande en ce sens au Conseil administratif.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, malheureusement pour vous, devant cette espèce de concert unanime sur les aménagements à voter pour le quartier des Pâquis, les libéraux défendront leur point de vue jusqu'au bout en faisant entendre une voix différente.

Comme vous, nous estimons que le quartier des Pâquis a droit à toute notre attention, de par sa situation près de la rade, d'une part, et parce que c'est un quartier vivant, sensible, qui mérite qu'on y assure la convivialité et la sécurité – il en a bien besoin! – d'autre part. C'est fidèles aux doutes que nous avons en décembre 2006, lors du traitement de la pétition P-168 intitulée «Pour la sécurité dans le quartier des Pâquis, pour la réalisation des promesses», que nous vous exprimons aujourd'hui nos réserves et les raisons qui sous-tendent notre décision de refuser les mesures prévues dans la proposition PR-524.

Ce n'est pas que nous disions non à un quartier plus sûr et plus convivial. Telle est la volonté des habitants et nous l'avons entendue; ils luttent depuis plus de trente ans pour vivre dans un quartier à la mesure de leurs attentes, et ils le méritent. Ce qui nous inquiète, aujourd'hui, c'est les moyens que les services municipaux estiment nécessaires pour atteindre cet objectif. Ces moyens sont lourds, coûteux – leur coût total se monte à 657 000 francs – et peu efficaces, d'où notre réticence.

Je me base sur des points concrets que je vais maintenant détailler. Prenons tout d'abord la mise en place des huit coussins berlinois. Comme vous le savez certainement, chers collègues, ce type d'aménagement visant au ralentissement du trafic automobile a été complètement abandonné dans nombre de villes, tant il coûte cher. En outre, il peut présenter un certain danger pour les quelques véhicules qui peuvent encore circuler. Il n'atteint donc pas véritablement ses objectifs, ce qui oblige à ajouter des «pastilles» et autres marques. Je le répète, c'est une mesure coûteuse et lourde, et les habitants des Pâquis eux-mêmes hésitaient à en faire la demande. Voilà donc une dépense de 60 000 francs à laquelle nous n'aurions de toute façon pas consenti.

D'autre part, on nous propose une végétalisation du quartier. C'est là un projet bienvenu, au sujet duquel nous retenons la remarque des Verts, qui préconisaient une végétation plus naturelle, par exemple des arbres plantés dans le sol – malheureusement, il semblerait que ce ne soit pas possible. Mais j'avoue que la proposition de nous mettre cinq bacs d'orangerie pour 34 500 francs me sidère! Faites le calcul, Mesdames et Messieurs: 35 000 divisé par 5, cela fait 7000 francs le bac! Je ne sais, du bac lui-même ou de la plante, ce qui coûte pareille somme, mais je ne suis pas très sûre que cette mesure contribue à un choix judicieux pour la végétalisation des Pâquis. Je pense qu'il vaudrait beaucoup mieux prévoir une solution plus proche d'un cadre naturel susceptible de mieux satisfaire les habitants. C'est la raison pour laquelle nous n'approuvons pas non plus ce crédit-là.

Enfin – et il faudra nous donner des explications à ce sujet, Monsieur Pagani – nous sommes très perplexes devant la somme de 108 000 francs que vous nous demandez pour fermer un tronçon de rue depuis la rue des Buis qui ne couvre pas plus de quelques dizaines de mètres – 108 000 francs pour fermer une rue! Dépenser une telle somme pour en ouvrir une à la circulation peut sembler vraisemblable, mais autant d'argent pour une fermeture, ce n'est pas acceptable – surtout après avoir dépensé 35 000 francs pour cinq bacs d'orangerie!

Les libéraux imaginent – mais nous versons peut-être dans la fantasmagorie pure – que l'un de ces cinq bacs pourrait être posé en travers de la rue afin de fermer le tronçon en question, par exemple. Cela ne vaudrait-il pas mieux que de couvrir l'endroit de «pastilles», comme l'ont relevé certains commissaires? Il faudra une forêt de panneaux d'interdiction pour atteindre les objectifs visés.

Au vu de ces mesures, on comprendra que notre rejet ne provient pas d'un hypothétique refus de notre part de satisfaire les habitants des Pâquis – comme nous l'avons dit, nous sommes attachés à ce quartier et à sa convivialité – mais nous avons vraiment le sentiment que les aménagements prévus dans la proposition PR-524 ne nous permettront pas d'atteindre notre cible.

En outre, chers collègues, je vous rappelle que la pétition P-168 amendée visait notamment la mise en place de mesures de sécurité, or nous avons de graves doutes quant à la véritable efficacité des zones 30 km/h en la matière. Vous le savez, pour une personne âgée, un enfant, un handicapé, un véhicule qui roule à 30 km/h va encore trop vite. Nous pensons donc que ces zones ne peuvent atteindre l'objectif visé sans la prise de mesures d'accompagnement que notre municipalité a la responsabilité d'adopter. Il s'agit notamment de garantir l'existence des passages pour piétons dans toutes les zones 30 km/h, mesure que je ne retrouve malheureusement nulle part dans le rapport PR-524 A, alors que nous l'avions demandée en amendant la pétition P-168. Cela permettrait à la population de se sentir véritablement en sécurité.

Nous ne pouvons pas imputer tous les défauts de la proposition PR-524 au nouveau magistrat, puisqu'elle a été déposée le 6 décembre 2006. Ce dossier est donc complètement nouveau pour lui. Si nous refusons ce soir le crédit demandé, c'est pour adresser un «non» politique en guise de message. Depuis des années, nous ne sommes pas entendus sur la manière de gérer une zone de sécurité et de tranquillité dans notre ville, cela sans entraver la fluidité du trafic automobile. Or il existe une loi cantonale sur la mobilité dont nous devrions pouvoir respecter les implications. Nous opposons donc à ce projet un ferme refus, afin d'essayer de réveiller quelques consciences endormies. A la faveur de la nouvelle législature, nous voudrions prévoir des mesures plus simples, plus écologiques et plus conviviales, qui apportent vraiment mieux-être et mieux-vivre dans nos quartiers.

C'est pour cette raison que le groupe libéral refusera la proposition PR-524. Je le répète une fois de plus, notre position doit être comprise comme un message que nous donnons au Conseil administratif. Nous ne sommes pas contre des mesures complémentaires en tant que finalité, mais contre les moyens proposés pour y parvenir.

M^{me} Patricia Richard (R). Pour ma part, je souhaite rassurer ma préopinante des Verts: actuellement, une discussion est en cours avec la Maison de quartier des Pâquis, Survap, les agents de sécurité municipaux, les commerçants et l'association des parents d'élèves concernant le projet de cœur piétonnier dans le quartier. Cela dit, dans un souci constant de sécurisation de nos rues, le groupe radical votera la proposition PR-524.

Deuxième débat

Mise aux voix, la recommandation de la commission est acceptée par 57 oui contre 9 non.

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de prévoir une information aux hôteliers et aux agences de location de voitures sur la zone 30 km/h.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé par la commission est accepté par 58 oui contre 8 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 657 000 francs destiné à la réalisation des mesures complémentaires liées à la zone 30 km/h du quartier des Pâquis.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 657 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2018.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toutes servitudes permettant la réalisation de ces aménagements.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 décembre 2006 en vue de renoncer à la servitude d'usage de la villa Baulacre, sise rue Baulacre 10, sur la parcelle N° 2792 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de l'Etat de Genève (PR-532 A)¹.

Rapport de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz.

La commission des finances s'est réunie le 6 mars 2007, sous la présidence de M. Gérard Deshusses, pour traiter de la proposition PR-532. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Paulina Castillo, que la rapporteuse remercie chaleureusement.

Rappel de l'exposé des motifs énoncé dans la proposition

La proposition a pour objet d'exposer les motifs qui induisent à renoncer à une servitude d'usage de la villa Baulacre accordée par l'Etat de Genève au profit de la Ville de Genève. La proposition se fonde sur des études menées par le COATTRIM (Comité d'attribution immobilière) dans le courant de l'année 2006. Ces études avaient pour but d'analyser différentes options d'occupation de la villa Baulacre, dont l'Etat prévoyait de céder l'usage à la Ville de Genève, à condition qu'il s'agisse d'un équipement public et que la Ville de Genève prenne en charge la totalité des frais de remise en état de la villa.

Séance du 6 mars 2007

Audition de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

M^{me} Charollais se propose de résumer brièvement l'historique de ce dossier, le contexte dans lequel il a été traité et les considérations qui ont amené le Conseil administratif à formuler cette proposition.

Ainsi, son origine remonte à un protocole d'accord conclu entre la Ville et l'Etat en 1997, lié à un échange de terrains en relation avec la construction du Stade de Genève. Dans ce cadre, en échange des cessions de terrains, l'Etat s'engageait à conserver la villa Baulacre et à en concéder une servitude d'usage gratuit d'une durée de soixante ans à la Ville, pour autant que cette dernière prenne en charge la totalité des frais de remise en état de la villa et qu'un équipement public y soit aménagé.

¹ «Mémorial 164^e année»: Proposition, 4875.

A l'époque, ces deux conditions prenaient du sens dans le cadre des travaux de construction du futur cycle d'orientation de Montbrillant. Aussi, la villa était pressentie pour réaliser un centre de loisirs ou une maison de quartier.

Les discussions sur l'aménagement de ce bâtiment ont fait rapidement ressortir une certaine opposition des habitants du quartier et une inadéquation entre l'affectation prévue et les qualités patrimoniales de la villa à préserver.

Par la suite, des études ont été menées par le département pour mesurer l'adéquation entre l'usage en maison de quartier et la conservation du patrimoine, et l'étude a confirmé qu'effectivement ce n'était pas adéquat.

Néanmoins, ce dossier a été soumis au COATTRIM, qui réunit des membres de tous les départements de la Ville de Genève, pour mener une réflexion sur l'utilité publique et les attributions possibles pour cette villa.

D'une part, les conclusions ont montré qu'il semblait difficile pour la Ville d'assumer des travaux de rénovation estimés à 2 ou 3 millions pour un bâtiment dont il n'a pas été trouvé une affectation pertinente. D'autre part, sachant que la villa est actuellement occupée par l'association Carrefour-Rue, laquelle offre des logements temporaires à ses usagers, il aurait fallu lui demander de quitter les lieux avant d'entreprendre des travaux de rénovation. Cela semblait totalement absurde, c'est pourquoi le COATTRIM a proposé tout simplement de renoncer à ce droit d'usage faute d'une affectation pertinente et de financement pour restaurer cette villa, ce d'autant qu'à terme la villa ne serait pas propriété de la Ville, mais seulement au bénéfice d'un droit d'usage.

M^{me} Charollais précise encore que, au niveau de la méthode de travail, ce dossier a été traité en transversalité par tous les départements de la Ville et que la proposition faite au Conseil administratif émane d'un consensus général. Elle ajoute encore qu'en amont cela pose la question des rapports à mettre en place entre les caractéristiques physiques et les potentiels d'utilisation difficiles à trouver par rapport aux programmes de la Ville dans de ce type de protocole d'accord.

En conclusion, elle propose de restituer cette villa à l'Etat qui, selon ses informations, n'a pas émis d'opposition particulière.

Questions et réponses

Un commissaire souscrit à la démarche et au raisonnement qui viennent d'être exposés. Il se réjouit que la Ville sache renoncer à certaines activités dont elle ne se sent pas particulièrement dépositaire. Il souhaite néanmoins savoir ce qu'il va advenir de la villa et de l'association Carrefour-Rue dirigée par M. Noël Constant.

L'association est au bénéfice d'un accord avec l'Etat dont M^{me} Charollais ne connaît pas tous les termes. La Ville n'est pas concernée par cet arrangement et n'a pas connaissance d'un changement d'option de la part de l'Etat de Genève pour cette villa. M^{me} Charollais ajoute que, d'après les études qui ont été menées, l'affectation actuelle en logement collectif lui semble assez adéquate compte tenu des caractéristiques techniques du bâtiment. En poussant le raisonnement à l'extrême, il aurait fallu que la Ville de Genève demande à l'association Carrefour-Rue de partir, pour y instaurer un programme du même type.

Pour ce qui est du devenir de la villa, l'Etat de Genève ne pourrait la démolir, car il y a des contraintes patrimoniales. M^{me} Charollais indique qu'il n'y a pas de risques structurels; en revanche, des travaux seraient à entreprendre dans les combles. Il n'y a donc pas de menaces particulières, même si des travaux devraient être envisagés.

Un commissaire aimerait comprendre comment la Ville a pu hériter d'une servitude gratuite en compensation de terrains pour la construction du Stade de Genève. Ainsi, la Ville rénoverait la villa pour 3 millions de francs et en aurait l'usage durant soixante ans. Or, si la Ville renonce à cette servitude, elle n'aura rien obtenu en compensation.

Heureusement, tout l'accord ne portait pas sur l'unique échange de cette villa. M^{me} Charollais reconnaît néanmoins que les termes de l'accord ne sont pas, sur ce point, très favorables à la Ville en raison de ce droit d'usage gratuit sous réserve d'une restriction très importante et d'une prise en charge des travaux d'entretien et de rénovation.

Une commissaire s'enquiert de savoir si les travaux nécessaires seront effectués par l'Etat, car de l'extérieur la villa reflète une impression de bric-à-brac.

M^{me} Charollais note que cette impression peut découler des activités propres aux locataires de la villa. Elle ajoute qu'il n'y a aucune garantie de l'Etat sur ses intentions et qu'on ne sait pas s'il va entreprendre des travaux.

Un commissaire de l'Alliance de gauche regrette que la Ville de Genève ait décidé de condamner cette villa historique et ne comprend pas qu'il soit dit qu'il n'y a pas d'affectation. Il y en a une, puisque l'association Carrefour-Rue occupe actuellement la villa. Ne pourrait-on pas offrir un toit à l'association de M. Noël Constant? Il s'étonne qu'aucune mesure élémentaire d'entretien du patrimoine ne soit envisagée par la Ville ou l'Etat. Il aimerait en outre avoir quelques caractéristiques patrimoniales de cette villa.

M^{me} Charollais répond qu'elle date de 1880 ou 1887 et rappelle qu'il n'y a pas de menace structurelle majeure. Certes, les infiltrations d'eau causent des dommages à la toiture, mais il n'y a pas péril en la demeure. Bien sûr, ils ont à

un certain moment envisagé de maintenir et pérenniser l'activité actuelle de Noël Constant, mais cette solution n'a pas été retenue pour les raisons évoquées au début de son exposé.

A la question du même commissaire qui demande à combien se monterait une rénovation de la toiture, M^{me} Charollais répond qu'elle n'en a aucune idée, mais elle estime qu'en termes de stratégie générale il est important d'avoir un projet qui justifierait l'entretien.

Le même commissaire demande à M^{me} Charollais de bien vouloir reconnaître qu'il y a parfois des propositions de réfection de bâtiments qui sont dans un état lamentable – comme dans le quartier de Villereuse – et regrette que la Ville n'ait rien fait et ait attendu aussi longtemps avant d'envisager des travaux.

M^{me} Charollais précise qu'aujourd'hui la Ville n'a pas de droit d'usage et que cette villa est propriété pleine et entière de l'Etat. C'est bien par un acte authentique que la Ville disposerait d'un droit d'usage. La conclusion étant de ne pas formaliser ce droit par un acte authentique, la responsabilité de l'entretien incombe à l'Etat de Genève.

Un commissaire libéral s'étonne de cette proposition de rénovation pour le toit de la villa. Il s'agit d'une villa dont la Ville n'est pas propriétaire et dont elle ne souhaite pas le devenir. Cette dernière doit souvent intervenir pour des travaux d'urgence dont l'entretien lui incombe. Il se dit effaré que l'on puisse proposer d'offrir la réfection d'une toiture à l'Etat de Genève. Non sans humour, il propose, dès lors, d'entretenir le réseau ferroviaire des CFF! Plus sérieusement, il souligne la sagesse du COATTRIM et du Conseil administratif qui ont considéré que cette villa avait un usage adéquat, faisant l'objet d'un accord entre l'Etat et une association, et dans lequel la Ville ne souhaite pas intervenir.

A la question d'une commissaire demandant qui peut autoriser le Conseil administratif à radier l'obligation de prendre en charge la totalité des frais de rénovation, M^{me} Charollais explique que l'obligation d'entretien est liée à l'octroi du droit d'usage.

Discussion de la commission

Le président demande à la commission si d'autres auditions sont souhaitées concernant cette proposition.

Une commissaire des Verts souhaiterait qu'un des magistrats vienne expliquer à la commission la stratégie du Conseil administratif qui a présidé à l'acceptation d'un tel échange, respectivement ce droit d'usage. L'audition de M^{me} Charollais a apporté le point de vue de l'administration, elle souhaiterait également avoir le point de vue politique.

Une commissaire du Parti du travail souhaite aller dans le même sens, mais relève que, malheureusement, les magistrats concernés ne sont plus en place. Elle propose donc d'entendre M. Tornare qui était conseiller municipal à cette époque et qui a certainement dû négocier avec les habitants qui se sont opposés à l'affectation de cette villa en maison de quartier.

Un commissaire de l'Alliance de gauche propose l'audition de M. Noël Constant. Bien qu'il comprenne le point de vue défendu par le commissaire libéral, il se dit néanmoins préoccupé par l'état du patrimoine, et ce qu'il dépende de la Ville ou de l'Etat. Il voudrait donc avoir le point de vue de M. Noël Constant, ne serait-ce que pour recommander à l'Etat de faire quelque chose.

Le commissaire radical comprend la demande de la commissaire des Verts, mais doute qu'un magistrat en place vienne expliquer ce qui s'est passé il y a dix ans alors qu'il n'était pas encore chargé du dossier. Quant à l'audition de M. Noël Constant, il croit rêver puisque la Ville n'est pas propriétaire de la villa. L'Etat a attribué la villa à cette association et la commission des finances ne va pas auditionner un locataire pour savoir s'il est content de son propriétaire.

Le commissaire libéral ne comprend pas ces demandes d'auditions. De son point de vue, la commission est en présence d'un cas très simple et clair. La Ville aurait eu la possibilité de faire quelque chose, mais comme il n'y a pas d'idée d'attribution, la Ville rend cette maison à l'Etat.

En effet, la villa est occupée de manière appropriée et il n'y a pas de menace imminente. De plus, si cette commission fait des recommandations à l'Etat, il doute que ce dernier en tienne compte. Les termes de l'accord entre l'Etat et la Ville ont été traités par le Conseil municipal, on ne peut revenir ainsi sur chaque objet.

Une commissaire de l'Alliance de gauche amène un complément d'intérêt à la proposition de son collègue, car M. Noël Constant aurait l'historique de ce dossier. D'un point de vue social, elle s'étonne que la Ville, qui reçoit un certain nombre de demandes, n'ait trouvé personne pour occuper cette villa.

Pour un commissaire libéral, il est inutile de prolonger les discussions sur cet objet, le cas étant limpide.

Cela fait réagir la commissaire de l'Alliance de gauche, cette dernière ne trouvant pas inutile de se pencher sur ce dossier. De son point de vue, si la Ville a cédé un terrain d'une certaine valeur en échange d'un droit d'usage, ce n'est pas rien et, comme elle l'a déjà souligné, la Ville reçoit de nombreuses demandes d'associations.

Le premier commissaire libéral partage l'intérêt de l'Alliance de gauche pour cette villa et son devenir. Cependant, soit la Ville acquiert ce droit d'usage et

prend en charge l'avenir de cette villa en soutenant le projet d'une association, soit elle choisit de considérer l'historique de cette maison et, à l'évidence, cela semble limité.

Par ailleurs, il exprime son inquiétude concernant l'avenir de l'association Carrefour-Rue si la Ville devait choisir de formaliser ce droit d'usage. De son point de vue, la Ville fait souvent preuve de clientélisme dans l'attribution de ses locaux et il trouverait absurde de «déshabiller Pierre pour habiller Jean». La situation des Genevois ne sera pas améliorée par un changement d'affectation à but social qui a déjà fait ses preuves. Il convient donc de laisser l'Etat gérer cette villa.

Le commissaire radical comprend bien les motivations de l'Alliance de gauche et constate que ses arguments ne vont pas dans son sens. Il résume que, si cette servitude devait être acceptée, cela coûterait 3 millions à la Ville; et le fait de formaliser le droit d'usage équivaut à faire un bon de sortie pour l'association Carrefour-Rue, puisque le protocole impose un équipement public.

Un commissaire socialiste remarque que la commission ne peut se référer aux discussions antérieures qui ont présidé à une telle décision, pas plus qu'à l'esprit qui a prévalu en 1997.

En conclusion, le président retiendra de cette affaire que les magistrats qui ont négocié pour la Ville en 1997 ont pris une mauvaise décision. Beaucoup d'argent a ainsi été perdu et c'est regrettable.

Soumises au vote, toutes les propositions d'auditions complémentaires sont refusées. Celle de M. Ferazzino est refusée par 6 non (1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC), 3 oui (2 AdG/SI, 1 Ve) et 5 abstentions (1 T, 3 S, 1 Ve). Celle de M. Tornare est refusée par 9 non (3 S, 1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC), 3 oui (2 AdG/SI, 1 T) et 2 abstentions (2 Ve). Celle de M. Noël Constant est refusée par, 11 non (1 T, 1 Ve, 3 S, 1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC), 2 oui (2 AdG/SI) et 1 abstention (1 Ve).

Avant de procéder au vote de la proposition PR-532, quelques commissaires souhaitent encore s'exprimer.

Le commissaire démocrate-chrétien confirme le manque de lucidité du Conseil administratif de l'époque lors des négociations en acceptant cette villa très bien située qui aurait pu bénéficier de nombreuses affectations, pour ensuite se rendre compte que cela n'était pas souhaitable.

Un commissaire de l'Alliance de gauche regrette, au nom de son groupe – et quel que soit le partenaire ou le propriétaire, soit l'Etat ou la Ville – qu'une villa d'intérêt soit laissée dans un état lamentable.

Un commissaire des Verts déclare que rien ne permet d'expliquer cette transaction. La Ville se retrouve dans la situation de décider si elle doit perdre de

l'argent ou pas. Ne souhaitant pas pour sa part participer à une perte financière, il s'abstiendra sur cet objet, constatant qu'il n'a pas les éléments d'appréciation qui permettent de faire un choix intelligent.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre comprend que le fait que la Ville de Genève renonce à cette servitude d'usage permettra à l'Etat d'envisager des travaux de rénovation.

Une commissaire du Parti du travail regrette quant à elle qu'il ait fallu dix ans au Conseil administratif pour constater qu'il fallait abandonner ce projet et cesser de laisser supposer à des associations qu'un jour elles pourraient intégrer ces locaux.

Le commissaire radical estime que la Ville ne fait pas une mauvaise affaire, puisqu'elle ne va pas perdre d'argent. Tout comme la préopinante, il regrette que ce dossier ait pris autant de temps ainsi que la légèreté dont a fait preuve le Conseil administratif dans l'appréciation de cette affaire.

Le commissaire démocrate-chrétien ajoute, à l'intention de ceux qui se préoccupent de l'état de la maison, qu'il incombe pleinement à l'Etat, que M. Noël Constant est quelqu'un de très dynamique et qu'il saura certainement actionner les leviers nécessaires pour entamer une rénovation en vue d'en assurer la sécurité.

Une commissaire socialiste déclare au nom de son groupe regretter la mauvaise décision prise par le Conseil administratif de l'époque, la lenteur du processus avant la présentation du projet au Conseil municipal et que l'Etat laisse ce bâtiment en si mauvais état.

Une commissaire confirme que, du point de vue des Verts, il aurait été intéressant d'approfondir le sujet et d'étudier les différentes affectations possibles étant donné les besoins avérés dans le quartier. Elle précise que, pour autant qu'une nouvelle affectation ait été trouvée, il aurait fallu être certain que d'autres locaux soient proposés à l'association Carrefour-Rue. Par ailleurs, elle a entendu que la servitude d'usage aurait une durée de soixante ans. Dès lors, investir près de 3 millions en frais de rénovation ou même 1 million en plus de l'entretien courant de la villa pour une durée limitée à soixante ans paraît difficilement acceptable.

Un commissaire socialiste remarque qu'il a souvent été question de l'esprit qui a prévalu lors de cette décision en 1997 dans la discussion. Il propose de demander au Conseil administratif, à chaque fois qu'on est face à ce type de proposition, de fournir des références historiques qui permettraient d'avoir une meilleure appréciation du dossier. En tant que un parlement de milice qui se renouvelle constamment, cela éviterait les redites.

Le président note qu'il s'agit d'une recommandation que la rapporteuse peut mettre au rapport.

Un commissaire libéral trouve la proposition intéressante et propose de l'inclure dans le programme de rénovation de l'IntraCM, car cela permettrait des recherches plus aisées pour les conseillers municipaux et les conseillères municipales.

Vote de la commission

Mise au vote, la proposition PR-532 est acceptée par 9 voix (3 S, 1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC) et 5 abstentions (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, rapporteuse (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, en tant que rapporteuse sur la proposition PR-532, je me dois de vous faire part d'une recommandation émise par la commission des finances. Cet objet a mis dix ans pour parvenir à cette commission, ce qui dénote quand même un certain manque d'information, et nous avons par conséquent les plus grandes difficultés à discerner dans quel esprit la Ville de Genève avait accepté cet accord au sujet de la villa Baulacre.

Les membres de la commission m'ont demandé de le souligner dans mon rapport, afin d'attirer l'attention de notre Conseil administratif: lorsqu'il présente des propositions de cet ordre, nous lui demandons de nous fournir les références historiques qui permettront à la commission chargée de leur examen d'avoir une meilleure appréciation de la question traitée. Cela d'autant plus que nous formons un parlement de milice constamment renouvelé, ce qui rend le suivi chronologique des dossiers encore plus difficile. J'ai personnellement constaté que les propositions du Conseil administratif étaient souvent agrémentées de notices historiques généralement bien étayées et fort complètes, mais il faut dire que tel n'était pas le cas de la proposition PR-532.

Premier débat

Le président. J'ouvre le premier débat et je donne la parole à... M^{me} Perler!

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Voilà typiquement un genre d'objet que les Verts ne souhaitent plus revoir au cours des prochaines législatures. En effet, il s'agit ici d'un mauvais accord, mal géré, mal négocié, et qui a mis dix ans à être soumis à notre plénum.

Proposition: servitude d'usage de la villa Baulacre

De quoi s'agit-il exactement? D'un protocole d'accord conclu entre la Ville et l'Etat en 1997 concernant un échange de terrains lié à la construction du Stade de Genève. Dans le cadre de cet échange, la Ville devait obtenir une servitude d'usage à la villa Baulacre, pour autant qu'elle en assume la rénovation et y aménager un équipement public. Cette affaire a occupé longtemps le Conseil administratif; finalement, l'administration municipale a mené à bien une étude et a conclu, avec l'accord de l'exécutif, qu'il n'était pas envisageable d'assumer des travaux de rénovation à hauteur de 2 ou 3 millions de francs sans trouver d'affectation pertinente pour cette villa. Voilà pourquoi le Conseil administratif nous propose ce soir de renoncer à cette servitude d'usage.

Une autre problématique est liée à cette proposition. La villa Baulacre est aujourd'hui occupée par l'association Carrefour-Rue, qui fait, selon les Verts, un excellent travail et à qui cette maison convient parfaitement dans son état actuel. Par conséquent, si nous avons décidé de lui donner une nouvelle affectation, il aurait fallu en trouver une du même type que son occupation par Carrefour-Rue, c'est-à-dire mettre dehors cette association pour caser quelqu'un d'autre à la place.

Quoi qu'il en soit, il aurait fallu au surplus payer 2 à 3 millions de francs pour la rénovation de la maison et en assurer l'entretien pendant soixante ans au maximum, avant de la restituer ou de conclure un autre accord. Compte tenu du manque d'information à ce sujet, il était très compliqué pour la commission des finances de se déterminer; elle a donc préféré ne pas perdre plus de temps et d'argent avec cet objet. C'est la raison pour laquelle les Verts vous invitent, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, à accepter la proposition PR-532.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité (60 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal décide de renoncer à la servitude d’usage de la villa Baulacre, sise rue Baulacre 10, sur la parcelle N° 2792 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de l’Etat de Genève, servitude concédée par ce dernier en faveur de la Ville de Genève, et, par conséquent, décide de renoncer à donner suite aux dispositions relatives à ladite villa dans le protocole d’accord du 17 septembre 1997.

Art. 2. – Pour ce faire, le Conseil municipal décide de renoncer à conclure une convention spécifique relative à une servitude d’usage de la villa Baulacre en faveur de la Ville de Genève ainsi qu’à l’inscription de ladite servitude d’usage au Registre foncier.

Art. 3. – Le Conseil administratif est dès lors autorisé à épurer, radier ou modifier toutes servitudes à charge imposées à la Ville de Genève au profit des parcelles mentionnées dans le protocole d’accord visé sous l’article premier, en particulier le Conseil administratif est autorisé à radier l’obligation de prendre en charge la totalité des frais de remise en état de ladite villa.

Un troisième débat n’étant pas réclamé, l’arrêté devient définitif.

5. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d’examiner la proposition du Conseil administratif du 7 février 2007 en vue de l’ouverture d’un crédit extraordinaire de 682 000 francs destiné au catalogage rétrospectif des documents musicaux – domaine classique des bibliothèques municipales pour les Discothèques des Minoteries et de Vieusseux (PR-540 A)¹.

Rapport de M. Thierry Piguet.

La commission des arts et de la culture s’est réunie le 19 avril 2007 pour traiter ce sujet, sous la présidence de M. Pierre Maudet.

Que M^{me} Laurence Schmidlin qui a assuré la prise de notes soit vivement remerciée pour ce travail.

¹ «Mémorial 164^e année»: Proposition, 5647.

Préambule

Le 21 janvier 2004, le Conseil municipal votait la proposition PR-280 demandant un premier crédit de 450 000 francs destiné au catalogage rétrospectif des documents musicaux du domaine jazz des Discothèques de Vieusseux et des Minoteries. Ce catalogage a été effectué et les domaines du jazz et de la chanson française ont été entièrement traités. Ainsi, la consultation des documents musicaux dans ces deux domaines est possible sur les postes d'accès public du réseau des bibliothèques municipales. Elle permet d'obtenir des références discographiques plus complètes et favorise l'emprunt de CD.

Audition de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du département des affaires culturelles, et de M. Olivier Goy, sous-directeur des bibliothèques municipales

M. Goy relève tout d'abord une erreur dans le préambule de la proposition PR-540: il faut lire: 205 400 *prêts* et non 205 400 *francs*.

Il ressort de l'audition les points principaux suivants:

Le catalogage représente une étape nécessaire dans la rétroconversion informatique des collections. Cela permet, d'une part, de constituer un catalogue consultable sur place et bientôt par internet et, d'autre part, sur la base de celui-ci, l'introduction d'une gestion informatisée du prêt.

Le crédit demandé dans cette proposition va valoriser l'investissement précédent. Il concerne uniquement le domaine classique, qui représente à lui seul 25% de la collection discographique. Ne pas le réaliser invaliderait l'investissement déjà fait pour le jazz et les domaines musicaux moins importants, dont le catalogage se poursuit parallèlement à celui des acquisitions courantes, grâce au personnel en place.

Il s'agit bien, dans cette proposition, de la suite et de la fin de la première opération de catalogage, pour les deux collections les plus importantes, à savoir le jazz et le classique. Après cela, il n'y aura plus de telles demandes de crédits, même si, lors de l'étude de la motion M-433 «Informatisation des catalogues: quelle politique?», le magistrat avait précisé que le pop comprenait plus de 11 000 documents musicaux et ferait également l'objet d'une demande analogue. Le crédit de 443 000 francs qui était prévu a été abandonné, une solution à l'interne a été trouvée.

Le crédit demandé concerne donc le catalogage de 13 800 objets classiques sur trois ans et ne comprend que les frais de personnel. Du personnel qualifié, il va sans dire, puisque ce travail requiert des connaissances spécifiques d'employés ayant la formation de bibliothécaire. Outre cela, les bibliothèques municipales disposent déjà de toute l'infrastructure pour mener cette tâche à

bien (postes informatiques de travail et mobilier adéquat). Les six personnes qui seront engagées à 50% bénéficieront d'un contrat temporaire portant sur les trois années d'activité. Il est tout à fait possible que certaines d'entre elles proviennent du personnel bibliothécaire et souhaitent temporairement augmenter leur taux d'activité.

Pour la comparaison avec le précédent travail de catalogage (proposition PR-280), nous remarquons que six collaborateurs avaient été engagés à 50% sur deux ans, alors que là six collaborateurs seront engagés à 50% sur trois ans. Pourtant, la quantité d'objets à cataloguer n'est pas plus grande que la précédente (voir annexe). Cela vient du fait que, en 2002, le domaine du jazz représentait 19% des collections et que, là, le classique représente 25%, ce qui est nettement plus élevé. De plus, le catalogage d'un disque classique prend une heure et un disque de jazz moins. Enfin, les charges salariales en coût horaire ont, dans une certaine mesure, augmenté.

Le catalogage global sera donc terminé en 2011-2012.

Pour répondre à certaines autres questions des commissaires, M. Goy indique:

- que les fiches papier ne seront pas maintenues. Il explique que, justement, l'intérêt de l'informatisation des collections réside dans le fait que l'on peut se passer de fiches. Ainsi, on peut consulter le catalogue très rapidement et faire des recherches sur plusieurs axes d'entrée;
- que la durée de validité des listes des nouvelles acquisitions que les bibliothèques fournissent peut être de six mois à un an, bien qu'il soit difficile de le définir étant donné que, entre-temps, des documents ont pu être empruntés, endommagés ou perdus. La liste se périmé donc au fur et à mesure;
- que les acquisitions se font en continu, dès que le budget est voté, entre février et fin novembre. Les collaborateurs se rendent de temps à autre chez les disquaires de la place et se tiennent au courant de l'actualité musicale;
- qu'il n'est pas possible de faire des emprunts interbibliothèques. Le principe est que les usagers se déplacent sur le réseau pour emprunter.

Discussion et vote

Pour l'ensemble des commissaires, il semble évident que ce catalogage doit se poursuivre et être mener à son terme, afin de permettre l'utilisation facilitée, tant pour les employés que le public, des objets musicaux. C'est donc à l'unanimité que cette proposition est acceptée. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Annexe: situation du catalogage

ANNEXE

Bibliothèques municipales
situation du catalogage informatisé des documents musicaux
1^{er} trimestre 2007

<i>Genres musicaux</i>	<i>Etat de collections</i>	<i>Documents catalogués et ventilés</i>	<i>Documents à cataloguer et à ventiler</i>
Jazz	13400	13400	0
Chanson française	7300	7300	0
Classique	18300	4500	13800
Pop Rock	13400	8400	5000
Ethno	4100	1900	2200
World music + Chanson étrangère	7000	3600	3400
Films	6000	3300	2700
Enfants	2200	1300	900
Divers	2300	1100	1200
Expression verbale	800	200	600
Totaux	74800	45000	29800
	100%	60%	40%

Premier débat

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, voilà un crédit qui s'inscrit dans la logique d'une complète numérisation des objets à disposition des amateurs de musique. Il a été précédé par un autre crédit pour la numérisation des objets concernant le jazz, lequel a été tenu sans dépassement. Celui qui nous est proposé aujourd'hui est également bien élaboré, il correspond à une réalité et à un besoin. Nous avons le souci de rendre accessibles les trésors musicaux que possède notre municipalité, et ce n'est pas la musicienne que je suis qui refusera la proposition PR-540! Les libéraux l'accepteront donc, et ils vous invitent, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à faire de même.

M. Thierry Piguet (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, le rapport PR-540 A est bref, et je le serai également. Le crédit extraordinaire demandé n'est que la suite et fin de la rétroconversion informatique des collections musicales des Discothèques des Minoteries et de Vieusseux. A l'avenir, comme vient de le dire la préopinante libérale, ce catalogue facilitera la tâche aussi bien des utilisateurs de ces discothèques que de leurs employés. Il permettra, grâce à l'internet entre autres, de mettre à la disposition du public les 75 000 documents musicaux que possède au total la municipalité, ce qui n'est pas rien. Nous proposons donc d'accepter ce crédit.

M^{me} Christine Camporini (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, cette demande de crédit extraordinaire dans le domaine de la musique classique semble au groupe radical tout à fait cohérente et justifiée. En effet, elle fait suite à l'immense effort de catalogage – que nous saluons – déjà fourni dans les domaines du jazz et de la chanson française. Nous estimons qu'il est nécessaire de poursuivre cette tâche – un vrai travail de fourmi! – pour la musique classique.

Certes, le montant de ce crédit n'est pas négligeable, mais les éléments d'explication contenus dans le rapport de la commission des arts et de la culture le justifient, d'une part, et nous trouvons important de favoriser l'accès généralisé et l'utilisation de ces documents par tous, d'autre part. Ce faisant, par une gestion moderne, intelligente et efficace, nous valorisons la collection impressionnante de documents musicaux détenue par les Discothèques des Minoteries et de Vieusseux – une véritable mine d'or! C'est bien connu: la musique adoucit les mœurs. Nous sommes donc ravis de contribuer au bien-être de nos concitoyens en votant oui à cette demande de crédit extraordinaire.

M^{me} Vera Figurek (AGT). Comme cela vient d'être dit, la proposition PR-540 fait suite à une série de crédits qui nous ont déjà été demandés pour le rétrocatalogage des documents musicaux. Mesdames et Messieurs, vous savez combien le groupe A gauche toute! est soucieux de rendre la culture accessible à toutes et tous, c'est pourquoi nous accepterons également ce crédit ce soir.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Tout comme les préopinants, les Verts voteront eux aussi le crédit demandé dans la proposition PR-540, car c'est rendre un véritable service à la population que de lui rendre accessibles les documents musicaux des discothèques municipales. Nous sommes d'avis que le catalogage et les investissements déjà consentis à cet effet pour différents styles de musique doivent être menés jusqu'au bout, pour la simple et bonne raison que, lorsqu'on engage une action valable, utile et concluante, on la termine!

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 682 000 francs destiné au catalogage rétrospectif des documents musicaux du domaine classique des bibliothèques municipales pour les Discothèques des Minoteries et de Vieusseux.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 682 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de

3 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la réalisation du projet, soit de 2009 à 2011.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Demande d'exploitation de la salle d'attente du rond-point de Plainpalais» (P-179 A)¹.

Rapport de M. Mathias Buschbeck.

La commission des pétitions s'est réunie le 29 janvier et le 5 mars 2007 sous la présidence de M. François Sottas. Le rapporteur tient à remercier M^{me} Tamara Saggini qui a assuré la prise de notes de ces séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 29 janvier 2007

Audition des pétitionnaires: M^{mes} Liliane Vellas, Eva Russbach, Sonia Page et M. Murad Yusuf

M. Yusuf explique que cela fait des années qu'il souhaite exploiter la salle d'attente du rond-point de Plainpalais. Les contacts qu'il a eus étaient positifs, mais depuis qu'il a proposé des plans précis il est sans réponse.

M. Yusuf est l'exploitant du petit chalet attenant, exploitation qu'il abandonnerait s'il pouvait reprendre la salle d'attente. Il est également d'accord de prendre à sa charge la réfection du lieu.

C'est encouragé par ses clients qu'il a décidé de lancer cette pétition, car il trouve que ce lieu de passage important de la ville de Genève mérite mieux. Il y installerait une terrasse estivale et ramènerait sûrement de la convivialité dans ce lieu.

¹ «Mémorial 164^e année»: Commission, 1306.

Le président apprend à la commission que le bâtiment appartient à la Ville et qu'il a longtemps été question d'y installer une billetterie. Cette idée est aujourd'hui abandonnée, mais a longtemps bloqué tout autre projet.

Au départ des pétitionnaires, la commission souhaite entendre le magistrat chargé du domaine public, M. Hediger, sur les raisons de ces blocages.

Séance du 5 mars 2007

Suite des travaux

Le président informe la commission que le magistrat ne souhaite pas être auditionné. Ce dernier a communiqué au président de la commission que la réfection de la salle a été acceptée par le Conseil administratif, mais qu'elle dépendra des budgets à disposition.

Plusieurs commissaires demandent alors un vote rapide de la pétition pour inciter le Conseil administratif à aller de l'avant sur ce projet intéressant.

La commission propose le renvoi de la pétition P-179 au Conseil administratif par 9 oui (1 DC, 1 R, 3 S, 2 Ve, 2 AGT) et 2 abstentions (1 L, 1 UDC).

Annexe: texte de la pétition

Demande d'exploitation de la salle d'attente du rond-point de Plainpalais

Les personnes soussignées déposent une pétition auprès du Conseil municipal de la Ville de Genève concernant l'exploitation à l'année de la salle d'attente des Transports Publics Genevois située au rond-point de Plainpalais.

Depuis 1998, nous avons échangé de nombreuses correspondances avec les différents acteurs concernés et rencontré à plusieurs reprises le Maire de la Ville en fonction. En outre, nous avons pris contact avec Madame P. ROULET, architecte, laquelle avait établi un projet relatif à cet ouvrage.

Les différents départements auxquels nous nous sommes adressés nous ont toujours renvoyés de l'un à l'autre et refusé tout projet étant donné le manque d'espace. Dans une lettre adressée par le directeur de la division de l'aménagement et des constructions, nous avons été informés qu'il était désormais envisagé de construire une buvette sous le couvert du nouvel abri de tram du rond-point.

Ainsi, nous espérons que notre demande d'exploitation de la salle d'attente des TPG pourrait être à nouveau étudiée, d'autant plus que cet endroit est actuellement mal fréquenté et sale. Dans le cas contraire, vous comprendrez que notre intérêt pour exploiter la buvette prévue sous le nouvel abri de tram est des plus vifs, ceci notamment dans un souci de concurrence commerciale.

A l'aide de cette pétition, nous espérons montrer le soutien que nous recevons des employés des TPG, de la population résidant dans le quartier, et également des clients de passage.

29.08.06

Monsieur
Murad YUSUF
5, rue Hoffmann
1202 GENEVE

PAR PORTEUR
Monsieur
Roberto BROGGINI
Président du Conseil municipal
4, rue de la Croix-Rouge
1204 GENEVE

Genève, le 29 août 2006

Concerne : dépôt d'une pétition relative au rond-point de Plainpalais

Monsieur le Président,

Durant cet été, plus de 300 personnes ont signé une pétition intitulée ***Demande d'exploitation de la salle d'attente du rond-point de Plainpalais.***

En tant qu'exploitant du chalet situé sur la place précitée, je dépose ce jour 33 listes signées intégralement, soit 330 personnes, ainsi qu'un dossier comprenant plusieurs correspondances échangées entre la Ville de Genève, les Transports Publics Genevois et moi-même.

J'espère pouvoir être auditionné, accompagné d'un ou deux pétitionnaires, par devant la commission des pétitions de la Ville de Genève.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous porterez à la présente et à ses annexes, et dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

Murad YUSUF



Annexes : mentionnées

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission des pétitions demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont mises aux voix; elles sont acceptées sans opposition (1 abstention).

7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour le maintien d'une zone verte à l'avenue des Eidguenots» (P-192 A)¹.

Rapport de M. Thierry Piguet.

La pétition a été renvoyée par le Conseil municipal en date du 18 avril 2007 à la commission des pétitions qui l'a renvoyée à son tour à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de sa séance du 30 avril 2007.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie le 22 mai 2007, sous la présidence de M^{me} Ruth Lanz Aoued, pour étudier cette pétition.

Que M. Christophe Vuilleumier qui a assuré la prise de notes soit vivement remercié pour ce travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Audition des représentant-e-s de l'Association du quartier des Eidguenots: M^{me} Michèle Polastri, M. Jean-Daniel Bohnenblust et M. Patrick Chauveau

L'Association du quartier des Eidguenots, situé entre l'avenue d'Aïre et les bords du Rhône, a lancé une pétition qui a récolté plus de 400 signatures en cinq jours, afin de sauvegarder la zone de verdure comprise entre le cycle d'orientation de Cayla et la campagne Masset. Cette démarche a été motivée par le fait que l'association a appris qu'une requête en autorisation de construire pour cinq villas (*Feuille d'avis officielle* (FAO) du 21 février 2007) pourrait être refusée au profit de la construction d'immeubles.

¹ «Mémorial 164^e année»: Commission, 6782.

En effet, une demande d'information concernant trois immeubles est parue dans la *FAO* du 18 mai 2007. Ce quartier de villas se situe en zone de développement 3, mais aucun plan localisé de quartier n'est prévu pour l'instant.

L'Association du quartier des Eidguenots a également fait part de sa demande auprès de la commission des pétitions du Grand Conseil, qui a auditionné ses représentants.

Les commissaires de la commission de l'aménagement et de l'environnement ont bien entendu le souci des habitant-e-s de ce quartier qui souhaitent garder cet espace vert, sans véhicule motorisé, agréable pour les riverains comme pour les promeneurs, et qui craignent par conséquent qu'une construction d'immeubles entraîne une autre et que, finalement, ce quartier paisible disparaisse peu à peu.

Si les commissaires sont sensibles à cette problématique, il n'en demeure pas moins qu'ils n'ont pas les compétences pour se prononcer sur cette pétition alors que, en l'état, il n'y a aucune donnée permettant de confirmer la construction de ces immeubles, qu'il n'existe pas de plan localisé de quartier et qu'une commission parlementaire du Grand Conseil a déjà été saisie de la demande.

Au vu de ce qui précède, les commissaires, à l'unanimité, se prononcent pour le classement de la pétition.

Annexe mentionnée

**Pétition des habitants du quartier pour le maintien
d'une zone verte à l'Avenue des Eidguenots**

Ce paisible chemin dans son cadre de verdure est précieux pour jeunes et vieux du quartier. Gardons un espace de villas au milieu des nombreux nouveaux immeubles des environs.

**Notre quartier se densifie chaque jour davantage :
sauvons ce dernier espace vert !**

Nom	Prénom	Adresse	Signature
-----	--------	---------	-----------

M. Thierry Piguet, rapporteur (S). J'ai quelques compléments à apporter au traitement de la pétition P-192 par la commission de l'aménagement et de l'environnement. Le quartier des Eidguenots se situe en zone de développement 3 et, pour l'instant, aucun plan localisé de quartier (PLQ) n'est en force.

Nous avons appris que le propriétaire de la parcelle concernée avait bel et bien déposé deux demandes d'information: une première, en vue de réaliser cinq villas; une seconde, pour mener à bien un projet de plus forte densité à travers la construction de trois immeubles. Cependant, ce requérant a déposé sa deuxième demande sans retirer la première, ce qui fait que toute l'affaire était en suspens au moment où j'ai rédigé le rapport P-192 A.

Tel n'est plus le cas aujourd'hui, et j'ai reçu des informations complémentaires à ce sujet. Le requérant a entre-temps retiré sa première demande, ce qui rend possible la réalisation des trois immeubles qui faisait l'objet de la seconde. En outre, son voisin a lui aussi décidé de construire, projet impliquant dès lors l'existence d'un PLQ qui sera soumis à l'approbation du Conseil municipal. Au Parti socialiste, nous sommes soucieux de la qualité de vie des habitants, mais il nous faut attendre de connaître ce PLQ pour en savoir davantage.

Pendant que j'y suis, au nom de mon groupe mais également de certains membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement, je signale à M. Pagani que, trop souvent – si ce n'est à chaque examen de PLQ – nous avons constaté le manque de concertation entre les services de l'Etat et les habitants des périmètres concernés. Je précise que ce n'est pas le cas avec les services de la Ville. L'Etat a pour habitude de proposer d'abord un PLQ, puis d'attendre la mise à l'enquête publique pour recevoir les oppositions et y répondre après coup, en tenant rarement compte des remarques des opposants.

Or nous avons pu remarquer que, lorsqu'il y a concertation – en tout cas avec la Ville, mais parfois aussi avec l'Etat – les PLQ finissent généralement par entrer en force. Monsieur le magistrat, je vous demande donc de continuer, et même d'intensifier la discussion que vous pouvez avoir avec le Canton à ce sujet, afin qu'il engage une concertation avec les habitants et les propriétaires avant que le PLQ soit proposé, et non pas après, ce qui crée trop de complications.

A quoi sert-il d'imaginer un PLQ si, de toute manière – comme au Mervelet actuellement – on ne peut rien en faire parce que aucun habitant ne se décide à vendre sa villa? On peut comprendre cette réaction, s'ils n'ont pas été conviés à une concertation préalable où un échange d'informations est possible. C'est regrettable et c'est pour cette raison que, en qualité de rapporteur, je voulais insister sur ce point ce soir.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission de l'aménagement et de l'environnement demandant le classement de la pétition sont mises aux voix; elles sont acceptées à l'unanimité.

- 8. Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la motion du 18 janvier 2006 de M^{mes} Martine Sumi-Viret, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, M^{me} Annina Pfund, MM. Thierry Piguët, Jean-Charles Rielle, M^{mes} Sandrine Salerno et Nicole Valiquer Grecuccio, renvoyée en commission le 20 mars 2006, intitulée: «Mieux gérer les eaux de pluie: Genève a un rôle pionnier international à jouer» (M-577 A)¹.**

Rapport de M. Eric Rossiaud.

Préambule

Présidée par M. Pascal Rubeli, puis par M^{me} Annina Pfund, la commission Agenda 21 a étudié cette motion au cours de ses séances des 26 avril, 10 mai, 21 juin, 6 septembre, 11 et 18 octobre, 8, 15 et 29 novembre 2006.

Elle a procédé aux auditions de M^{mes} Monta et Pacheco représentant l'IRHA (International Rainwater Harvesting Alliance), de M. Ouzilou, directeur du Service cantonal de l'énergie, de M. Schneider, directeur de l'entreprise Sunwatt Bio Energie, de M. Battistella, directeur général des SIG, de M. Loizeau, sous-directeur des Conservatoire et Jardin botaniques, de MM. Viglino et Favey du Service de l'énergie.

Enfin, le rapporteur remercie M. Christophe Vuilleumier et M^{me} Lucie Marchon pour la clarté de leurs prises de notes durant toutes ces séances.

Rappel de la motion

Considérant:

- la participation de la Ville de Genève à la soirée genevoise du 12 octobre 2005 au S-DEV Geneva 05 (plate-forme internationale sur le développement durable urbain) et le stand qu'elle y a tenu du 11 au 13 octobre 2005;
- la gestion, au niveau mondial, de l'eau de pluie fédérée et encouragée depuis Genève par l'Alliance internationale pour la gestion de l'eau de pluie (International Rainwater Harvesting Alliance – IRHA) depuis maintenant trois ans;
- les graves problèmes de pénurie d'eau ou, au contraire, d'inondations dans de très nombreuses régions du monde;

¹ «Mémorial 163^e année»: Développée, 5929.

Motion: gestion des eaux de pluie

- la sécheresse actuelle chez les paysan-ne-s de l'Etat brésilien de Minas Gerais;
- les catastrophes de l'été passé en Suisse alémanique;
- la sécheresse qui frappe la vallée de la Brévine cet hiver,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre en s'associant aux projets de l'Alliance internationale pour la gestion de l'eau de pluie (International Rainwater Harvesting Alliance – IRHA) pour que la Ville de Genève partage son expérience de la gestion des eaux de pluie sur son territoire, l'améliore par des projets novateurs et participe concrètement au changement des consciences, afin que la pluie soit considérée comme une ressource dont il faut prendre conscience et qu'il faut apprendre à mieux gérer.

Audition des motionnaires

M^{me} Martine Sumi-Viret est auditionnée en tant que motionnaire. Elle indique que le but de cette motion est la création de liens ou de ponts entre les divers projets en cours de sorte à mettre en valeur les efforts faits à Genève en matière de gestion des eaux de pluie tant par la Ville de Genève que par la «Genève internationale».

M^{me} Sumi-Viret encourage vivement la commission à auditionner des spécialistes et notamment les membres de l'IRHA, qui a son siège à la Maison de l'environnement et qui est active à l'occasion de nombreuses manifestations pour promouvoir internationalement une gestion innovante de l'eau de pluie.

L'objectif de cette association est d'unir les efforts faits de par le monde en matière de gestion des eaux de pluie. L'IRHA est une fédération internationale à vocation faîtière, mais ses activités et ses effets sont avant tout développés au niveau local ou sur le plan communal. Un de ses objectifs consiste à démontrer que les eaux de pluie peuvent représenter une source d'eau durable et économique.

M^{me} Sumi-Viret précise que l'IRHA entretient un partenariat avec le Canton de Genève sur divers projets et qu'il serait intéressant pour la Ville de Genève de mettre en valeur sous l'angle de l'Agenda 21 les projets qui sont déjà à terme.

L'objectif n'est pas l'adhésion de la Ville de Genève, mais plutôt d'envisager les diverses formes de collaboration possibles et utiles à la Ville de Genève. Il ne s'agit que de développer un des aspects de la question de l'eau, soit celui de la gestion des eaux de pluie. M^{me} Sumi-Viret conclut en citant le slogan de l'IRHA: *Penser globalement, agir localement.*

La mise en valeur de certains projets ressurgira inévitablement sur l'aura internationale de l'IRHA.

M^{me} Sumi-Viret cite en exemple la toiture végétalisée de l'Hôpital, qui fonctionne grâce à un mécanisme de gestion des eaux de pluie.

Audition de M^{mes} Monta et Pacheco représentant l'IRHA (International Rainwater Harvesting Alliance)

M^{me} Pacheco signale être architecte urbaniste. Sa collègue, ingénieur civile, rappelle que c'est à Johannesburg, pendant le Sommet mondial du développement durable, que l'idée de gérer les eaux de pluie est apparue. Elle ajoute que l'IRHA est donc née peu après et qu'elle a été composée de réseaux d'organisations et d'organisations non gouvernementales (ONG). Elle précise que l'IRHA essaie de déterminer une politique et une éthique à l'égard de l'eau de pluie. Elle signale encore que les objectifs de cette organisation sont la facilitation des échanges, la reconnaissance de l'eau de pluie et la diminution de la pauvreté. Elle déclare ensuite que des négociations avec des entités financières sont nécessaires pour le développement de microcrédits allant dans ce sens.

Elle mentionne encore que le secrétariat œuvre pour le moment pour la reconnaissance de l'IRHA tant au niveau international – grâce notamment à sa participation à des colloques tels ceux de Kyoto ou de Mexico – qu'au niveau local, comme en Bolivie, au Népal et en Ethiopie. Elle précise par ailleurs qu'un bulletin Internet et le site de l'IRHA sont des outils de médiatisation importants pour son organisation qui, elle le rappelle, collabore avec de nombreuses ONG, l'ONU et la Direction du développement et de la coopération (DDC). Elle évoque ensuite les piliers stratégiques de l'IRHA que sont les projets pilotes de la formation et du transfert de connaissances, concernant des sujets comme l'autonomie et la sécurité alimentaires, de la fédération des entités s'occupant de l'eau de pluie et de l'intégration de cette dernière dans les agendas politiques de différents pays.

Elle remarque par ailleurs qu'après quatre ans de travail il a été possible de fédérer un grand nombre d'entités collaborant à cette démarche. Elle cite notamment la Confédération et l'Etat de Genève. Elle évoque encore des exemples d'utilisation de l'eau de pluie à Genève (jardins des HUG, Reuters).

M^{me} Monta prend la parole et remarque que l'IRHA avait à l'origine un secrétariat à Sydney et à Genève, mais que cette dernière ville était plus stratégique en raison de la sensibilité et de l'ouverture de ses dirigeants et de la concentration d'agences internationales. Elle rappelle en outre que la législation suisse favorise le travail associatif et que la réputation de Genève n'est plus à faire. Elle répète que l'IRHA a maintenant quatre ans pendant lesquels des projets sur le terrain ont été menés. Elle mentionne que l'IRHA est à présent incontournable dans le domaine de l'eau de pluie. Elle ajoute que Genève, qui est riche en eau, a toutefois également besoin d'une gestion de l'eau de pluie. Elle rappelle que cette der-

Motion: gestion des eaux de pluie

nière est la ressource primaire et qu'il est important de s'en occuper. Elle signale ensuite que Genève prend conscience progressivement de la valeur de l'eau de pluie et que des projets d'utilisation de cette eau ont été réalisés. Elle ajoute que l'IRHA entend faire de Genève sa capitale et qu'il serait opportun que cette ville donne l'exemple, raison pour laquelle un groupe de travail a été constitué dans le but, notamment, de réaliser des économies d'eau. Elle rappelle alors que le prix de l'eau est en train d'augmenter et qu'au lieu de se protéger de la pluie il faudrait plutôt la récolter et l'utiliser. Elle signale ensuite que 23 agences onusiennes ont des programmes sur l'eau, mais qu'il n'existe pas de concertation entre ces agences ni de préoccupation à l'égard de l'eau de pluie. Elle mentionne encore que faire de Genève la capitale de l'IRHA aurait des conséquences bénéfiques pour la ville, notamment pour sa réputation. Elle termine en évoquant encore un concours «Ville, meilleure gestionnaire de l'eau de pluie» qui est envisagé deux fois par année et qui se déroulerait à Genève.

Une commissaire demande si la récupération de l'eau de pluie permettrait d'obtenir une eau moins polluée que celle qui est récupérée dans le sol.

M^{me} Monta répond que puiser l'eau du sol revient à capter les nappes phréatiques qui sont quelquefois des nappes fossiles. Elle signale ensuite que les nappes phréatiques sont toutes en diminution.

M^{me} Pacheco ajoute qu'il y a également parfois des cas de contamination du sol et qu'il est alors impossible de capter l'eau. Elle évoque à cet égard le Bangladesh qui a vu plusieurs cas d'empoisonnement et elle remarque que l'IRHA développe des projets dans ce pays pour la récupération de l'eau de pluie. Elle signale en outre qu'aux Caraïbes il n'est pas permis de construire une maison sans réservoir d'eau.

A un commissaire qui demande s'il existe des traitements pour rendre potable cette eau, M^{mes} Pacheco et Monta répondent que le pH de l'eau de pluie est très bas et que cette eau est donc excellente pour un certain nombre d'activités, comme pour se laver les cheveux.

Un commissaire questionne les intervenantes sur le financement de l'IRHA et sur leurs attentes par rapport à la Ville de Genève.

M^{me} Pacheco répond que l'alliance a débuté grâce à un don de 50 000 dollars et qu'elle a ensuite obtenu des subsides de la DDC. Cette dernière souhaite toutefois diminuer son aide afin de permettre à l'IRHA de trouver d'autres partenaires, raison pour laquelle des entreprises privées ont été approchées. Elle signale en outre que l'IRHA défend l'eau de pluie comme ressource commune. Elle pense qu'il serait important que la Ville accepte de soutenir le secrétariat de l'IRHA.

Un commissaire signale alors que la Ville a déjà construit un réseau afin de récupérer l'eau de pluie et se demande ce qu'il faut en penser.

M^{me} Monta répond que ce réseau devrait se déverser dans des réservoirs afin de pouvoir utiliser cette eau, plutôt que de l'envoyer dans des rivières, et remarque que le Canton est à présent en train d'axer sa politique vers la rétention de l'eau.

Un commissaire demande s'il existe à l'heure actuelle des subventions pour la récupération de l'eau de pluie.

M^{me} Monta répond par la négative, mais pense qu'il serait nécessaire de faire un recensement des aides existant à travers le monde en ce qui concerne la récupération de l'eau de pluie.

Un commissaire demande s'il existe des exemples de villages alimentés par l'eau de pluie.

M^{me} Monta répond qu'un orphelinat en Bulgarie fonctionne grâce à l'eau de pluie. Elle précise que la facture d'eau de cette institution a été diminuée par dix. Elle rappelle en outre que le coût de construction d'une citerne est minime.

Une commissaire demande quel est le prix d'un litre d'eau de pluie consommable et si des entreprises se sont déjà intéressées à la commercialisation de l'eau de pluie.

M^{me} Pacheco répond qu'un demi-litre coûte environ 10 centimes. Elle ajoute que des projets de purification de l'eau de pluie sont en cours au Mexique dans des populations rurales. Elle pense qu'il serait effectivement intéressant d'encourager des entreprises dans la commercialisation de l'eau de pluie.

Un commissaire demande ce que signifie la «privatisation sociale» de l'eau.

M^{me} Pacheco répond que la privatisation opérée par des multinationales n'a rien à voir avec des privatisations familiales ou communautaires dans des régions pauvres.

Il est par ailleurs nécessaire de développer des démarches dans chaque région prenant en compte les spécificités de ces dernières.

Un commissaire demande quelle est l'importance de l'équipe du secrétariat de l'IRHA.

M^{me} Pacheco répond qu'il y a trois personnes et que des chômeurs viennent de temps à autre compléter l'équipe.

Un commissaire demande si un constructeur genevois pourrait faire des économies en installant des réservoirs de récupération de l'eau de pluie.

M^{me} Monta l'ignore. Elle explique que l'alliance s'est surtout concentrée jusqu'à présent sur les pays en voie de développement. M^{me} Pacheco signale toute-

fois que la Ville a été approchée à cet égard. Elle précise que c'est le Service de l'énergie qui s'occupe de ce genre de question.

Audition de M. Olivier Ouzilou, directeur du Service cantonal de l'énergie (Scane)

M. Ouzilou explique que l'eau, au sens de la motion M-577, n'est pas sous sa responsabilité. Il peut dire que 1 m³ d'eau traitée en station d'épuration = 1 kWh électrique et que, donc, chaque mètre cube d'eau que l'on peut traiter différemment est une économie, au niveau électrique notamment. Il explique qu'il existe des procédés techniques qui sont gagnants pour tout le monde, comme les toitures végétalisées, qui permettent de faire de la rétention et améliorent l'inertie thermique du bâtiment, et que la combinaison toiture végétalisée et panneaux solaires est possible. Il trouve que l'idée de récupérer l'eau de pluie en tant qu'eau grise, pour l'eau des toilettes par exemple, est une bonne idée dans la mesure où cela déleste les stations d'épuration et, de ce fait, fait l'économie du traitement complet de cette eau.

Un commissaire rappelle que la Ville de Genève investit dans des réseaux séparatifs des eaux usées et des eaux pluviales et demande si cette pratique est pertinente.

M. Ouzilou préfère ne pas se prononcer sur la pertinence, car il n'a pas l'avis de ces collègues. Il estime tout de même que la récupération de l'eau de pluie, qui n'a pas besoin d'être traitée, permet de délester les stations d'épuration et donc améliore le bilan énergétique.

Si ces eaux peuvent être récupérées et utilisées par exemple pour les travaux d'arrosage, cela permet d'économiser de l'eau potable. Il ne connaît pas le coût exact des bassins de rétention, mais le fonds des collectivités publiques participe à un bon nombre d'équipements de ce type.

Une commissaire demande si cette eau est propre pour les travaux d'arrosage et si elle ne contiendrait pas, par exemple, des métaux lourds.

M. Ouzilou affirme que l'eau de pluie récupérée est tout de même traitée, en fonction du taux de renouvellement des stocks.

Une commissaire demande si le système cantonal d'aide aux économies d'énergie tend à favoriser les énergies renouvelables.

M. Ouzilou répond que c'est actuellement un grand débat: il y a toute une partie prévue pour le solaire, le bois, la géothermie pour le remplacement de l'électricité, par la Confédération et l'Etat.

Toutes les autorisations de construire passent par le Service de l'énergie, ce qui mène au dialogue. On se demande quelle va être la consommation après la rénovation du bâtiment et, pour les très gros consommateurs, ils établissent un programme énergétique en incitant à utiliser le renouvelable et à faire des bâtiments performants au niveau consommation. Si leur immeuble a une consommation annuelle d'énergie supérieure à 600 mégajoules par mètre carré et par an, ils doivent faire les travaux nécessaires pour abaisser la consommation, sinon le propriétaire doit investir dans un système de décompte appartement par appartement qui coûte cher. Il assure qu'il y a un certain nombre de bras de levier légaux pour inciter les propriétaires à faire des travaux d'amélioration de rendement énergétique.

Audition de M. Schneider, directeur de l'entreprise Sunwatt Bio Energie

M. Schneider estime que la Ville a déjà fait beaucoup de choses.

L'initiative du sac dans la chasse d'eau pour diminuer le volume d'eau utilisé, par exemple, a été reprise en France. Un élément intéressant est de voir l'évolution des prix de l'eau, à Genève cette année entre 10 et 30% d'augmentation. De l'autre côté du Rhin, autour du lac de Constance, le prix de l'eau est entre 6 et 7 euros, et, à Stuttgart, qui pompe de l'eau dans le lac de Constance, le prix est entre 10 et 11 euros le mètre cube.

L'augmentation du prix de l'eau est donc une réalité, et tout ce qu'on pourra faire pour récupérer l'eau de pluie est un investissement intéressant pour les années à venir, pour l'arrosage, la lessive, les W.-C., etc. M. Schneider a vécu plusieurs années dans le tiers monde et trouve le gaspillage de l'eau aberrant.

Il signale que chaque litre d'eau consommé est plus ou moins égal à un wattheure, et donc que 1 m³ d'eau est égal à 1 kWh.

Il faudra cependant vraisemblablement attendre que le prix de l'eau augmente pour que les installations de récupération de l'eau de pluie deviennent rentables. En attendant, il pense juste de se lancer dans des aménagements aux coûts modérés, qui puissent être rentables.

Un commissaire demande quelle est la raison de l'augmentation du prix de l'eau.

M. Schneider répond que, en dehors des frais d'acheminement, il y a les taxes et la privatisation.

En France, notamment, la privatisation et certaines exagérations ont fait exploser le prix de l'eau dans certaines régions. Ensuite, comme l'eau doit être mise sous pression, son coût est lié à celui de l'électricité.

Une commissaire demande s'il est imaginable de récupérer l'eau de pluie pour tous les travaux de chantier ou d'arrosage sans trop d'investissement.

M. Schneider cite l'exemple de Lullier, où des aménagements simples ont été faits lors de la rénovation des bâtiments et celui du Centre de la voirie aux Vernets qui sont des investissements raisonnables pour la récupération de l'eau. Il insiste sur le fait qu'il faut prévoir une augmentation de 10 à 20% du prix de l'eau dans les cinq prochaines années, et en tenir compte dans les investissements. Il pense qu'il faudrait surtout encourager les privés. En Suisse, les installateurs sanitaires et les ferblantiers ne sont pas vraiment formés à ce genre de systèmes, le savoir-faire vient surtout de l'Allemagne, où les systèmes sont pratiquement généralisés dans certaines régions.

Audition de M. Raymond Battistella, directeur général des Services industriels de Genève (SIG)

M. Battistella signale que les SIG n'ont aucune activité liée aux eaux de ruissellement. Les SIG soutiennent tout ce qui peut se faire pour limiter ou réduire la consommation d'eau. Il remarque qu'à Genève la consommation annuelle d'eau baisse chaque année d'entre 1 et 2%; cette tendance est liée à des comportements et à des équipements plus économiques, auxquels les SIG contribuent.

M. Battistella indique que les SIG ont toujours essayé de ne pas créer de réseaux parallèles, qui sont lourds en termes d'infrastructure. Il explique que l'eau de pluie est une eau de ruissellement qui va alimenter le réseau secondaire de distribution de l'eau, qui est du ressort de la Ville et non des SIG.

Il répète que les SIG sont ouverts à contribuer à la gestion que demande la motion, mais qu'ils n'ont actuellement aucune implication directe dans ce réseau.

Une commissaire demande s'il ne serait pas rentable d'utiliser l'eau de ruissellement de toiture.

M. Battistella répond que, effectivement, de plus en plus de gens utilisent ces systèmes. Les SIG doivent cependant faire attention à la qualité de l'eau et l'eau de toiture ne pourrait vraisemblablement pas être utilisée comme eau potable. Elle pourrait être utilisée comme eau d'arrosage.

Un commissaire demande comment M. Battistella juge le système de séparatif des eaux mis en place par la Ville.

M. Battistella insiste sur le fait qu'il faut distinguer les réseaux primaires et secondaires, que les SIG s'occupent du traitement des eaux usées à travers le réseau primaire, mais qu'ils n'ont aucun rôle dans le réseau secondaire, qui

dépend des communes. Ils sont aujourd'hui en train de passer des accords avec des communes pilotes pour apporter leur contribution dans le traitement des eaux usées du réseau secondaire. Ce réseau fonctionne, hormis quand il y a de gros afflux d'eau lors d'orages, où l'eau n'arrive pas à être traitée dans sa globalité.

Une commissaire demande quelle collaboration il pourrait y avoir entre la Ville et les SIG dans ce domaine pour être à la pointe de l'Agenda 21.

M. Battistella et les SIG souhaitent toujours rester les interlocuteurs privilégiés dans ce domaine. Il croit cependant que la situation à Genève est très différente de celle dans d'autres villes en France, car il n'y a pas de problème d'eau: 80% de la consommation vient du lac, 20% des nappes phréatiques. Par contre, beaucoup de communes françaises commencent à avoir des problèmes d'approvisionnement en eau, et les SIG sont en discussion avec elles pour essayer de trouver des moyens de les approvisionner. Il concède que ce n'est pas parce que Genève n'a pas actuellement de problème d'eau qu'il ne faut pas faire d'effort dans ce sens, et les SIG sont tout à fait prêts à engager des projets pilotes avec la Ville ou des entreprises pour servir de modèle.

Un commissaire demande ce qui vient de l'Arve dans l'approvisionnement en eau de la ville.

M. Battistella explique que, dans les nappes phréatiques, il y a le bassin de l'Arve et le bassin du Genevois. Il précise qu'il y a une station de pompage à Vessy qui prélève l'eau de l'Arve pour réalimenter la nappe en continu, que le niveau de la nappe est mesuré afin de la maintenir à un niveau optimal.

Dans le sens où Genève doit être une ville modèle et que c'est une ville au rayonnement international, une commissaire pense qu'elle pourrait jouer un rôle supplémentaire, même si elle n'a pas de souci d'eau actuellement.

Le développement durable est aussi un axe stratégique fort pour M. Battistella et les SIG, ils cherchent également à trouver des manières d'être modèles en la matière. La problématique la plus critiquable qu'il y a dans la gestion de l'eau à Genève est l'eau d'arrosage qui est tirée du réseau de distribution d'eau potable, mais imaginer un autre réseau représenterait des coûts faramineux. Dans le projet Genève lac-Nations, où l'eau du lac est utilisée pour chauffer et refroidir les organisations internationales, ils profitent de l'ouverture des routes pour y mettre une conduite d'eau pour que l'ONU utilise l'eau du lac pour son arrosage. Il ne voit pas comment mettre ce genre de système en œuvre à grande échelle et cela restera quelque chose d'anecdotique. Il y a d'autres sujets plus représentatifs de l'effort à faire en matière d'eau, parmi eux le projet Eco 21, qui vise à réduire la consommation des Genevois en eau et en électricité et à promouvoir les moyens de chauffage qui n'utilisent pas le mazout. Il insiste sur le fait que les problèmes de consommation d'électricité sont nettement prioritaires aux problèmes de consommation d'eau.

Motion: gestion des eaux de pluie

Une commissaire souligne qu'une des intentions des motionnaires est d'utiliser Genève comme moteur. Elle pense qu'au niveau mondial les régions défavorisées en matière d'eau ont besoin de modèles petits, à taille humaine, pouvant être développés chez eux, plutôt que d'immenses projets novateurs.

M. Battistella signale que les SIG mettent actuellement en place une politique d'innovation, et suggère que le groupe qui s'en occupe reste en contact avec la commission, puisse faire des suggestions s'il y a un projet concret et que les deux se tiennent au courant de leurs projets respectifs.

Un commissaire demande s'il serait envisageable, pour éviter que les constructeurs renoncent à leurs projets de récupération des eaux parce que les coûts d'investissement seraient trop élevés, que les SIG diminuent le prix de vente de l'eau pour les personnes qui aurait fait cet effort.

M. Battistella aimerait que l'on comprenne que les SIG incitent à vendre moins, ce qui est une philosophie différente de la philosophie habituelle. Ils ont introduit le programme Eco 21 dans leurs objectifs, qui prévoit que la consommation en électricité en 2011 sera la même qu'en 1990.

Augmenter le prix de vente de l'électricité et de l'eau va à l'encontre de tous les concepts économiques dits «normaux» et c'est un gros travail de fond d'entrer dans une autre logique et de convaincre les collaborateurs que, demain, une entité publique comme les SIG ne peut pas ne pas se mobiliser autour de ces problèmes. C'est une orientation prise par les SIG, mais qui n'est pas simple à faire passer, à appliquer, à faire comprendre.

Un commissaire demande la composition politique de la direction des SIG.

M. Battistella informe que le conseil d'administration se répartit à raison de 55% pour l'Etat, 30% pour la Ville de Genève et 15% pour les communes genevoises.

Une commissaire a l'impression que la privatisation des SIG, comme cela se fait dans d'autres cantons, ne va pas dans le sens de l'économie de l'eau, et que la politique actuelle ne s'applique que parce que c'est une entreprise publique.

M. Battistella n'a pas l'impression que les SIG prennent la route de la privatisation. Il n'a jamais senti une intention allant dans ce sens et, quoi qu'il arrive, les Genevois devraient être consultés dans un tel cas. Il n'est pas omniscient, mais croit que les SIG ne seront pas privatisés. Sa stratégie a trois axes fondamentaux: «rester service public», «développement durable», «satisfaire le client». Il croit que SIG-«entité publique» a beaucoup plus de valeur, de force, que SIG-«SA» et il ne veut pour rien au monde cette privatisation. Il faut toutefois que ce soit une entité publique performante, bien qu'attachée à certaines valeurs importantes.

Audition de M. Pierre-André Loizeau, sous-directeur des Conservatoire et Jardin botaniques

Le Jardin botanique est grand de 28 hectares. Tout n'est pas arrosé, mais l'eau représente à peu près un tiers, voire plus, de la facture d'énergie. La consommation annuelle pour 2004 est de 124 277 m³. Il y a des bassins qui sont remplis en permanence, ils ont fait l'effort de les mettre en circuits fermés.

M. Loizeau explique que le bassin des canards est vidé intégralement deux fois par mois, afin d'éviter qu'il devienne un cloaque plein de fientes. Ils en ont déjà réhaussé le fond, et ont pour projet d'installer un système autonettoyant. Le volume du bassin est de 225 m³, ce qui fait à peu près 4000 m³ par année.

La rivière des rocailles et son bassin sont, eux, en circuit fermé depuis quelques années. Les fontaines, une dizaine, qui doivent être alimentées par le réseau d'eau potable sont sur horloge et s'éteignent automatiquement quand le jardin est fermé.

Il informe que l'eau de pluie est récupérée depuis le toit de la maison des jardiniers, ce qui représente à peu près 1000 m², et depuis la salle d'exposition (environ 1100 m²). Cette eau est stockée dans une première citerne de 366 m³ dans laquelle elle est mise à décanter. Après cette décantation, l'eau est transvasée dans une deuxième citerne de 670 m³ et ensuite répartie dans différents bassins de 500 litres, qui permettent d'arroser les différentes parties des serres. La moitié des besoins des serres en eau sont couverts par ce système.

M. Loizeau remarque qu'il pleut de moins en moins: en 2005, il a plu 665 mm et les bassins n'ont pas pu être remplis.

Auparavant, cette eau était filtrée de façon qu'elle contienne le moins possible de particules, avec le système Osmose, qui faisait perdre à peu près les deux tiers de l'eau. Ce système a été remplacé par des résines synthétiques et toute l'eau peut être utilisée.

Il précise que le réseau d'arrosage du Jardin botanique, moyennant relativement peu d'investissement, pourrait être séparé du système d'eau potable des SIG et que, s'il y avait un moyen de récupérer de l'eau qui vienne d'ailleurs, ce serait facile à mettre en place. Ils étaient en discussions avec le SIG dans le cadre du projet Genève lac-Nations et étudiaient la possibilité de se brancher sur le système pour l'arrosage du jardin, par un tuyau qui devait passer sous le Jardin botanique. Aux dernières nouvelles, le tuyau devrait passer ailleurs, où le potentiel est plus grand, mais M. Loizeau n'est pas sûr de cette information.

Un commissaire demande si la rivière des rocailles est naturelle ou artificielle.

M. Loizeau répond qu'elle est artificielle, l'eau est effectivement pompée jusqu'en haut.

Un commissaire salue l'effort fait par le Jardin botanique. Il demande ce qu'il en est des serres de Pregny et si l'effort pour la récupération d'eau va être poursuivi.

M. Loizeau regrette qu'il n'y ait pas de système de récupération pour ces serres-ci, et affirme qu'il y a des motivations très importantes, mais que tout aménagement a un coût et que les fonds ne sont pas toujours disponibles. Il pense toutefois que l'une des premières choses à faire est d'essayer de s'intégrer dans le projet Serono, qui aura le maximum d'efficacité.

Une commissaire demande à quelles heures sont effectués les arrosages en été.

M. Loizeau répond qu'ils se font naturellement tôt le matin et tard le soir, même si le système n'est pas automatisé pour le faire pendant la nuit.

Une commissaire demande jusqu'où il faut aller dans la récupération des eaux de pluie, étant donné qu'il est possible d'être ennuyé en cas de sécheresse.

M. Loizeau répond que le lac est un magnifique bassin de récupération.

Un commissaire demande combien coûte annuellement l'eau au Jardin botanique.

De mémoire, M. Loizeau pense que c'est de l'ordre de 180 000 francs.

Une commissaire demande si l'eau du lac est de qualité suffisante pour l'arrosage des plantes et de la terre.

M. Loizeau répond que c'est presque la même eau que celle qui tombe du ciel. Il estime que cette eau est suffisamment propre, dans des normes tout à fait correctes.

Audition de MM. Thierry Viglino, ingénieur sanitaire au Service de l'énergie, Etienne Favey, ingénieur au Service de l'énergie et correspondant pour Agenda 21 du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et Christophe Gerber, ingénieur au Service du génie civil en charge du plan général pour l'évacuation des eaux

M. Favey informe que l'Alliance internationale pour la gestion de l'eau de pluie avait contacté l'administration, que leurs représentants avaient été reçus par le Service de l'énergie et qu'un certain nombre de propositions de collaboration ont été faites.

L'action de la Ville de Genève en matière de gestion de l'eau est constituée essentiellement par la gestion de la consommation d'eau potable dans le patrimoine bâti de la Ville, qui s'intègre dans la politique énergétique de la Ville.

Elle a pour grand principe qu'avant de consommer des énergies renouvelables il faut tout faire pour essayer d'économiser et diminuer les consommations. En appliquant ce principe à l'eau, il devient plus important de diminuer la consommation d'eau potable que de récupérer l'eau de pluie. M. Favey attire l'attention de la commission sur le fait que, par rapport à 1996, une économie d'eau potable d'environ 35% a été réalisée, sachant que sur la même période les prix ont augmenté de 60%.

En ce qui concerne les eaux de pluie, deux volets importants constituent l'action de la Ville: l'évacuation et la récupération.

M. Gerber rappelle que la Ville est en train de réaliser le plan général de l'évacuation des eaux depuis dix-huit mois. Tout le réseau d'assainissement des eaux, des eaux polluées et non polluées (eaux de pluie), a été replanifié: partout où cela est techniquement possible, il vont essayer de réinfiltrer les eaux de pluie à la source, afin d'infliger le moins de perturbations possible au cycle hydrologique naturel. Une cartographie détaillée a été faite des zones où il était techniquement possible de réinfiltrer l'eau, selon la capacité d'absorption du sol, de l'utilisation des nappes souterraines, de leurs zones de protection et du cadastre des sites contaminés. Un concept de réinfiltration va être étudié par la suite. Le plan général de l'évacuation des eaux ne traite pas de la récupération des eaux de pluie. Ils se sont néanmoins posé la question de savoir où et comment récupérer l'eau de pluie pour des usages domestiques sur le territoire de la Ville de Genève. Il présente la brochure *Utilisation judicieuse de l'eau de pluie* qui détaille ce genre de concepts. Etant donné qu'il y a déjà un réseau d'eau potable à disposition et qu'il n'y a a priori pas de limitation au niveau des sources (le lac étant une sorte d'immense bassin de décantation), il se demande si cela vaut la peine en Ville de Genève de créer des petits réservoirs un peu partout. Au niveau écologique, il faut se demander si cela vaut la peine d'installer ces bassins, en estimant leur coût énergétique et de la mise en place de nouveaux réseaux. L'EPFL a fait des «analyses de cycle de vie» qui ont conclu que, avant d'essayer de récupérer de l'eau de pluie, il fallait d'abord faire des économies sur l'eau potable, en sensibilisant les habitants sur les petits gains qu'ils peuvent faire en faisant de petits aménagements et en changeant leur comportement. La deuxième conclusion était qu'il était intéressant de récupérer l'eau de pluie en Suisse uniquement pour des grandes installations, car pour de petites installations il faut, pour l'hygiène, créer un double réseau, qu'il soit contrôlé, et les coûts sont élevés sans qu'il y ait de gain sur le réseau en place.

M. Viglino ajoute qu'il y a cinq installations en fonction actuellement, qui permettent de faire des expériences et vérifier le bien-fondé ou non de ce genre d'installations:

- une installation de récupération à la Voirie, aux Vernets, dont l'eau sert à nettoyer les camions. Il y avait un stockage à disposition, cinq anciennes citer-

Motion: gestion des eaux de pluie

nes à mazout de 75 m³ qui ont été nettoyées, traitées et un petit peu modifiées pour dévier le réseau d'eau pluviale et pouvoir les remplir. Cette installation ne consomme pas plus d'électricité que l'installation précédente, malgré le surpresseur. Grâce à cette disponibilité, l'opération n'a coûté que 26 000 francs, ce qui est à peu près l'équivalent du prix de démantèlement des citernes. L'économie réalisée en eau est de l'ordre de 703 m³ par année;

- une autre installation se trouve dans un immeuble locatif des Grottes, dont l'eau est utilisée pour alimenter les chasses d'eau. L'installation a ici coûté 46 000 francs, car il a fallu créer un deuxième réseau de distribution. La citerne, entreposée au sous-sol, est de 10 m³. L'installation a été facilitée, car le système d'évacuation de l'eau se faisait déjà à l'intérieur du bâtiment et il a suffi d'interrompre le collecteur intérieur pour disposer un réservoir. On y récupère entre 270-300 m³ d'eau par année, ce qui correspond à une économie de 800 francs, et l'on voit que le prix du mètre cube d'eau récupérée reste assez élevé, sachant que l'installation nécessite encore un entretien;
- une troisième est située à l'école des Ouches, dont l'eau est également utilisée pour les W.-C. (pas pour la crèche), ainsi que pour arroser le parc et pour les petites laveuses de la Voirie. C'est une installation de 100 m³, intégrée dans la construction du bâtiment. Comme elle est récente, il y a peu de recul pour estimer son rendement, mais elle a bien suffi pour entretenir les espaces verts;
- une quatrième installation se trouve à la nouvelle salle de gym du chemin de l'Ecu, où l'eau sert à arroser les terrains de foot. C'est une des installations les plus intéressantes, selon M. Viglino;
- la cinquième se trouve à l'école des Genêts, la toute première réalisée, qui a permis de se rendre compte qu'il était indispensable d'installer une pompe pour bien distribuer l'eau récupérée.

Les constats sont les suivants: pour une bonne récupération, il faut une surface réceptrice, et seules les toitures peuvent convenir pour des raisons de qualité (le sol est trop pollué). Il faut ensuite trouver un bon compromis entre la surface réceptrice à disposition, l'utilisation faite sur le site et le stockage.

M. Favey ajoute que, suite à l'intervention de l'Alliance internationale pour la gestion de l'eau de pluie, les magistrats ont émis le souhait de trouver des pistes de collaboration, et certaines des propositions de cette association sont intéressantes: au niveau de la visibilité de la problématique générale de la gestion de l'eau, en pédagogie notamment. Il pense qu'il faut voir la problématique de la gestion de l'eau en général et pas seulement celle de la récupération des eaux de pluie car, à Genève, économiquement, la ressource «eau de pluie» est difficilement exploitable. Par contre, une promotion et une sensibilisation sur le fait que l'eau n'est pas une ressource inépuisable, car sa qualité peut être altérée assez

facilement, doit être menée. Il y a eu des épisodes, note M. Favey, où l'eau du lac n'était quasiment plus potable. Il signale que le Conseil administratif a signé la Charte de l'eau de la région lémanique qui engage toutes les communes du territoire riverain du lac à une gestion durable de l'eau.

Un commissaire demande si l'eau de pluie est potable avant qu'elle touche le sol et si une analyse chimique en a été faite.

M. Gerber répond qu'elle n'est pas exactement potable, mais peut convenir à d'autres usages. Son principal problème est l'acidité, il faut de toute façon l'adoucir un peu, et elle peut ramasser pas mal de polluants primaires ou secondaires dans les centres urbains. C'est surtout quand elle touche les toitures où l'asphalte qu'elle se charge de ces particules.

Le même commissaire demande si les nappes phréatiques constituent un réservoir d'eau potable.

Certaines, répond M. Gerber, la nappe du Genevois, par exemple, où il est interdit de réinfiltrer de l'eau de pluie qui pourrait être trop polluée. L'eau devrait en effet passer par une couche d'humus pour se dépolluer, ce qui est difficile à mettre en place. M. Gerber précise qu'il faut tout de même traiter cette eau après qu'elle a été pompée avant qu'elle soit propre à la consommation. Le problème de certaines nappes réside en la présence de micropolluants, de métaux lourds, qui sont impossibles à enlever tellement ils sont petits.

Une commissaire demande si cela se fait toujours d'utiliser de l'eau potable pour les nettoyages des rues ou si la station des Vernets s'en charge.

M. Favey précise qu'à la station des Vernets il ne s'agit que du nettoyage des camions-poubelles.

Pour les trottoirs, la politique actuelle est d'utiliser la pluie comme un élément de prélavage, et c'est pourquoi l'on voit souvent des laveuses qui tournent juste après qu'il a plu. L'eau potable est ensuite utilisée, car c'est effectivement la seule à disposition, mais, grâce au prélavage, on en utilise beaucoup moins, remarque M. Favey.

Il y a toutefois un problème de disponibilité: il ne pleut pas énormément à Genève et il faut trouver un équilibre entre un impact écologique et économique, et créer un stockage utilisable toute l'année nécessiterait une surface monstrueuse, de captage et de stockage.

Un concept pour récupérer l'eau de pluie pour les laveuses de la Ville avait cependant été étudié, mais on s'était rendu compte que cela nécessitait des réservoirs immenses, que l'eau devait souvent être traitée préalablement et qu'il fallait la mettre sous pression. Cela n'apportait aucun avantage par rapport aux réseaux d'eau potable et le projet n'a pas été retenu.

Motion: gestion des eaux de pluie

Une commissaire demande si l'eau des gros consommateurs, comme les piscines, pourrait être récupérée ailleurs.

M. Viglino répond que l'eau des piscines est évacuée directement et sert au lavage des filtres. Cette eau est relativement chargée et lui paraît difficilement utilisable ailleurs. Le Service des sports travaille sur des systèmes de filtration qui nécessiteraient moins de renouvellement, mais les normes de qualité sont strictes.

A un commissaire qui demande pourquoi la citerne de l'immeuble des Grottes a été installée en sous-sol, alors que si elle se trouvait sous les toitures on économiserait du pompage, M. Viglino répond que cela ferait effectivement peser des charges trop importantes sur la structure de l'immeuble et, ensuite, le temps de remplissage d'un réservoir serait de sept à huit minutes, ce que les habitants n'admettraient peut-être pas. A l'école des Genêts, il a fallu fabriquer des robinets flotteurs spécifiques, pour avoir une hauteur suffisante pour le remplissage des réservoirs. Il lui semble que la suppression de l'eau est indispensable pour pouvoir alimenter l'ensemble des réservoirs.

Une commissaire demande ce qui se passe quand il y a trop d'eau de pluie, en cas d'orage notamment, si un plan d'urgence est prévu.

M. Gerber répond que toute la colonne vertébrale du système est dimensionnée sur des bases hydrauliques, qui admettent une inondation tous les vingt ans. Il fallait bien se baser sur quelque chose.

Un commissaire demande ce que signifie l'«hygiène» de l'eau de pluie, si l'eau de pluie est moins hygiénique que l'eau potable.

M. Viglino répond que, dans les expériences menées, certaines analyses ont été faites (même si la légionellose est peu probable vu les conditions de stockage et d'exploitation), car pour l'eau de nettoyage qui est pulvérisée il est nécessaire de savoir si elle ne comporte pas de danger. Si l'eau des toilettes, par contre, est probablement impropre à la consommation, cela n'a pas d'importance puisqu'elle n'est pas ingérée.

Un commissaire demande quelles sont les prévisions pour l'augmentation du prix de l'eau dans les prochaines années.

M. Viglino répond qu'une augmentation de 7% sur la taxe d'épuration est annoncée pour 2007.

M. Favey ajoute que l'on rejette de l'eau de plus en plus propre dans les milieux (l'effort de nettoyage est accentué), et les prix d'infrastructure n'ont aucune raison de baisser.

Le même commissaire demande comment est géré le rapport entre l'exigence d'infiltration fédérale et le séparatif de la Ville.

M. Gerber répond que chaque fois que l'eau peut être réinfiltrée elle le sera, même si une partie devra toujours être évacuée. En réinflitrant une partie des eaux de pluie, on arrive à tamponner un peu les crues, mais les réseaux d'assainissement doivent tout de même être mis en place. On va peut-être économiser sur le diamètre des collecteurs d'eaux pluviales à long terme, mais le réseau va toujours être en place.

Discussion et vote

La commissaire du Parti du travail annonce qu'elle peut voter cette motion sans problème et constate qu'il y a encore pas mal de choses à faire, même si ce qui se fait est déjà bien.

Un commissaire des Verts salue le travail de prospection fait notamment par la Ville et déclare que son parti soutiendra cette motion pour que l'eau de pluie, en tant que ressource naturelle, puisse contribuer à la diminution de la consommation générale d'énergie en Ville de Genève.

Le groupe de l'Union démocratique du centre votera également cette motion, car elle va dans le bon sens. Tout ce qui est fait pour améliorer ce qui passe dans notre basse terre est une bonne démarche.

Le groupe radical informe qu'il votera aussi cette motion, tout en espérant que le Conseil administratif ne va pas penser qu'on lui ouvre les cordons de la bourse pour faire n'importe quoi à n'importe quel prix, mais pour œuvrer concrètement.

Une commissaire du groupe socialiste, qui était à l'origine de cette motion, informe que son groupe la votera évidemment. Elle trouve que le travail a été fructueux dans le sens où l'on a beaucoup appris sur ce qui se faisait déjà et sur les bonnes synergies existantes. Il faut saisir cette opportunité pour réaliser la mission, d'autant plus que Genève a un rôle international à jouer là-dedans, par son expérience et ses actes concrets.

Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera également cette motion. Il a pu, à travers les auditions, comprendre les efforts qui avaient déjà été faits et les infrastructures qui existaient déjà.

Il pense que la Ville a de quoi faire valoir ses expériences aux niveaux local et international.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien endosse à 100% les commentaires de son collègue radical et annonce que son groupe suivra la motion, tout en souhaitant qu'elle n'ouvre pas la voie à des dépenses injustifiées.

Motion: gestion des eaux de pluie

Une commissaire libérale informe que son groupe ne voit aucun inconvénient à voter cette motion, elle trouve la cause importante. Les auditions ont permis de constater, de façon réjouissante, que des mesures significatives sont déjà prises à Genève. Il ne faudra cependant pas multiplier les installations coûteuses qui ne sont pas de première nécessité, tout en encourageant les efforts en marche.

Au vote, la motion M-577 est acceptée à l'unanimité de la commission.

Premier débat

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, c'est avec grand intérêt que nous avons étudié, à la commission Agenda 21, la motion M-577, qui concerne le meilleur moyen de traiter les eaux de pluie dans nos régions. Nous avons appris qu'il y pleut un peu moins qu'autrefois, semble-t-il. Néanmoins, nous sommes ravis de penser que les jours de pluie qui dépriment certains ont peut-être quelque intérêt pour d'autres. Nous avons entendu des spécialistes d'une infinie compétence, qui nous ont tous rassurés sur le souci de la Ville et du Canton, depuis de nombreuses années, de gérer l'eau – notamment l'eau de pluie – de la manière la plus efficace possible.

Nous avons également appris qu'un grand projet Genève lac-Nations avait permis aux Services industriels de Genève (SIG) de réaliser une première en installant une pompe à 30 m de profondeur sous le lac, afin de permettre l'alimentation en eau des Conservatoire et Jardin botaniques, ainsi que de Merck Serono, et d'aller jusqu'aux Nations. On nous a expliqué que, à certains endroits, des toitures arborisées rendaient possible une bonne utilisation de l'eau de pluie. En outre, nous savons maintenant que le Conseil administratif a adhéré, depuis quelque temps déjà, à la Charte de l'eau de la région lémanique.

Tous ces éléments positifs nous ont poussés à nous intéresser à l'engagement de la Ville en faveur d'une bonne gestion de l'eau, et nous ne sommes pas inquiets à l'issue des travaux de la commission Agenda 21 sur la motion M-577, mais au contraire rassurés!

J'ajoute encore, en complément, une information qui nous a été donnée dans ce cadre. Pour construire ces installations spéciales que sont les bassins de récupération d'eau, il vaut mieux collaborer avec de grandes entreprises à des endroits assez vastes, et non pas sur de petites surfaces. En effet, dans ce dernier cas, les installations en question deviennent vite très coûteuses, alors qu'elles sont rentables sur les grandes surfaces.

C'est la raison pour laquelle notre Ville, pour l'instant, n'a pas beaucoup de nouveaux projets. Néanmoins, nous voterons les conclusions de la commission

Agenda 21 telles qu'elles figurent dans le rapport M-577 A, car nous sommes d'avis que tout projet susceptible de contribuer à une bonne gestion de l'eau est un bon projet. Nous vous invitons donc à nous suivre, chers collègues.

M^{me} Martine Sumi (S). Sur notre planète, une personne sur cinq n'a pas accès à l'eau; mais même à une échelle communale, la récolte des eaux de pluie est une mesure à envisager. Dans notre canton – nous l'avons constaté lors de l'examen de la motion M-577 – nous sommes très gâtés, entre autres par ce magnifique réservoir d'eau de pluie qu'est le lac. En outre, beaucoup de pratiques louables existent déjà en la matière. On peut donc dire que, au niveau genevois, cela se passe bien.

Les experts auditionnés par la commission Agenda 21 dans le cadre du débat sur la motion M-577 ont relevé que la gestion des eaux de pluie n'est qu'un aspect de la gestion de l'eau en général. Ils se sont toutefois montrés convaincus que le travail d'éducation et de sensibilisation au fait que l'eau n'est pas une ressource inépuisable et que sa qualité peut être altérée doit être fait. Il s'avère par conséquent indispensable de promouvoir cette information, ainsi que de soutenir des projets au niveau communal dans des régions soit trop sèches, soit inondées. Dans la recherche de solutions pour les régions moins favorisées, aucune piste ne doit être négligée.

Toujours au cours de l'étude de cette motion, les commissaires ont appris qu'une petite organisation non gouvernementale (ONG), l'IRHA (International Rainwater Harvesting Alliance), était active à Genève. Son objectif est de changer notre vision de l'utilisation de cette manne céleste qu'est la pluie. Notre ville peut profiter de cette heureuse circonstance pour jouer un rôle pionnier dans la création d'une alliance mondiale d'associations, d'autorités locales et nationales, afin de promouvoir une bonne gestion de l'eau de pluie, d'améliorer l'accès à l'eau, d'assurer la préservation des écosystèmes, la conservation et l'enrichissement de la nappe phréatique.

Comment faire, concrètement? Par exemple, on peut promouvoir les échanges, lutter contre la dissémination des connaissances, former des gestionnaires en eau de pluie, rechercher des financements et réaliser des projets ailleurs que dans notre canton, positionner politiquement la cause de la gestion de l'eau de pluie comme un souci commun des communes et de la Ville, faire reconnaître la valeur des diverses pratiques liées à la sécurité alimentaire, chercher de l'aquifère, contribuer à la conservation des écosystèmes, à la réduction des désastres, à l'accès à l'eau potable, à l'assainissement de l'eau et à une meilleure hygiène.

Bref, pourquoi Genève n'œuvrerait-elle pas avec cette petite ONG, devenant ainsi la capitale mondiale d'une gestion intelligente de cette matière si précieuse

Motion: gestion des eaux de pluie

qu'est l'eau de pluie? Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe socialiste vous invite à accepter la motion M-577.

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Les Verts sont bien évidemment favorables aux économies d'eau, et ils soutiennent toute démarche visant à la récupération des eaux de pluie. Nous souhaitons également rendre notre savoir-faire en la matière disponible dans le contexte de la coopération internationale, de manière pleinement cohérente avec le développement durable.

Comme l'a dit M^{me} Kraft-Babel tout à l'heure, Genève a des exemples à faire valoir. Néanmoins, il reste des choses à réaliser! Je rappelle que les Verts demandent une végétalisation systématique des toits, lors des rénovations ou constructions de bâtiments scolaires. Or j'ai comme l'impression qu'il nous reste quelques toits à végétaliser en ville... Je pourrais donner d'autres exemples analogues. Il est certes utile de partager nos compétences, mais il est encore plus indispensable d'améliorer nos performances, de diminuer notre empreinte écologique. Le fait de servir d'exemple ailleurs incitera peut-être notre administration et les habitants à faire encore mieux.

Pour toutes ces raisons, nous acceptons la motion M-577 et nous vous invitons, chers collègues, à faire de même.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre en s'associant aux projets de l'Alliance internationale pour la gestion de l'eau de pluie (International Rainwater Harvesting Alliance – IRHA) pour que la Ville de Genève partage son expérience de la gestion des eaux de pluie sur son territoire, l'améliore par des projets novateurs et participe concrètement au changement des consciences, afin que la pluie soit considérée comme une ressource dont il faut prendre conscience et qu'il faut apprendre à mieux gérer.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

9. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la motion du 17 mai 2006 de MM. Simon Brandt, Guy Dossan, Pierre Maudet, Philippe Herminjard, René Winet et M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, renvoyée en commission le 22 janvier 2007, intitulée: «Paiement par SMS!» (M-623 A)¹.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La commission, sous la présidence de M^{me} Hélène Ecuyer, a étudié la motion M-623 lors des séances des 5 et 19 mars 2007.

La rapporteuse remercie M. Didier Grosrey pour ses excellentes notes de séance.

Rappel de la motion

Considérant que:

- le paiement du parcètre ou du billet de bus demande l'utilisation de «petite monnaie» que les usagers n'ont pas toujours, alors même que l'immense majorité des citoyennes et des citoyens possèdent un téléphone portable;
- l'utilisation du SMS comme moyen de paiement est un moyen simple et efficace de suppléer au manque de monnaie, le paiement de petites sommes par SMS étant déjà monnaie courante dans de nombreux domaines (achat de boissons au distributeur, vote par SMS dans des émissions TV, etc.);
- le paiement par SMS permet une rentrée immédiate de l'argent et qu'il est tout à fait complémentaire au traditionnel paiement à l'horodateur;
- l'utilisation de la carte «cash» dans les horodateurs n'est que peu utilisée par les usagers des parkings et des Transports publics genevois et qu'elle n'est donc pas un moyen adéquat de suppléer au manque de monnaie;
- cette mesure, digne d'une ville moderne comme Genève, est une occasion rêvée de montrer l'aspect «high-tech» de Genève, surtout après le retour du salon World Telecom;
- Genève est le siège de l'Union internationale des télécommunications et qu'elle doit ainsi montrer l'exemple en matière de nouvelles technologies,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de présenter le projet d'un système de paiement du parking par SMS en collaboration avec le Canton et la Fondation des parkings;

¹ «Mémoires 164^e année»: Développée, 4654.

Motion: paiement par SMS

- d'étudier la possibilité que les amendes d'ordre puissent également être payées par SMS, selon le même principe que celui énoncé ci-dessus;
- de proposer, via le représentant de la Ville au conseil d'administration des Transports publics genevois, d'instaurer le SMS comme moyen de paiement du billet de bus ou de tram.

Séance du 5 mars 2007*Audition de M. Simon Brandt, motionnaire*

M. Brandt souligne que l'utilisation de la carte «cash» dans les horodateurs et distributeurs de billets n'est que peu pratiquée sur Genève par les usagers et usagères des parkings et des TPG. Selon lui, son peu d'utilisation démontrerait qu'elle n'est pas un moyen adéquat de suppléer au manque de monnaie. Il remarque, par contre, que l'utilisation du SMS comme moyen de paiement est devenue une pratique courante dans de nombreux domaines de distributeurs automatiques.

Le paiement par SMS constituerait un moyen économique (économie de papier, d'énergie et de frais bancaires liés au tri de la monnaie) de régler le stationnement, les billets des transports en commun, voire les amendes d'ordre.

La Ville de Lausanne a mis en place un dispositif de paiement des parkings incluant un petit appareil électronique faisant office de disque de stationnement.

Questions, réponses et discussion:

- le coût de la mise à disposition d'un tel appareil varie selon plusieurs formules: location, vente, voire gratuité dans certains cas. De plus, au niveau de la sécurité, le risque est limité en raison du couplage de l'appareil avec la plaque du véhicule. Cela est réalisé grâce à un dispositif codé qui permet également de protéger le solde disponible;
- crainte est exprimée que le Conseil municipal pourrait ne pas être compétent pour traiter certains points de cette motion, car à la fois la Fondation des parkings et les TPG dépendent de l'Etat. Il y a toutefois des représentant-e-s de la Ville au sein de la Fondation des parkings et des TPG, représentant-e-s qui devraient alors intervenir directement auprès de ces organismes en cas de succès de la présente motion. Les commissaires discutent de la compétence communale en l'espèce. Quelques-uns parmi eux et elles se montrent assez favorables au rejet de la motion. Plusieurs, au contraire, estiment que le Conseil municipal est compétent en raison notamment des attributions de la Ville en matière de contrôle du stationnement;

- crainte est également exprimée quant aux éventuels abus des jeunes, en particulier lors d'achats réglés par SMS, mais, comme la possibilité de limiter la dépense peut être fixée en cas de problème de comportement et qu'il s'agit de billets de transport et de taxes de stationnement, on ne saurait craindre sérieusement un excès de consommation en la matière;
- plusieurs propositions d'auditions sont faites: Onaxe SA, Taxomex, All Park, la Direction des systèmes d'information (DSI), la Fondation des parkings, les TPG, des représentant-e-s des communes de Lausanne et de Bulle. Pour l'instant, seule celle de la DSI est retenue.

Un commissaire propose que la présidente écrive directement aux communes de Lausanne et de Bulle. Elle se déclare d'accord de faire ces courriers.

Séance du 19 mars 2007

Audition de M. Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information (DSI), et de M. Robert Rapin, directeur de l'administration générale

M. Eric Favre remarque que cette motion est relativement «high-tech» et note que le rôle de la DSI est ici peu évident. Le micropaiement par SMS ne concerne pas directement la DSI. Les parties concernées seraient avant tout le prestataire privé, le client/la cliente et, à la limite, les services comptables de la Ville de Genève. Seul le volet relatif au paiement des amendes d'ordre pourrait vraiment concerner la DSI.

Un commissaire souligne que le but principal de la motion consiste à donner un feu vert général à ce type de prestations. Il indique que certains pays comme la Lettonie ont étendu le paiement par SMS à un grand nombre de services. A Genève, la Ville pourrait avoir intérêt à faire de même. Les applications sont multiples (achat de journaux dans les cassettes). Il observe que la plupart des usagers et usagères possèdent un terminal de paiement sous la forme d'un téléphone portable, alors qu'une commissaire constate que la Ville ne serait pas directement impliquée dans ce type de prestation dans les exemples cités: TPG, cassettes à journaux. etc.

M. Eric Favre explique que le paiement par SMS implique généralement trois parties: le prestataire (par exemple les TPG), l'intermédiaire (l'opérateur du service) et le client/la cliente. Il note que le développement d'un tel projet est de nature transversale et qu'il est par conséquent difficile d'identifier le service ou le fonctionnaire susceptible de le promouvoir. Il serait plus simple de confier à un prestataire potentiel la tâche de fédérer les différents partenaires.

Un commissaire remarque que la Ville a un intérêt direct lorsqu'elle est vendeuse, comme dans le cas des amendes. Il suggère de dresser la liste des services

Motion: paiement par SMS

susceptibles d'utiliser une telle technologie. Dans le cas des caissettes à journaux, leur présence sur le domaine public peut justifier une impulsion de la Ville en faveur d'un système de paiement par SMS, susceptible d'être plus simple et plus sûr.

M. Eric Favre signale que l'adaptation technique des caissettes (interconnexion, etc.) pourrait se révéler très lourde et un commissaire admet que, dans ce cas particulier, le rapport coût/bénéfice ne serait peut-être pas favorable.

La présidente s'interroge quant aux majorations que les opérateurs téléphoniques seraient susceptibles de répercuter sur leurs client-e-s, mais M. Eric Favre estime que l'opérateur devrait vraisemblablement se contenter de facturer le coût d'un SMS.

Un commissaire demande si l'administration réaliserait des économies en adoptant un tel système. Il souligne que la part des amendes impayées atteint 33%. En fait, M. Eric Favre indique que la perception des amendes est d'ores et déjà automatisée. En revanche, le recouvrement des impayées représente une lourde charge.

Un commissaire rappelle que le but de la motion consiste à donner une impulsion en faveur de l'amélioration de la vie quotidienne et de la bonne image de la Ville. Un autre estime que la motion est davantage destinée à donner une impulsion qu'à proposer des solutions techniques immédiates. Un troisième juge nécessaire d'évaluer la faisabilité du projet avant de voter une motion, risquant de dépasser largement la capacité de travail de la DSI. Effectivement, M. Eric Favre note qu'un tel projet engendre des coûts d'analyse, de mise en place et de mise en exploitation. Il est vraisemblable que des moyens supplémentaires devraient être alors engagés et ce dans un contexte d'importante accumulation des heures supplémentaires.

Un commissaire repropose de dresser une liste des prestations donnant lieu à un échange de prestations payantes entre l'administration et les administré-e-s. Concernant les autres prestations (par exemple les TPG), il lui semble suffisant d'écrire aux entités concernées afin de savoir si le projet rencontre un intérêt réel. Le cas échéant, des partenariats pourraient être envisagés.

M. Robert Rapin remarque que les paiements par SMS concernent, dans la pratique, des montants relativement peu élevés (jusqu'à 10 francs environ).

Avant de voter sur la présente motion, deux commissaires souhaitent que la Ville réfléchisse d'abord aux prestations susceptibles d'être concernées, avant de consulter les différent-e-s partenaires. Il est donc prématuré d'auditionner les entreprises opératrices.

Mais la plupart des membres de la commission souhaitent un vote immédiat en remarquant que la commission n'est pas tenue de réaliser un travail prépa-

ratoire très poussé. Il n'est nul besoin de multiplier les auditions. Il suffit que l'esprit de la motion apparaisse clairement.

Les deux commissaires sont minorisés et la présidente passe au vote de la première invite amendée, à savoir:

« – de présenter, via le représentant de la Ville à la Fondation des parkings, le projet d'un système de paiement du parking par SMS, en collaboration avec le Canton et la Fondation des parkings;»

Cette première invite amendée est acceptée par 8 oui (1 T, 1 Ve, 2 S, 1 DC, 1 R, 1 L, 1 UDC) contre 1 non (Ve).

La présidente met aux voix la motion M-623 ainsi amendée. Elle est acceptée par 8 oui (1 T, 1 Ve, 2 S, 1 DC, 1 R, 1 L, 1 UDC) et 1 abstention (Ve).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de présenter, via le représentant de la Ville à la Fondation des parkings, le projet d'un système de paiement du parking par SMS, en collaboration avec le Canton et la Fondation des parkings;
- d'étudier la possibilité que les amendes d'ordre puissent également être payées par SMS, selon le même principe que celui énoncé ci-dessus;
- de proposer, via le représentant de la Ville au conseil d'administration des Transports publics genevois, d'instaurer le SMS comme moyen de paiement du billet de bus ou de tram.

Premier débat

M^{me} Martine Sumi (S). L'utilisation du SMS comme moyen de paiement est devenue pratique courante dans de nombreux domaines, en particulier celui de la distribution automatique. En général, cela porte sur des montants peu élevés allant jusqu'à une dizaine de francs.

La mise en place des micropaiements par SMS – nous sommes arrivés à cette conclusion en commission – ne concerne pas directement la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), car elle met en réseau trois parties: le prestataire – par exemple, les Transports publics genevois (TPG) – l'intermédiaire – c'est l'opérateur du service – et le client ou la cliente. Il serait donc plus simple de confier à un prestataire potentiel la tâche de fédérer les besoins variés des différents partenaires.

C'est pourquoi, à ce stade, les membres de la commission de l'informatique et de la communication n'ont pas souhaité investiguer davantage, mais ils recommandent au Conseil municipal d'accepter la motion M-623 amendée par ladite commission.

M. Simon Brandt (R). Je dirai juste quelques mots. En tant qu'initiateur de la motion, j'ai été très heureux de constater que la commission de l'informatique et de la communication avait voté la motion M-623 amendée à l'unanimité moins une abstention. A l'époque de son dépôt, beaucoup de gens ne savaient pas très bien ce qu'est un SMS, et la technologie leur faisait tout simplement peur. Mais ce bref passage en commission a permis de lever toutes les craintes, et je me réjouis d'avance de pouvoir, dans quelques années, payer mon ticket de parking – le jour où j'aurai une voiture – ou mon ticket de bus par SMS.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe des Verts acceptera cette motion comme le recommande le rapport M-623 A de la commission de l'informatique et de la communication.

Cependant, nous tenons à souligner deux points. Premièrement, la motion M-623 est davantage destinée à donner une impulsion qu'à proposer des solutions techniques et pratiques concrètes. Nous devons donc rester conscients que sa réalisation future engendrera des coûts d'analyse et de mise en place qui risquent d'être élevés, et qu'il faudra alors assumer.

Deuxièmement, il faut garder à l'esprit que, si les paiements par SMS ne posent aucune difficulté pour des petits montants – en général, une dizaine de francs au maximum – les choses se compliquent avec des montants plus élevés. En effet, ceux-ci nécessitent la création de systèmes d'abonnement qui rendent cette modalité de paiement moins attrayante pour le grand public. Le paiement du stationnement dans un parking reste donc facilement abordable grâce à cette technologie, mais celui des amendes nettement moins.

En conclusion, les Verts partagent le désir de modernité qui sous-tend la motion M-623, mais ils tiennent à rappeler qu'il faut rester conscients que tout n'est pas aussi simple et peu coûteux que le laisse entendre le rapport.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je sais que ce genre de paiements est un peu à la mode... Néanmoins, notre groupe s'abstiendra sur la motion M-623 amendée en commission, et cela pour deux raisons.

Même si le SMS est un moyen assez fiable et aisé d'effectuer un paiement, il nous semble d'abord qu'il n'est pas très adapté pour les petites sommes. Les commissions PSP (Payment Service Provider) sont extrêmement élevées – de l'ordre de 35 à 45% du montant à payer – et viennent s'ajouter à la facture. Si nous n'avons pas la garantie qu'elles ne seront pas à la charge du payeur, ce système nous paraît revenir un peu cher. En outre, même si payer par SMS via un code n'est pas très compliqué, le coût s'ajoute au prix du SMS! Alors si, pour régler la facture d'une place de stationnement à 2 ou 3 francs, on se retrouve à devoir payer en plus 35 ou 45% de charges PSP et le prix du SMS, cela nous semble un peu excessif.

Nous pensons donc qu'il est encore trop tôt pour émettre un avis politique sur ce mode de paiement, c'est pourquoi nous nous abstenons lors du vote sur cet objet.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'ai naturellement quelque pudeur à m'exprimer sur cet objet, puisque c'est en quelque sorte une motion que je m'envoie à moi-même, étant l'un de ses signataires...

J'ai lu avec attention le rapport sur les travaux que je n'ai pas directement suivis en commission. J'ai vu quels aspects du projet pourraient s'avérer réhibitifs et fonderont l'abstention de certains ou le vote positif, mais j'en ai retenu d'autres – je remercie les préopinantes et les préopinants de leurs remarques à ce sujet. J'aimerais relever ici que vous avez raison: les coûts engendrés par cette nouvelle technologie peuvent être un obstacle, et l'objectif de la motion M-623 est justement de donner une impulsion pour faire une première analyse chiffrée, afin de savoir s'il vaut la peine d'aller plus loin. L'aspect technique de ce projet et la garantie de la sécurité des transactions sont également des aspects importants.

Se pose encore – j'en veux pour preuve le souci de la commission de l'informatique et de la communication exprimé dans le cadre de l'étude du budget – la question de l'accessibilité du système. Le SMS est une avancée technologique que tout le monde ne maîtrise pas forcément, et tout le monde n'a pas non plus un natel pour s'en servir de la sorte. Il ne s'agit pas, à la faveur d'un système nouveau, d'exclure des catégories de la population qui, par hypothèse, n'auraient pas forcément accès à ce moyen de paiement.

Cela dit, je prends la motion M-623 comme une impulsion pour le Conseil administratif, car elle va dans le sens de ce que nous avons dit dans notre discours de législature: nous avons pour objectif de faciliter la vie des citoyennes et des citoyens qui veulent entrer en contact avec l'administration, que ce soit de manière volontaire ou, dans le cas d'une amende d'ordre, un peu moins volontaire...

L'avantage de la technologie, par rapport aux bonnes vieilles méthodes écrites, c'est qu'elle rend difficile l'annulation d'une amende par SMS... C'est un aspect positif évident de ce nouveau mode de paiement, qui aurait pu servir dans certains cas récents auxquels je ne me référerai pas plus en détail...

Je crois pouvoir comprendre que la motion M-623 amendée par la commission de l'informatique et de la communication sera renvoyée au Conseil administratif; je la prends donc comme une impulsion en faveur d'une technologie nouvelle à promouvoir. Nous aurons à cœur de présenter au Conseil municipal, au cours des mois à venir, différentes propositions allant dans le sens de cette facilitation de la vie du citoyen.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée sans opposition (39 oui et 7 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de présenter, via le représentant de la Ville à la Fondation des parkings, le projet d'un système de paiement du parking par SMS, en collaboration avec le Canton et la Fondation des parkings;
- d'étudier la possibilité que les amendes d'ordre puissent également être payées par SMS, selon le même principe que celui énoncé ci-dessus;
- de proposer, via le représentant de la Ville au conseil d'administration des Transports publics genevois, d'instaurer le SMS comme moyen de paiement du billet de bus ou de tram.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

10. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la motion de M. Alexis Barbey, M^{me} Nathalie Fontanet, MM. Vincent Schaller, Guy Dossan, Pierre Maudet et Simon Brandt, renvoyée en commission le 28 novembre 2006, intitulée: «Sécurité dans les préaux: n'attendons pas» (M-649 A)¹.

Rapport de M. René Winet.

Préambule

La commission des sports et de la sécurité s'est réunie sur cet objet le 11 janvier, le 8 février, le 1^{er} mars ainsi que le 10 et le 30 mai 2007 sous la présidence de M^{me} Odette Saez.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Gisèle Spescha, que le rapporteur remercie pour son excellent travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- que les événements – trafic de stupéfiants et consommation – survenus dans le préau de l'école des Vollandes, où plusieurs seringues ont été découvertes, ont mis en danger les enfants;
- que le Conseil administratif – sous la pression populaire – a enfin pris la décision de fermer ce préau en dehors des heures d'ouverture de l'école;
- que l'insécurité due à la toxicomanie est – de l'aveu même d'une représentante du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement – également présente, notamment, dans les préaux des écoles des Eaux-Vives, des Grottes et de Ferdinand-Hodler;
- qu'il n'est pas admissible de laisser les enfants et tous les utilisateurs des écoles exposés à un tel danger;
- qu'à titre de disposition d'urgence le Conseil administratif doit étendre à toutes les écoles affectées par le trafic de stupéfiants la mesure de bon sens qu'il a ordonnée pour la seule école des Vollandes, soit la fermeture du site en dehors des heures d'ouverture des écoles,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à tout mettre en œuvre pour procéder à un état des lieux de tous les sites scolaires sous l'angle de leur utilisation par les trafiquants et les consommateurs de stupéfiants en consultant

¹ «Mémorial 164^e année»: Développée, 2858.

notamment les associations de parents d'élèves, les flotiers, les enseignants et les responsables des bâtiments, et à rendre rapport au Conseil municipal et à la population.

Séance du 11 janvier 2007

Audition de M^{me} Nathalie Fontanet, motionnaire

En préambule, M^{me} Fontanet fait remarquer que le texte est relativement clair. Elle précise une nouvelle fois que cette motion a été déposée avant les événements survenus à l'école de la Roseraie. Il y a un véritable problème qui se pose et qui a été relevé même par la représentante du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. En fait, il y a des problèmes dans toutes les écoles. Il faut absolument s'y intéresser. Voyant certains commissaires sourire, M^{me} Fontanet dit qu'elle conçoit que certains rigolent, mais elle fait savoir que certains parents ne rigolent pas du tout.

Les préaux d'école sont des lieux de vie en période scolaire. Il y a quinze ou vingt ans, ces lieux étaient sans danger, même en début de soirée. Cependant, la situation a changé, et maintenant ce n'est plus la même population qui occupe ces lieux. Les personnes qui les fréquentent sont indésirables. Fermer les yeux en disant que tout va bien, c'est être hypocrite par rapport à la situation actuelle.

Il s'agit maintenant de voir s'il est possible d'apporter des solutions. Le but est de faire en sorte que les préaux soient sans danger pour les enfants, leurs parents et les personnes qui veulent fréquenter ces lieux. Or, dans de nombreuses écoles, la misère humaine vient malheureusement y atterrir. Aux sorties d'écoles, on a mis des agents municipaux, afin de lutter contre certains personnages qui s'intéressaient aux petits enfants. Le but n'est pas de fermer les préaux dès la sortie des classes. Cependant, il faut trouver des solutions, afin que chacun puisse s'épanouir en toute liberté. On pourrait envisager de fermer les préaux à partir d'une certaine heure, pourquoi pas? Des maisons de quartier et des salles sont en effet mises à disposition des personnes qui cherchent un lieu où se réunir. Il y a donc une certaine forme de surveillance.

Par cette motion, les signataires souhaitent également procéder à un état des lieux. Pour ce faire, il ne suffit pas de poser la question aux agents de sécurité municipaux, il faut aussi consulter les enseignants. Il faudrait aussi avoir l'avis des parents d'élèves, pour lesquels cela représente un souci important.

Un commissaire relève que cette motion a, semble-t-il, déjà fait ses effets, car le préau de l'école des Vollandes a déjà été fermé. C'est très bien. La motion démontre que c'était utile. Pour sa part, il propose d'auditionner des parents d'élèves et les agents de sécurité municipaux.

M^{me} Fontanet est d'avis qu'il faut également auditionner le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

Un second commissaire dit à M^{me} Fontanet qu'il ne considère pas que c'est un problème futile. C'est en effet un véritable problème. Il mentionne notamment que des dealers opèrent dans le préau de l'école. A son avis, la commission devrait commencer par auditionner les personnes sur le terrain. Il serait intéressant d'auditionner les enseignants, la Société pédagogique genevoise (SPG) et le Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire (GAPP). Ce n'est qu'ensuite qu'il faudrait auditionner le magistrat.

Un autre commissaire propose d'auditionner également la brigade des stupéfiants.

La présidente passe au vote des auditions proposées.

Mise aux voix, l'audition de la SPG est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mise aux voix, l'audition du GAPP est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mise aux voix, l'audition de la brigade des stupéfiants est acceptée à l'unanimité des membres présents, moins une abstention (1 Ve).

M^{me} Fontanet propose que la commission décide par la suite si elle souhaite ou non auditionner le commandant Dimier. La commission est d'accord.

Un commissaire propose donc d'auditionner M. Tornare en tout dernier. La commission est d'accord.

Séance du 8 février 2007

Audition de M. Olivier Baud, président de la Société pédagogique genevoise

La présidente accueille le président de la SPG, propose un tour de table de présentation, explique que la commission lui a demandé de venir pour faire connaître le sentiment de la SPG sur la sécurité dans les préaux, puis lui donne la parole.

M. Baud fait savoir que le délai a été assez court, car il a pris connaissance de la motion le matin précédent. Il en a parlé au comité de la SPG, qui a pris position par écrit. Il remet à chaque commissaire une copie de cette prise de position (*annexe 1 du rapport*).

Il n'a évidemment pas eu le temps de faire le tour des quelque 200 écoles du canton. En ce qui concerne le préau des Vollandes, M. Baud fait savoir que la SPG était contre sa fermeture, en disant que cela allait créer un précédent – ce qui s'est

malheureusement produit. Si la SPG est opposée à la fermeture de préaux, c'est par rapport à l'image que doit donner l'école comme lieu public et ouvert. Vouloir fermer les préaux serait donc déplorable. Le problème est celui de la toxicomanie, et non pas de la sécurité des préaux. La SPG n'a pas davantage de solutions par rapport aux problèmes que représente la toxicomanie.

Après avoir rédigé la prise de position de la SPG, M. Baud a lu la *Tribune de Genève* de mercredi, dans laquelle il était abondamment question de la fermeture du préau de l'école des Vollandes. Une phrase attribuée à MM. Beer et Tornare aurait tout à fait pu émaner de la SPG, car elle reflète aussi le principe de cette dernière.

En lisant la motion, on voit qu'il est demandé de faire un état des lieux. Cependant, les considérants sont discutables, et pas innocents. En fait, la SPG s'est plutôt prononcée sur ceux-ci. Selon elle, la mise en danger des enfants n'est pas avérée.

La présidente ouvre le tour de questions.

Un commissaire signale que les problèmes de toxicomanie sont perçus différemment selon les quartiers. Aux Grottes, ces problèmes existent depuis de nombreuses années, et on a appris à les gérer. Il n'y a jamais eu d'incident impliquant un enfant. Comment cela se passe-t-il aux Vollandes?

M. Baud fait remarquer que, s'il s'agissait de fermer le préau de l'école des Grottes, ce ne serait pas une tâche facile. Ce qui est important, c'est de mettre en avant le travail des enseignants, qui ne se plaignent pas trop de cette situation. Ils ont à cœur de préserver l'intégralité des élèves et ont mis des panneaux où il est écrit: «Ne ramasse pas.» Il n'y a pas eu d'accidents avec des seringues ou avec de la drogue, si ce n'est à la Roseraie, avec le cas de cette petite fille qui a avalé de la méthadone.

Un autre commissaire a constaté tout récemment à l'école des Vollandes que les enfants sont très responsables. A la salle des maîtres, les enseignants étaient, selon lui, en majorité opposés à la fermeture du préau. Comment la SPG analyse-t-elle ce qui s'est passé à l'école des Vollandes, qui est un cas qui fait école?

M. Baud croit savoir que c'est un groupe minoritaire de parents, semble-t-il proche du Mouvement citoyens genevois, qui a demandé cette fermeture.

Reprenant les propos de M. Baud, le commissaire relève que le corps enseignant semblait manifestement opposé à cette fermeture. Il demande si elle s'est faite contre eux.

M. Baud répond que, selon l'avis de la SPG, ce qui a été demandé, c'est que le nettoyage du préau soit effectué quotidiennement. Lui-même se souvient

d'une intervention de M. Bonny, qui disait que M. Ferrazino ferait mieux de faire nettoyer le préau plutôt que d'organiser les «Yeux de la ville». M. Baud a l'impression que le nettoyage a diminué. Hier, il était à Radio Lac pour parler des patrouilles de police dans les écoles par rapport à la sécurité. Certains veulent faire croire que la sécurité des élèves n'est plus garantie. M. Baud a alors déclaré qu'il y a déjà une bonne collaboration avec la police et que l'on n'a pas besoin de tomber immédiatement dans des mesures de répression.

Un troisième commissaire ne comprend pas bien la réponse de M. Baud. Si on ne doit pas fermer les préaux, que doit-on faire pour empêcher ces activités qui n'ont pas lieu d'être? Est-ce vraiment normal que des toxicomanes puissent aller dans les préaux et laisser traîner leurs seringues? Peut-on être d'accord de dire qu'il suffit de nettoyer après leur passage?

M. Baud n'est pas contre la surveillance. Il préfère de loin une présence humaine à des barrières ou à des caméras.

Pour sa part, le commissaire préfère voir un préau fermé plutôt que d'avoir deux agents de sécurité privés armés. Ceux que M. Tornare a fait venir étaient effectivement armés.

M. Baud rappelle qu'il y avait auparavant des flotiers qui passaient. C'était une bonne chose. On ne sait pas pourquoi cela a été abandonné. Quand on déclare la gare comme lieu interdit aux toxicomanes, on ne fait que déplacer le problème. Pour la SPG, la solution n'est pas l'exclusion. Des barrières peuvent être franchies, et certains n'hésiteront pas à le faire. Ils enfreindront ainsi une règle supplémentaire. Que pourra-t-on faire là contre?

Un commissaire rappelle qu'on parle de prévention. A son avis, cette mesure, qui n'est pas trop répressive, est une première prévention. Pour sa part, il va souvent en France, où il a pu constater que les parcs sont fermés la nuit, de même que les préaux d'école. Il n'a pas l'impression que ce sont des ghettos. Ici, il semble qu'on déborde sur des solutions presque extrêmes. D'accord de ne pas installer de caméras, mais le fait de fermer en un premier temps les préaux d'école, c'est, à son avis, une mesure peu répressive.

M. Baud admet qu'il y a des degrés dans la répression. Maintenant que cela a été accepté pour l'école des Vollandes, on peut essayer d'en tirer les conclusions avant de fermer partout. A la petite école de Saint-Antoine, par exemple, le préau est fermé, car il y a des barrières. D'autres préaux, qui sont sur les toits, ne sont pas non plus accessibles la nuit. A part ça, les préaux sont des lieux de vie, il ne faut donc pas purement et simplement les fermer.

Le commissaire pense qu'il faut évoluer en même temps que la société évolue.

M. Baud fait remarquer que, maintenant, il y a pratiquement des codes pour toutes les portes d'entrée d'immeubles. Quels en sont les bénéfiques? Même principe avec les caméras de surveillance. On assiste en ce moment à une escalade des discours sécuritaires.

Le commissaire rebondit sur ces propos, car il estime que c'est un problème assez grave. Le rôle du Conseil municipal est de prévenir. De là à en arriver à utiliser des caméras de surveillance, comme à Monaco, il y a de la marge. Ce sont pourtant des lieux qui sont devenus beaucoup plus sûrs. Même s'il n'est pas favorable à de telles mesures, il pense qu'il faut admettre que des choses se passent dans certains préaux et qu'on ne peut pas se contenter de faire semblant. Le mieux est donc de prendre, dans un premier temps, des petites mesures. On est à un moment où on doit réagir tous ensemble.

M. Baud relève le travail de prévention qui est mis en avant. Il fait toutefois remarquer que la prévention, ce n'est jamais immédiat. Pour ce qui est des accidents de voiture, par exemple, s'il y en a moins actuellement, c'est le fruit de trente ou quarante ans de prévention.

Le commissaire conclut en disant qu'on voit dans la presse que des choses se passent, et qu'on veut éviter qu'il y ait des dérapages.

M. Baud se sent personnellement davantage agressé par les automobilistes que par les toxicomanes.

Un autre commissaire est d'avis qu'on peut considérer les préaux comme des lieux de vie pendant la journée, mais pas pendant la nuit. Si l'on voulait que ce soient aussi des lieux de vie la nuit, il faudrait installer des éclairages, ce qui entraînerait passablement de frais. Quoi qu'il en soit, à partir d'une certaine heure, les enfants n'ont plus rien à faire dans les préaux.

M. Baud pense que les préaux n'ont pas à être davantage fermés que les rues. Les adolescents ont une affection particulière à se retrouver dans les préaux. S'ils font du bruit, on doit certes intervenir. Lui-même habite en face d'un préau, celui de l'école du Devin-du-Village. Il est heureux de voir des jeunes qui jouent au foot jusqu'à 23 h, en été. Cela symbolise pour lui un lieu de vie. A noter qu'il n'y a pas tous les soirs des matches de foot. Des écriteaux demandant de respecter la tranquillité du voisinage ont été apposés. Il vaut mieux sensibiliser les jeunes à cela plutôt que de mettre une barrière.

Un commissaire, qui a deux enfants, voit comment cela se passe. Dans les familles, les gens ont un peu changé. Maintenant, les enfants sortent pour se retrouver entre eux dans les préaux, pour discuter, et pas forcément pour se shooter. Il ne faut pas forcément assimiler les préaux à la drogue, aux dealers, etc.

Constatant qu'il n'y a pas d'autre question, la présidente remercie M. Baud d'être venu devant la commission et prend congé de lui.

La présidente demande si la commission souhaite que l'on ouvre la discussion.

La commission est d'accord d'avoir un petit échange «à chaud».

Un commissaire de l'Union démocratique du centre précise qu'il n'a jamais été question de fermer tous les préaux d'école. On a fermé là où il y avait de l'insécurité et des problèmes de drogue, c'est-à-dire à l'école des Vollandes.

Le commissaire radical confirme que la motion ne demande effectivement pas la fermeture de tous les préaux.

Un commissaire d'A gauche toute! dit qu'il est le premier à reconnaître qu'il y a à Genève une scène de la drogue, tout en admettant que ce que M. Baud a dit est vrai, à savoir que cette scène se déplacera au fur et à mesure. Si on ferme un préau, la scène va se déplacer vers un autre préau. Selon ce commissaire, la fermeture de tous les préaux coûterait 10 millions de francs à la Ville de Genève. Dans la motion, il est question d'un état des lieux.

Il poursuit en expliquant qu'il était l'autre jour à l'école des Vollandes et a été frappé par le niveau de conscience des jeunes. Par exemple, une fillette a trouvé un préservatif et est venue tout de suite l'annoncer aux enseignants qui étaient dans le préau. Des personnes de Réalise, qui étaient sur place, ont aussitôt mis à la poubelle le préservatif en question. Avec ce niveau de conscience des élèves, il n'y a plus besoin de fermer les préaux. On peut se demander pourquoi mettre des grilles.

La présidente dit qu'il lui semble que c'est une question de bon sens. Si on ferme le préau d'une école, les toxicomanes pourront très bien aller dans le préau de l'école d'à côté. Elle demande s'il y a d'autres propositions à faire, ou s'il faut apporter un amendement à cette motion, notamment en parlant de nettoyage et de surveillance humaine. Elle précise elle aussi que la motion ne demande pas que tous les préaux soient fermés, mais qu'un inventaire soit dressé.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre est scandalisé en entendant qu'un enfant a trouvé un préservatif dans un préau d'école. A son avis, ce qu'il faut faire, c'est entretenir et nettoyer tous les préaux.

Le commissaire radical dit ne pas croire ce qu'il a entendu de la bouche du commissaire d'A gauche toute! Un enfant ne doit pas tomber sur un préservatif dans un préau d'école, c'est l'exemple même de ce qui ne doit pas arriver.

La présidente relève que c'est plus une question de nettoyage que de fermeture.

Sur la saleté et le trafic de drogue en général, le commissaire radical affirme que des préaux se prêtent aux activités des dealers ou des toxicomanes et que

d'autres préaux ne s'y prêtent pas. Aux Vollandes, ça s'y prête, mais pas aux Contamines, par exemple.

Le commissaire d'A gauche toute! explique qu'il n'est pas question que les enfants ramassent des préservatifs ou des seringues. Le travail des enseignants est de les sensibiliser à ces problèmes et de les inciter à leur dire quand ils trouvent quelque chose de douteux, mais sans y toucher. L'association Réalise est là pour s'occuper de la propreté, et donc ramasser tout ce qui traîne. C'est un cercle infernal que de vouloir tout fermer. Dans l'absolu, si on ferme un préau, la scène de la drogue va se déplacer ailleurs. Il ne faut pas oublier qu'il y a 45 écoles en ville de Genève.

Au-delà des préaux, il y a les parcs. Si on se met à fermer les préaux, les toxicomanes iront dans les parcs de la ville. En fait, il y a plus de dealers dans les parcs. Le soir, aux Cropettes notamment, c'est un peu glauque quand on se promène. A tout vouloir fermer, on ne s'en sort plus. Il faudrait des crédits titanesques, soit pas moins de 50 millions pour tous les parcs et toutes les écoles.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre estime que ce qu'il faut, c'est une bonne police municipale.

Séance du 1^{er} mars 2007

Audition de M^{mes} Anne Thorel Ruegsegger et Sandra Capeder, représentantes du Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire

La présidente accueille les représentantes du GAPP et propose un tour de table de présentation. Elle leur explique les raisons pour lesquelles la commission souhaitait les entendre et leur donne la parole.

M^{me} Capeder (qui précise vivre aux Grottes) signale que le comité du GAPP n'a pas eu le temps de demander l'avis de tous ses membres. Cependant, l'avis donné ce soir correspond assez bien à celui de la majorité des parents d'élèves. Pour les parents, le préau est un espace de vie, un lieu d'échange, de rencontre, qui est très utilisé le mercredi, le samedi et le dimanche.

Fermer un espace comme cela est dramatique. A priori, le comité n'est donc pas favorable à la fermeture des préaux. Il est cependant difficile de se prononcer sur chaque cas précisément. Un des arguments contre la fermeture est que la problématique va se déplacer vers d'autres lieux.

Lorsque le problème de la drogue a été repoussé de Cornavin, par exemple, il s'est répandu dans les quartiers limitrophes, notamment aux Grottes. Cependant, on a constaté que, à partir du moment où il y a concertation, on est mieux armé pour prendre en charge ce problème. C'est la raison pour laquelle le comité du

GAPP pense qu'il est plus intéressant d'entrer dans une réflexion et d'essayer de trouver de manière individualisée les solutions les plus adéquates. Il vaut mieux agir à titre préventif et informer les enfants et les rendre attentifs à ne pas ramasser n'importe quoi. Ils doivent apprendre à le faire non seulement dans leur préau, mais partout ailleurs.

Le GAPP a été sollicité par différentes associations de parents d'élèves qui ont constaté que les préaux sont moins bien nettoyés qu'avant. Cela a peut-être une influence sur la quantité de seringues que l'on trouve. Aux Grottes, la problématique de la consommation de drogue est importante, mais il y a une bonne gestion du problème, et il n'y a pas de seringues qui traînent. Cela ne crée pas de souci au niveau de la population. Vouloir griller le préau serait inquiétant.

M^{me} Thorel (qui précise vivre à Bellevue) n'a rien à ajouter pour l'instant.

Un commissaire dit qu'il faut apprendre à vivre avec. Aux Grottes, cela se passe bien, mais, aux Eaux-Vives, il y a davantage de problèmes. Il aimerait savoir comment on procède concrètement quand une seringue est trouvée.

M^{me} Capeder répond qu'aux Grottes les habitants sont habitués. Ils vivent avec ça et ont appris à fonctionner avec ça. Les parents, les enseignants et le concierge de l'école ont expliqué la situation aux enfants. Le concierge est très actif, très présent. Les concierges des Schtroumpfs commencent leur tournée vers 4 h ou 5 h du matin, et cela fait partie de leur travail de nettoyer. Tout un travail se fait également avec Quai 9, qui vient d'ailleurs à la rencontre des habitants. Il faut dire que le nettoyage se fait correctement et que cela fait un moment qu'on ne voit plus rien traîner. Les enfants savent exactement quels sont ces genres d'objets. A un moment donné, les toxicomanes eux-mêmes venaient nettoyer. En conclusion, la situation est beaucoup mieux gérée maintenant.

Une commissaire aimerait savoir si le message donné ici a été diffusé auprès de toutes les associations de parents d'élèves. Aux Vollandes, l'association des parents d'élèves (qui a été reçue par la commission des pétitions) a exigé à plusieurs reprises la fermeture du préau et a estimé que cette fermeture ne se faisait pas assez rapidement. Les parents des élèves des Vollandes n'ont-ils pas entendu l'idée d'interaction, la proposition de travailler différemment?

Par ailleurs, la commissaire relève qu'il y a surtout des plaintes par rapport au bruit que font les jeunes tard dans la soirée, ou même la nuit, dans les préaux d'école. Le GAPP reçoit-il aussi des plaintes d'habitants dans ce sens?

M^{me} Thorel relève que le GAPP est une fédération, et l'APE (association des parents d'élèves) des Vollandes n'en est pas membre. Ainsi, le message diffusé par le GAPP n'est pas entendu par tout le monde. La question des préaux a certes été soulevée, mais les avis sont partagés. L'APE de Necker, par exemple, est contre la fermeture. Dans cette école, il y a un préau fermé, et les parents souhai-

teraient qu'il soit plus ouvert. L'APE de Necker s'est mise en contact avec l'APE des Grottes pour avoir des avis et des conseils. Le GAPP donne un message de dialogue, qu'il relaie auprès de ses membres. A noter qu'il n'y a eu aucun discours de fermeture de préaux.

M^{me} Capeder, concernant le bruit que font les jeunes dans les préaux, dit qu'il y a effectivement eu des plaintes aux Grottes. Cela a été relayé aux personnes concernées, notamment au travailleur social hors murs. Il y a ensuite eu l'ouverture d'un local, de la salle de gym, ce qui fait que, du coup, les jeunes font moins de bruit dehors.

Un commissaire dit adhérer totalement à ce message, mais il fait remarquer que, dans les faits, la situation est plus tendue. Sa sœur, qui est enseignante, lui a dit qu'il faut parfois virer des gens des préaux *manu militari*. Il aimerait savoir comment se passent les confrontations.

M^{me} Capeder répond que, aux Grottes, les cas ont, en général, été réglés par les concierges. Ces derniers suivent maintenant une formation. Aux Grottes, le concierge est une personne importante.

M^{me} Thorel ajoute que le problème soulevé ici existe également dans les communes. En fait, cela dépend aussi de la configuration des écoles. Certaines comportent deux, trois, quatre ou cinq entrées (elle donne quelques exemples). Dans toutes les communes, le responsable du bâtiment scolaire est extrêmement important. La formation que les concierges suivent les aide beaucoup. A Bellevue, le préau de l'école est aussi le parc communal, ce qui fait qu'il peut y avoir des soucis de ce genre.

Un autre commissaire affirme qu'aux Eaux-Vives la population n'est, en principe, pas en faveur de la fermeture des préaux. Cependant, comme il y a eu de gros problèmes de drogue, la solution préconisée a tout de même été la fermeture.

M^{me} Capeder répète qu'il y a d'autres manières de procéder qui fonctionnent bien. Aux Grottes, il y avait également des problèmes de drogue. Finalement, chaque quartier doit penser sa solution. Fermer les préaux, est-ce vraiment la solution? Pour sa part, elle pense que, par la suite, cela vaut la peine de se poser la question de manière globale.

Le commissaire demande si, aux Grottes, le concierge habite sur place.

M^{me} Capeder répond par l'affirmative.

Le commissaire pense que c'est important, et cela fait peut-être la différence.

Un autre commissaire demande si les préaux sont ouverts 24 heures sur 24.

M^{me} Capeder répond par l'affirmative.

Un commissaire demande s'il serait envisageable de fermer les préaux à 22 h. Il dit que, près de chez lui, les gens chahutent jusqu'à 2 h du matin.

M^{me} Capeder répond que, selon la configuration physique du préau, ce n'est même pas possible de fermer ce dernier. Aux Grottes, lorsqu'il y avait du bruit, des habitants sont allés discuter avec les ados, puis ils en ont parlé aux travailleurs sociaux. Maintenant, le problème est réglé.

M^{me} Thorel ajoute que, si on ferme le préau, le bruit se déplacera tout simplement.

Le commissaire demande alors si les problèmes augmentent. En France, tous les parcs et tous les préaux sont fermés le soir.

M^{me} Thorel pense qu'il vaut mieux que les ados fassent du bruit plutôt que de brûler des voitures...

La présidente, constatant qu'il n'y a plus de question, remercie ces dames de leur intervention et prend congé d'elles.

Elle rappelle, au sujet de cette motion, que la commission doit encore entendre la Task Force Drogue.

Un commissaire écologiste fait remarquer que le rapporteur nommé, M. Winet, n'a pas suivi une seule séance sur cette motion.

Le commissaire radical qui le remplace (et qui l'a remplacé pour les précédentes séances) dit qu'il prend les notes pour lui, afin qu'il puisse rédiger son rapport. Il n'y a aucun souci. Le rapport sera rendu comme si de rien n'était, si nécessaire il le rédigera à la place de M. Winet, même si celui-ci restera formellement rapporteur.

Le commissaire écologiste estime qu'il faudrait que le rapporteur ait assisté aux séances.

La présidente pense que cela ne pose pas de problème.

Un commissaire d'A gauche toute! affirme que, du point de vue de l'équité, ce n'est pas tout à fait juste. Il mentionne notamment les jetons de présence.

La présidente dit que c'est un problème qui concerne les deux membres du Parti radical concernés, à savoir MM. Brandt et Winet.

Un autre commissaire écologiste est d'avis que, quand quelqu'un se fait nommer rapporteur, la moindre des choses est de suivre les travaux de la commission.

Le commissaire radical rappelle que M. Winet ne s'est pas présenté comme rapporteur, mais qu'il a été désigné par la commission, car personne ne souhaitait prendre ce rapport. Il poursuit en disant que, tant que le rapport est rendu en temps et en heure, il n'y a rien à redire. Sur les jetons de présence, cela ne le dérange pas non plus de ne pas les toucher.

La présidente propose d'arrêter là la polémique.

Séance du 10 mai 2007

Audition de M. Olivier Cartier, chef de la Task Force Drogue

La présidente accueille M. Olivier Cartier et propose un tour de table de présentation.

M. Cartier se présente à son tour. Il est policier, chef de brigade à la police judiciaire et responsable des opérations de la Task Force Drogue.

La présidente explique à M. Cartier les raisons pour lesquelles la commission souhaitait l'entendre, à savoir concernant la sécurité dans les préaux, notamment toute la problématique de la drogue. Elle lui donne immédiatement la parole.

M. Cartier explique que les problèmes, à Genève, sont dus à la multitude des écoles. Les problèmes dont on a le plus parlé se sont passés à l'école des Vollandes. Il y a aussi eu le cas de l'école de la Roseraie, avec probablement un comprimé de méthadone. Il y a d'autres problèmes dans d'autres préaux, à divers endroits. Le cahier des charges de la Task Force est notamment de faire un état des lieux lié à la toxicomanie sur le territoire genevois. Tout étant relativement bien informée, la Task Force n'est pas forcément au courant de tout, car un certain nombre d'informations ne lui parviennent pas.

Un commissaire est inquiet des propos tenus par les motionnaires, selon lesquels la plupart des préaux en ville de Genève connaissent un trafic et une consommation de stupéfiants. Est-ce une minorité d'écoles ou non? S'agit-il de problèmes de drogues dures ou de shit?

M. Cartier fait remarquer qu'il y a les écoles urbaines et les écoles qui sont proches d'un endroit public ou d'un parc, par exemple celle du Seujet. Aux Eaux-Vives, c'est surtout l'école des Vollandes qui a fait parler d'elle. A Ferdinand-Hodler, il y a eu quelques problèmes. Il y a également des problèmes très spécifiques aux Grottes et aux Cropettes. Maintenant, il y en a aussi à l'école des Pâquis. Les problèmes rencontrés sont de trois ordres différents: utilisation des lieux par des toxicomanes peu respectueux, utilisation des lieux par des dealers ou encore utilisation des lieux par des gens qui viennent la nuit faire leur petit commerce parce que c'est mieux éclairé qu'ailleurs.

Le commissaire demande si, dans les préaux, les *deals* concernent également la drogue dure ou uniquement le cannabis.

M. Cartier répond que cela dépend des écoles. A Ferdinand-Hodler, par exemple, il s'agit d'un dérivé du cannabis, de même à l'école du Seujet. Ailleurs, il y a aussi de la drogue dure.

Un autre commissaire demande ce que M. Cartier pense de l'idée de fermer tous les préaux d'école. Est-ce que cela pourrait vraiment aider ou risquerait-on de transporter le problème ailleurs?

M. Cartier répond que cela pourrait éviter que les agents municipaux (AM) ou les agents de sécurité municipaux (ASM) récupèrent du matériel de toxicomanes dans les écoles. La seule solution vraiment efficace serait d'ériger un mur de 5 m de hauteur autour du canton!

Une commissaire ne comprend pas pourquoi les consommateurs cherchent des endroits bien éclairés. Elle aurait pensé que ce serait le contraire.

M. Cartier explique que les contacts ont en effet lieu plutôt dans des endroits sombres. Cependant, quand il y a risque d'arnaque ou qu'il y a méfiance, les acheteurs veulent que l'endroit du *deal* soit mieux éclairé, afin de pouvoir vérifier la marchandise.

La même commissaire demande si la présence de l'abri de protection civile (PC) à l'école des Vollandes joue un rôle dans les problèmes de drogue.

M. Cartier répond qu'il y a deux phénomènes: comme partout où il y a des gens à problèmes, ces derniers amènent leurs problèmes avec eux. En ce qui concerne les seringues découvertes, ce n'est pas lié à la présence de l'abri de PC.

La commissaire demande si la Task Force, qui comprend 13 personnes, effectue des tournées quotidiennes ou si c'est sur appel qu'elle intervient.

M. Cartier répond que ce n'est ni l'un ni l'autre. La Task Force dispose d'une sorte de carte des secteurs concernés. Quand il est question de tel ou tel secteur à plusieurs reprises, les équipes s'y rendent plus souvent. Si rien ne s'y passe, les équipes vont ailleurs.

La commissaire demande si quelque chose a changé depuis qu'il y a des zones d'exclusion.

M. Cartier répond qu'il s'agit de ce que l'on appelle une «zone d'assignation territoriale». C'est une interdiction locale ou cantonale. Cela ne concerne ni les Suisses, ni les permis B, mais uniquement des personnes qui ont un statut particulier, c'est-à-dire des requérants d'asile.

A Cornavin, les CFF appliquent une autre mesure, ils déposent plainte pour violation de domicile si des personnes qui ont subi une interdiction reviennent tout de même dans la gare. Ces mesures n'ont pas déplacé le problème ailleurs.

Ainsi, à Cornavin, les dealers sont des Africains francophones; à la place des Volontaires et au quai des Eaux-Vives, ce sont des Africains anglophones. Chaque ethnie a ses méthodes, ses drogues, etc.

Une autre commissaire aimerait savoir à quel moment les préaux sont occupés et ce qui y est laissé.

M. Cartier dit que, entre 4 h 30 et 6 h du matin, une association passe pour récupérer ce qui traîne. Sur chaque lieu, il y a quelque chose à récupérer. L'association Première Ligne ramasse les seringues qui se trouvent derrière le collège Voltaire. Aux Crochettes, le meilleur lien que la Task Force a au niveau de la Ville, ce sont les concierges des écoles. Le seul endroit où les choses s'étaient calmées, c'était à l'école des Pâquis, mais cela reprend maintenant.

La commissaire demande ce qu'il en est de l'occupation des lieux.

M. Cartier répond que, aux Eaux-Vives, c'est la journée. Des découvertes sont faites entre midi et 14 h. A Ferdinand-Hodler, c'est entre 18 h 30 et 22 h 30. Le poste du Bourg-de-Four fait un gros travail avec la brigade des mineurs. Aux Crochettes, c'est plutôt en fin de journée, mais aussi la nuit. Au Seujet, c'est le soir jusque vers 22 h, mais on retrouve des déchets le lendemain matin. Aux Pâquis, c'est toute la nuit, jusque vers 6 h ou 7 h du matin. La limite, c'est généralement le premier bus qui part en direction d'un certain nombre de foyers ou d'autres secteurs.

La commissaire demande si de l'information est faite auprès des jeunes.

M. Cartier dit que l'information est transmise à la direction de l'école. Aux Pâquis, on passe par les îlotiers, car ce sont eux les mieux placés pour faire de la prévention.

Un commissaire a l'impression qu'on chasse le problème pour le mettre ailleurs. Y a-t-il d'autres mesures que la Ville pourrait prendre pour venir en aide à la Task Force?

M. Cartier répond qu'il y en aurait plusieurs: au niveau police, la Task Force se heurte à un certain nombre de murs, lois et règlements. Les ASM sont réticents à la transmission d'informations. Cependant, des contacts directs ont lieu avec des îlotiers.

Aux Grottes, par exemple, il n'y a aucun retour. Les ASM avisent leur hiérarchie, et le travail est fait. De ce fait, on perd de l'information ou alors on ne la

reçoit que trois semaines plus tard. Cela ne sert plus à rien, car le lieu de *deal* aura changé entre-temps et se sera reconstitué ailleurs.

Aux Eaux-Vives, il y a un problème récurrent concernant la voirie. Les gens jettent leurs matelas sur le trottoir, et une certaine catégorie de la population les récupère et les transporte en des endroits qui leur servent de lieu de repli pour dormir. Il s'agit généralement de Nord-Africains sans autorisation de séjour. Depuis un certain temps, on a vu apparaître une autre ethnie de Nord-Africains, plus jeunes et plus violents que les précédents. Ce sont les auteurs de vols violents dans le secteur.

La lumière, au quai Gustave-Ador jusqu'à Baby-Plage, a permis d'obtenir un résultat magnifique: il y a à peu près 40% de gens en moins qui traînent là-bas, et les cambriolages de bateaux diminuent. Il continue à se passer des choses 50 m après Baby-Plage, et tout le reste se concentre sur la jetée du jet d'eau et dans les rues adjacentes. Le trafic de drogue a ainsi diminué de 20 à 30% depuis qu'il y a la lumière.

Un autre commissaire, qui habite à la rue des Vollandes, a constaté cette arrivée de Maghrébins violents. Ils arrivent de la rue Maunoir ou de la rue des Vollandes et ce sont des gens méchants.

Une commissaire, qui habitait là, ne percevait pas la même réalité.

M. Cartier précise que, à la rue Maunoir, c'est très visiblement une épicerie qui est à l'origine du problème. Quant aux gens violents, c'est un phénomène nouveau.

Un commissaire aimerait savoir comment cela se passe en amont du *deal*, à savoir en ce qui concerne les commandes et les livraisons.

M. Cartier répond que les gendarmes prennent le premier choc. Juste au-dessus d'eux, il y a la Task Force, puis, en amont, la brigade des stupéfiants, plus la brigade des mineurs. Il y a aussi la brigade de l'aéroport et encore le corps des gardes-frontières, qui exercent une bonne surveillance. Chacun a un peu sa tâche.

Les trafiquants ou dealers qui sont à Genève, dans la rue, se font un argent monumental, selon la drogue qu'ils vendent. Il faut entre 100 et 300 francs à un toxicomane pour trouver ce qu'il lui faut. Pour se procurer cette somme, c'est souvent l'occasion qui fait le larron. Ce sera, par exemple, le vol d'un porte-monnaie dans un sac à main, mais sans violence.

On a constaté un nouvel arrivage de Marocains, qui volent la drogue aux Algériens et la vendent pour leur propre compte. A noter que les Africains ne touchent pas eux-mêmes à la drogue.

Pour la marijuana, ou herbe, gandja, «beu», l'achat de 300 g en vrac coûte 800 francs. Conditionnée en 150 sachets de 2 g à 20 francs le sachet (qui est un peu comme un sachet de thé), elle rapporte 3000 francs, ce qui fait un bénéfice net de 2200 francs. Pour le haschich, ou «shit», l'achat revient à 5 ou 6 francs le gramme. La vente est, en moyenne, de 10 francs le gramme, soit un bénéfice de 4 à 5 francs le gramme. Ainsi, 130 g achetés pour 800 francs rapportent 650 francs.

Pour l'héroïne, l'achat revient à 30 francs le gramme (entre trafiquants, qualité 20 à 35%), soit 150 francs les 5 g. La vente est, en moyenne, de 200 francs les 5 g (de trafiquant à consommateur). Le bénéfice est de 50 francs par 5 g, soit environ 250 francs pour 800 francs investis. Pour la cocaïne, le trafic de rue, l'achat de 10 g revient à 800 francs. La vente de 50 boulettes à 50 francs est de 2500 francs, soit un bénéfice net de 1700 francs. A noter qu'actuellement les boulettes coûtent plutôt 100 francs.

(Les données ci-dessus se trouvent sur les fiches que M. Cartier a transmises à l'intention du rapporteur – et qui seront annexées au rapport dans l'annexe 2.)

Il y a aussi la cocaïne festive et la cocaïne du pauvre, celle qu'on s'injecte. Les pronostics en matière de guérison de la dépendance sont très faibles. L'héroïne a été bien gérée dans les dix dernières années. Chez les toxicomanes qui se shootent, pour se procurer l'argent nécessaire, les hommes font les rabatteurs ou commettent des délits, les femmes ont recours à la prostitution.

Un commissaire demande quel est le profil des consommateurs de drogue.

M. Cartier répond que les consommateurs de cannabis et dérivés, ou de marijuana, sont en augmentation au niveau local, et on assiste à un tourisme de la drogue. Ici, un consommateur qui se fait prendre écope d'une contravention, alors qu'en France il aura une peine d'une année ferme. Pour ce qui est de la cocaïne, la consommation genevoise et confédérée reste stable. A Genève, la cocaïne draine une bonne partie de la vallée du Rhône, mais aussi de la région de Besançon. Pour l'héroïne, les touristes de la drogue ont remplacé les Genevois. Le nombre reste relativement stable. Pour l'héroïne blanche, la consommation a beaucoup diminué.

Un commissaire aimerait savoir si l'action mise en place à l'école des Vollandes, à savoir la fermeture du préau, a apporté une amélioration de la situation.

M. Cartier répond que, pour la Task Force, oui. Cependant, la seule véritable amélioration possible serait de changer la sortie de l'abri de PC. Ce serait en effet plus simple d'avoir une entrée et une sortie bien distinctes. En l'état actuel, cela crée une insécurité pour les parents.

Le même commissaire fait savoir que, sur le plan sanitaire, on a essayé de contenir les conséquences dues à la consommation de drogue. Il semble que les overdoses se sont calmées. Cependant, s'il y a autant de gens qui vendent, cela veut dire qu'il y a augmentation de la consommation. Est-ce que cela veut dire que l'augmentation des ventes est surtout due à des gens de passage?

M. Cartier répond par l'affirmative.

Le commissaire dit qu'on a l'impression que Genève a été exemplaire par rapport aux conditions des dépendants à la drogue. On en a sauvé beaucoup à l'époque. Par ailleurs, on a l'impression d'une explosion du tourisme de la drogue.

M. Cartier explique qu'un des phénomènes, c'est la mobilité. C'est en effet facile de venir en Suisse, car la frontière est perméable. Quelqu'un qui vient en Suisse acheter de la drogue, soit il fait un aller et retour, soit il reste plusieurs jours. Les toxicomanes français qui viennent à Genève sont, en général, au bout du rouleau. Des tas de gens de passage, notamment des Français, fréquentent le Quai 9. M. Cartier est partisan du Quai 9, mais il relève que la position politique d'accepter tout le monde fait que les gens de passage y vont aussi.

Le commissaire demande si des villes comme Bâle connaissent le même phénomène.

M. Cartier affirme que Bâle a les mêmes problèmes que Genève, mais dans une proportion moindre d'un quart. La frontière Allemagne/Suisse est relativement étanche. Le côté France/Suisse est le plus touché. Bâle dénonce systématiquement les toxicomanes. A Genève, cela se fait moins. La Task Force travaille surtout sur le flagrant délit pour attraper les dealers et a, dans ce sens, de bons contacts avec les toxicomanes.

Le commissaire demande ce qu'il en est du Tessin.

M. Cartier dit que les problèmes sont dus à tous les gamins qui viennent acheter leur drogue à fumer. Les outils de contrôle ne sont pas sur les mêmes bases. Les jeunes ont un peu plus peur de la seringue mais, quand ils s'y mettent, la descente est beaucoup plus rapide.

Un autre commissaire revient sur la question des préaux et parle de ce que la commission a pu voir à Lyon, notamment la vidéosurveillance. Que pourrait-on faire, ici à Genève, pour améliorer la situation?

M. Cartier est en faveur de la vidéosurveillance, mais, pour que ce soit vraiment efficace, il faut un investissement énorme. Si l'on veut couvrir la ville de caméras, il faudra avoir suffisamment de personnes pour les contrôler, donc des moyens importants. Si l'on n'a que trois personnes pour 180 caméras, par exemple, elles ne peuvent pas tout voir.

Un commissaire dit qu'à Lyon ils n'ont pas pu dire s'il y a une diminution de la consommation ou non, alors que d'autres commissaires affirment qu'ils ont pu dire qu'il y a une diminution.

Le commissaire précédent revient sur sa deuxième question: que faire pour améliorer la situation?

M. Cartier répond qu'il y a deux solutions: soit mettre une boîte à déchets, soit des gens pour ramasser les seringues, etc. Le risque 0 n'existe pas.

Le commissaire estime que c'est inadmissible de laisser les préaux ouverts la nuit. Il faudrait les fermer, afin que le *deal* se passe ailleurs, en tous les cas en dehors des préaux d'école.

M. Cartier répond que, du point de vue politique, c'est la limite de son mandat. Il ne peut pas répondre, même s'il a son opinion à ce sujet.

Note du rapporteur: M. Cartier aurait été bien en peine de répondre à cette question, sachant que la décision de fermer ou non les préaux est avant tout politique...

Un autre commissaire se réfère au 69, rue du Rhône, où des personnes amènent des matelas. Serait-il possible de discuter avec le propriétaire? N'y a-t-il pas de code?

M. Cartier répond que le code est connu, et il s'agit d'un immeuble plus ou moins commercial. Durant la journée, les passages sont ouverts. De ce fait, les gens peuvent monter, puis on les retrouve le lendemain matin. On retrouve également des déchets liés à la consommation de stupéfiants et les produits de vols. A noter qu'il y a cinq ou six immeubles où la même chose se passe. Un système est en train d'être mis en place, mais ce n'est pas facile. A l'ancienne gare des Eaux-Vives, par exemple, il a fallu dévitaliser les lieux.

Le même commissaire aimerait connaître le rapport que la Task Force et les autorités judiciaires ont avec la Western Union.

M. Cartier explique que la Western Union a voulu se lancer dans le parabancaire. On n'y a aucun accès sans avoir une procédure pénale. Si on attrape quelqu'un qui est en possession d'un ticket de la Western Union, il faut attendre trois à six semaines pour avoir une réponse. Quatre ou cinq personnes qui ont été interpellées ont un compte bancaire. Ce sont des toxicomanes qui reçoivent ainsi de la drogue gratuitement en échange du service qu'ils rendent. La recette du jour peut être de 78 000 francs. Cet argent va au Service des pièces à conviction, puis il est reversé dans les comptes de l'Etat.

Un commissaire demande s'il faudrait alourdir les peines pour baisser le tourisme de la drogue.

M. Cartier répond que ce serait difficile. Il donne l'exemple d'une motion déposée au Grand Conseil par le Parti radical. A noter que, la plupart du temps, ce sont des gens qui n'ont pas d'autorisation de séjour. Même si la peine de prison n'est pas énorme, au moins on leur interdit de revenir sur le territoire. Dans le secteur de Cornavin, on a moins de 10% de récidivistes. Finalement, la seule possibilité est de les renvoyer dans leur pays.

Quelques chiffres en matière de saisie de drogue: plus de 1 million de francs saisis l'an dernier et 450 arrestations. C'est un peu vouloir vider le lac à la petite cuillère. L'année d'avant, il y a eu 625 arrestations et l'année précédente 670. Ces chiffres montrent qu'il y a une diminution. Il y a un seul endroit où cela ne joue pas, c'est aux Eaux-Vives. La situation va même en empirant.

Le commissaire fait savoir qu'à la rue des Vollandes il y a un appartement où le *deal* est une activité constante.

M. Cartier confirme et dit que la Task Force y est allée encore récemment. Il montre ensuite aux commissaires différents échantillons de drogues et seringues, ainsi qu'un petit matériel pour toxicomanes, vendu en pharmacie. Il articule toutes sortes de chiffres et montre également des exemples du matériel que l'on retrouve, notamment dans les préaux.

Plus personne ne souhaitant poser de question à M. Cartier, la présidente le remercie d'être venu devant la commission et prend congé de lui.

Séance du 30 mai 2007

Discussion générale

Un commissaire écologiste est d'avis que le Conseil municipal a bien fait de renvoyer cette motion en commission et de ne pas l'avoir votée tout de suite, car cela a permis de voir que tout le monde, même la brigade des stupéfiants, doutait de son efficacité. La commission a pu constater que deux ou trois préaux au maximum pouvaient être sujets au trafic de stupéfiants. Il conseille aux commissaires, s'ils veulent être à l'écoute de la population, de refuser cette motion.

Un commissaire d'A gauche toute! dit être tout à fait d'accord avec cette idée. Fermer les préaux n'est pas une bonne solution, car la scène de la drogue peut se déplacer.

Une commissaire libérale se prononce sur la motion telle qu'elle a été amendée (à savoir suppression de la première invite) et renvoyée en commission. Elle n'a absolument pas la même perception des auditions que son préopinant écologiste.

S'agissant des parents d'élèves et des enseignants, il n'y a pas de problème. En revanche, la commissaire libérale dit avoir été très choquée d'entendre

M. Cartier révéler des faits extrêmement graves. En tous les cas, cinq préaux sont touchés par des problèmes liés à la drogue, puisqu'on y a trouvé des seringues ou de la drogue. Dans les autres préaux, il s'agit essentiellement d'utilisation tard le soir ou la nuit. C'est important de dire les choses telles qu'elles sont.

Ainsi, cette motion permettra de se poser les véritables questions et de voir ce qu'il en est pour chacun des préaux concernés. A partir du moment où la nuit tombe, tous les préaux sont occupés par des jeunes qui viennent s'y retrouver. Tous ne consomment pas de la drogue, c'est vrai, mais dans de nombreux préaux il y a des consommateurs, et il s'agit de drogues fortes. Néanmoins, la commissaire libérale dit qu'elle ne proposera pas d'amendement demandant que soit rétablie la première invite. Elle se contenterait d'un état des lieux de tous les préaux. A un moment donné, il faut arrêter de se voiler la face.

Une commissaire écologiste estime que procéder à un état des lieux est inutile, car, comme cela a été dit, on sait déjà tout. On a pu constater que la Task Force Drogue sait ce qui se passe dans les différents préaux. Il y a donc déjà eu un état des lieux. Vouloir procéder à une information tous azimuts est «débile», car cela va montrer qu'il y a des préaux bons et des préaux mauvais. Oui, il y a des jeunes dans les préaux, laissons-les aller. Il faut laisser les gens s'approprier ces lieux. C'est la raison pour laquelle elle est contre cette motion.

Un commissaire socialiste relève qu'il y a un grand nombre de préaux d'école qui ne peuvent pas être fermés. Pour ce qui est de la motion, il propose un amendement, à savoir qu'il y ait un rapport sur l'utilisation des préaux en dehors des heures scolaires, mais pas uniquement en ce qui concerne la drogue. Il faudrait en effet qu'il y ait une meilleure utilisation de ces lieux. Ce rapport permettrait de voir quels sont les préaux concernés par des problèmes de drogue et quels sont ceux qui ne le sont pas.

Texte de l'amendement:

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui faire un rapport sur l'utilisation des préaux en dehors des heures scolaires.»

Le commissaire écologiste pense qu'un état des lieux est effectivement indispensable. M^{me} Irminger avait montré un plan qui classe les préaux en fonction des besoins. Le magistrat socialiste a certes fait un bon travail, mais le commissaire dit ne pas pouvoir souscrire à l'état des lieux fait par le magistrat.

Un commissaire libéral estime que, si le Conseil municipal demande un état des lieux, ce serait contradictoire de demander la fermeture des préaux. On peut avoir différentes perceptions de ce qu'est un état des lieux. Il faut prendre le temps de tout observer, sur une plus longue période, afin de voir le déplacement de la drogue et tout le trafic qu'il y a. On sait que, pour des questions de sécurité,

les consommateurs se déplacent. Cela demanderait donc une étude sur environ six mois.

La commissaire libérale rappelle que M. Cartier, de la Task Force Drogue, a dit qu'il y avait un manque de collaboration de la part des ASM et qu'il attendait une amélioration de la situation.

En effet, les ASM ne transmettent pas les informations à la Task Force et la gardent pour eux. C'est là un souci, car c'est important que les informations puissent être transmises et être utilisées. La sécurité dans les préaux, c'est avant tout une bonne collaboration entre les ASM et la Task Force, afin que cette dernière puisse avoir une meilleure vision de ce qui se passe.

Le même commissaire socialiste précise que M. Cartier a dit que les ASM transmettaient les informations à leur chef, et pas directement à la Task Force. Le système est ainsi. En fait, il faudrait une accélération de la communication.

La commissaire écologiste relève que, dans la motion M-625, le Conseil municipal demande d'équiper les radios des ASM d'une nouvelle fréquence d'urgence. Du coup, cela pourra peut-être régler ce problème.

Le commissaire radical affirme que ce n'est pas le cas. La fréquence d'urgence serait destinée à joindre directement la gendarmerie, les informations à transmettre à la Task Force Drogue le seraient par le biais de rapports. Ici, c'est plus une question de volonté politique et de directives internes que de matériel.

La présidente propose de voter.

Vote

Mis aux voix, l'amendement socialiste est accepté par 9 oui (2 S, 2 AGT, 3 L, 1 R, 1 DC) et 2 abstentions (Ve).

Mise aux voix, la motion M-649 amendée est acceptée par 9 oui (2 S, 2 AGT, 3 L, 1 R, 1 DC) et 2 non (Ve).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui faire un rapport sur l'utilisation des préaux en dehors des heures scolaires.

Annexes:

- prise de position de la Société pédagogique genevoise (annexe 1)
- plan de Genève (annexe 2)
- documents remis par M. Olivier Cartier, chef de la Task Force Drogue (annexe 3)

**M-649 – Conseil municipal de la Ville de Genève
Audition de la Société pédagogique genevoise (SPG)
par la commission des sports et de la sécurité le jeudi 8 février 2007, à 18h30.**

La motion du 8 novembre 2006 « *Sécurité dans les préaux : n'attendons pas* » appelle de la part du comité de la SPG les remarques et avis suivants :

D'une manière générale, l'objet de la motion 649 et ses considérants sont sujets à caution et pas réellement fondés ; elle n'a donc pas forcément de raison d'être.

En effet, autant le fond du problème qu'entendent soulever les auteurs de la motion – à savoir la mise en danger des élèves – n'est pas avéré, autant la réponse de type sécuritaire face à de réelles difficultés – le trafic et la consommation de stupéfiants dans l'enceinte des écoles – est rarement la bonne. Il serait affligeant que des mesures coûteuses soient prises et aient un effet totalement inverse que celui escompté. Le risque d'instaurer un climat d'insécurité et de peur dans les quartiers de la Ville par des dispositions et un discours inadéquats est réel.

A notre connaissance, aucun élève ou enfant n'a été blessé par des seringues abandonnées. Bien sûr, il ne s'agit pas d'attendre que cela arrive. Et il est déplorable que ces objets soient abandonnés de la sorte. Il semblerait toutefois que les nettoyeurs des préaux aient été diminués drastiquement ces dernières années, ce qui, si cela est vrai, est regrettable. A notre sens les problèmes qui sont dus aux déchets laissés dans les préaux ne datent pas d'hier et les débris de verre et autres tessons de bouteille représentent des risques non négligeables. Le cas récent de la méthadone avalée par un enfant en bas âge est dramatique mais, là encore, il n'est pas avéré que ce produit ait été trouvé dans le préau de la Roseraie et encore moins que cet accident aurait pu être évité si ce lieu avait été fermé. Le nettoyage des préaux devrait donc être systématique et pouvoir être accru si le besoin s'en fait ressentir dans les lieux davantage exposés aux souillures. Par ailleurs, nous nous permettons de faire remarquer qu'en matière de sécurité des élèves, il a été relevé, sauf erreur, plus de 3'600 infractions (chiffre cité de mémoire) au code de la route aux abords des écoles durant une semaine à la rentrée scolaire 2006, et que cela constitue à notre avis un risque bien plus élevé pour l'intégrité des enfants qui nous sont confiés que quelques seringues malheureusement jetées par terre. Or, depuis ce constat, nous n'avons pas remarqué que des mesures particulières aient été prises pour améliorer la sécurité routière sur le chemin et aux alentours de l'école.

Les préaux sont des lieux de vie et doivent le rester. Vouloir les fermer au prétexte de les réserver à ses principaux usagers romprait avec l'image d'une école publique, ouverte, intégrative, qui a à cœur d'assurer sa mission éducative et qui donc n'exclut pas à la moindre difficulté. Faire en sorte que les toxicomanes ne puissent plus accéder au préau, c'est refuser d'aborder le problème et donc le repousser plus loin, sans véritable solution. Après la fermeture des préaux, des allées, l'interdiction de certains lieux (comme la gare), verra-t-on bientôt des (beaux) quartiers se retrancher derrière des barricades pour empêcher les hordes de toxicomanes de les envahir et de salir leurs trottoirs ? Il faut être sérieux. Et bien mesurer le danger représenté par le pas à ne pas franchir. Fermer tel ou tel préau aujourd'hui, installer des caméras dans tel autre demain, et l'escalade due à un certain délire sécuritaire ne s'arrêtera pas. Il est donc dommage que le Conseil administratif ait cédé à une pression plus populiste que populaire et ait accepté la fermeture du préau des Vollandes. Mais puisque cette mesure, inadéquate à nos yeux, a été prise, autant essayer d'en tirer, si possible, des enseignements. Toutefois, comme cette fermeture n'est effective que depuis le 5 février 2007, il est totalement inapproprié de demander – avant même en fait qu'elle ait été mise en place – l'extension de cette mesure à d'autres préaux.

Nous relevons aussi le coût des travaux (60'000.- CHF) pour fermer le préau des Vollandes et nous interrogeons sur celui qui sera occasionné par les rondes inévitables de police et autres gardes de sécurité (12'000.- au min. pour ouvrir et fermer). Il nous semble par ailleurs fort probable que suivant la configuration des lieux, les travaux nécessaires à la fermeture de certains préaux pourraient représenter une somme bien plus élevée que celle dépensée pour les Vollandes. Il n'y a pas non plus de véritable recrudescence de la dégradation des préaux liés à la toxicomanie sauf quand, justement des mesures d'exclusion ont été prises à proximité et déplacent le problème. Enfin, si nous pouvons comprendre que certaines circonstances ou cas particuliers tels que la tranquillité publique peuvent amener à restreindre de manière exceptionnelle l'accès aux préaux, nous sommes convaincus que ce n'est pas la bonne réponse face au problème de la toxicomanie et aux dangers pour autrui qui y seraient liés, seules préoccupations qui motivent les auteurs de la motion 649. En revanche, l'information, la prévention et la connaissance des règles de prudence doivent (continuer à) être apportées à la population et aux élèves pour garantir au mieux la sécurité de toutes et tous.





Marijuana Herbe Gandja

« Beu »



Achat: 300 grammes en vrac Frs 800.-

Vente:

150 sachets de 2 grs à Frs 20.- Frs 3'000.-

Bénéfice net: Frs 2'200.-

Haschich « Shit »

Achat : CHF 5 à 6.-/g



Vente : CHF 10.- /g (moyenne)

Bénéfice : CHF 4 à 5.- par gramme

(dont 130 grammes achetés
pour CHF 800.- rapportent CHF 650.-)

HEROÏNE

Achat : CHF 30.-- le gramme
(entre trafiquants, qualité 20 à 35%)
soit : CHF 150.-- les 5g

Vente : CHF 200.-- les 5g (moyenne)
(de trafiquant à consommateur)

Bénéfice : CHF 50.- par 5g
soit, pour CHF 800.- investis,
environ CHF 250.-



Le trafic de rue



Achat: 10 grammes	Frs 800.-
Vente: 50 boulettes à Frs 50.-	Frs 2'500.-
Bénéfice net:	<u>Frs 1'700.-</u>

M^{me} Odette Saez, présidente de la commission des sports et de la sécurité (DC). La motion M-649 nous est arrivée à la suite d'incidents survenus dans les préaux. Je pense que tout le monde se souvient de ce qui s'est passé: les seringues qui traînaient par terre, notamment. La commission des sports et de la sécurité a auditionné les représentants de la Société pédagogique genevoise, ceux du Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire et le chef de la Task Force Drogue.

Il est intéressant de relever que, pour la Société pédagogique genevoise et les parents d'élèves, c'est la prévention et l'information qui sont très importantes. En outre, il faut souligner qu'il y a un grave manque de concierges dans les écoles genevoises. La mission de la Task Force Drogue consiste plutôt à faire un état des lieux de la toxicomanie sur le territoire de notre ville. Nous avons ainsi pu apprendre que les dealers de Cornavin sont des Africains francophones, tandis que ceux de la place des Volontaires sont anglophones. Ces lieux de deal sont en constante mouvance.

Le principal problème auquel est confrontée la Task Force Drogue est le manque de coordination avec les autres services, notamment les agents de sécurité municipaux (ASM). Ceux-ci informent leur hiérarchie, mais l'information n'arrive à la Task Force Drogue que très en retard – ou pas du tout. M. Olivier Cartier, son chef, nous a tout de même annoncé une bonne nouvelle: le nouvel éclairage du quai Gustave-Ador a permis une diminution de 20% du trafic de drogue. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous suggère de bien lire le rapport M-649 A, car il contient des renseignements intéressants quant aux tarifs pratiqués pour divers stupéfiants. Bâle a les mêmes problèmes que nous, mais pas avec la même intensité, puisque Genève en a 25% de plus. Je reprendrai la parole tout à l'heure pour donner la position du groupe démocrate-chrétien.

Premier débat

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Les groupes libéral et radical sont les auteurs de la motion M-649. Initialement, elle comportait deux invites: elle demandait premièrement la fermeture immédiate des préaux qui présentaient un danger pour les enfants; en second lieu, elle attendait du Conseil administratif un état des lieux sur la situation dans les préaux, notamment en ce qui concerne leur utilisation par des dealers ou des consommateurs de drogue. Notre motion a été amendée par la majorité du plénum, qui n'a retenu que la deuxième invite: l'état des lieux dans les préaux par rapport à la consommation de drogue et à leur occupation par certaines personnes liées au trafic de stupéfiants. C'est donc uniquement sous cet angle-là que cet objet a été examiné par la commission des sports et de la sécurité.

Nous y avons procédé à de nombreuses auditions, dont certaines ont été extrêmement surprenantes, d'autres intéressantes et empreintes de bon sens. Certaines d'entre elles se sont avérées très révélatrices d'une situation problématique et réelle que nous vivons aujourd'hui – et non pas d'une prétendue volonté électorale des libéraux et des radicaux ou d'un délire sécuritaire de leur part.

Lors de ces auditions, nous avons entendu le représentant de la Société pédagogique genevoise (SPG) nous annoncer que les consommateurs de drogue ne le dérangeaient pas, que trouver une seringue dans un préau était aujourd'hui anodin, qu'il n'y avait rien de plus naturel et de moins gênant... En revanche, il était extrêmement dérangé et effrayé par les problèmes de sécurité routière! Mais, Mesdames et Messieurs, doit-on opposer la protection de nos enfants contre la drogue dans les préaux à l'insécurité routière? Absolument pas! Pour nous, les libéraux, l'une et l'autre sont indispensables. Nous voulons que nos enfants évoluent librement dans les préaux, mais également sur le chemin de l'école, où ils doivent être en sûreté sans risquer de rencontrer des véhicules dont les conducteurs ne respectent pas les règles de la circulation. Pour en revenir à la position du représentant de la SPG, il a jugé que la motion M-649 était politiquement orientée et présentait un délire sécuritaire.

Ensuite, nous avons auditionné les représentants du Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire, qui ont tenu des propos marqués au coin du bon sens: ils ne souhaitent pas de fermeture systématique des préaux. Cela nous semble une évidence, nous ne voulons pas non plus d'une telle mesure; nous demandions simplement une évaluation de la situation dans les différents préaux. Ces personnes ont également insisté sur le rôle très important de l'information et du nettoyage des préaux, ainsi que sur le rôle des concierges des écoles, qui, malheureusement, tendent à disparaître.

Nous rejoignons ces représentants de parents d'élèves, tant leurs interventions étaient concrètes et révélatrices de ce qu'ils vivent avec leurs enfants. Cependant, nous estimons que, si l'information est indispensable, elle n'est pas suffisante. Nous nous refusons à admettre la situation actuelle dans nos préaux comme quelque chose contre quoi on ne peut pas lutter. Nous nous refusons à nous contenter d'apprendre à nos enfants à ne pas ramasser les seringues et à zigzaguer entre elles. Nous ne sommes pas d'accord de leur montrer uniquement cette image-là de notre société. Nous souhaitons trouver des solutions, afin qu'ils soient le moins souvent possible confrontés à des seringues et à des personnes qui consomment de la drogue ou en vendent dans leur préau – ce n'est pas le lieu!

Enfin, nous avons entendu le chef de la Task Force Drogue, M. Olivier Cartier. Cette audition s'est avérée extrêmement intéressante. Nous avons appris que, contrairement à ce que certains d'entre nous pouvaient penser, on ne trouve pas que du cannabis dans les préaux, mais aussi des drogues dures – et pas dans un

ou deux préaux seulement, puisque cinq d'entre eux au moins sont touchés par ce problème. Il ne s'agit pas de les nommer ici, je ne pense pas que cela apporterait quoi que ce soit au débat.

Simplement, nous devons en conclure, d'après les propos de M. Cartier, que l'utilisation des préaux genevois pose problème. On s'y livre au deal ou au trafic de drogue à plus grande échelle, et des gens s'y réunissent pour certaines occupations qui n'ont rien à voir avec cet endroit. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, ces différentes auditions nous ont permis de réaliser que nous avons un réel problème avec nos préaux.

La commission des sports et de la sécurité a finalement décidé de renvoyer la motion amendée par le plénum au Conseil administratif, en l'amendant une deuxième fois afin qu'elle demande un état des lieux non pas uniquement du trafic et de la consommation de drogue dans les préaux, mais aussi de l'utilisation des lieux en général quand les enfants n'y sont pas. Les libéraux ont accepté cet amendement, car ils estiment intéressant de ne pas se limiter à une réponse concernant spécifiquement la drogue, mais de savoir à quoi servent les préaux des écoles en dehors des heures scolaires.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas pour nous – cela n'a jamais été le cas – de demander la fermeture des préaux dès 16 h, quand les élèves sortent de l'école. Bien au contraire! Simplement, nous aimerions fermer les préaux qui présentent un danger. C'est la raison pour laquelle nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs, de soutenir le renvoi au Conseil administratif de la motion M-649 telle qu'amendée par la commission des sports et de la sécurité.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Chers collègues, vous me permettrez de ne pas avoir la même lecture que la préopinante des travaux menés par la commission des sports et de la sécurité dans le cadre de l'examen de la motion M-649. Pour moi, cette dernière se solde par un vrai bide. Electoraliste, elle l'était!

Lors de l'une des auditions, nous avons entendu des parents d'élèves qui ne voulaient pas de cette motion, alors qu'on avait essayé de leur faire peur par ce biais. Mais eux nous ont dit qu'ils avaient appris à vivre avec la toxicomanie dans les quartiers, qu'ils organisaient des séances d'information et apprenaient à leurs enfants à se comporter par rapport à ce problème. De toute façon, une quelconque fermeture de préau ne servirait à rien. Prenons l'exemple de l'école des Grottes: elle est située au cœur du quartier du même nom, et y mettre des grillages n'aurait pas beaucoup de sens.

De plus, si nous voulions généraliser la problématique à l'ensemble du canton, nous ferions des préaux en général des endroits clos et protégés – ce qui ne ferait que repousser la toxicomanie un peu plus loin aux environs, sur le chemin

de l'école. Tout comme les parents d'élèves auditionnés, les Verts refusent de se laisser embrigader dans cette direction.

Même son de cloche lors de l'audition des enseignants, qui ne veulent pas que les préaux deviennent des endroits fermés, mais qu'ils restent des lieux de vie. Une fois levées les craintes de quelques politiciens, on remarque que les personnes qui vivent sur place – les parents d'élèves et les enseignants – ne veulent pas des mesures proposées dans la motion M-649.

Lors de la dernière audition, le chef de la Task Force Drogue nous a appris qu'il y avait effectivement quatre ou cinq préaux problématiques – mais on est loin de la cinquantaine de préaux situés en ville de Genève, où il ne se pose aucun problème! La preuve: nous avons traité la motion M-649 avec une autre motion encore plus populiste, qui demandait aussi la fermeture des préaux. A cette occasion, les services de M. Tornare nous avaient exposé tout ce que la Ville avait entrepris dans ce domaine. Le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports sait exactement ce qui se passe dans ces préaux et lesquels posent problème. Il en a un plan précis d'utilisation et nous savons très bien lesquels doivent être nettoyés le matin. La Ville engage d'ailleurs différentes entreprises pour ce faire. Le problème est donc vraiment pris en main par le département de M. Tornare.

Quand la commission s'est aperçue que la motion M-649 n'avait aucun sens au regard de la situation réelle dans les préaux, elle a essayé de la sauver en l'amendant pour demander au magistrat de faire un état des lieux. Mais on en connaît déjà les résultats! Pour ces raisons, les Verts n'enfonceront pas des portes ouvertes et ils vous proposent, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de refuser cette motion.

M. Jacques Baud (UDC). Cela n'a que trop duré! Il s'agit de la sécurité de nos enfants! Nous ne pouvons pas nous y dérober. (*Remarque.*) Monsieur, ce n'est pas drôle! C'est la vie des enfants qui est en jeu! Les préaux font partie de nos écoles, avec lesquelles ils forment un tout. Ce ne sont pas des lieux à part. Or le soir, à la nuit tombée, je vois des voyous s'y droguer et s'y battre. C'est n'importe quoi! On n'a pas à accepter la drogue, en aucune façon! Cette hypocrisie a assez duré! Faisons ce que nous avons à faire, Mesdames et Messieurs: chassons ces gens-là, nettoyons nos préaux et protégeons nos enfants! C'est notre avenir! C'est l'avenir de notre société, de notre pays. Il serait temps que vous vous bougiez!

M. Jean-Charles Rielle (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, quand le préopinant de l'Union démocratique

du centre montre du doigt mon camarade avec son tee-shirt noir, ça me fait un peu peur... J'espère qu'on ne voudra pas l'exclure du Conseil municipal à cause de cette couleur!

A mon sens, la motion M-649 intitulée «Sécurité dans les préaux: n'attendons pas» pose une bonne question, et il faut y répondre. C'est au niveau des considérants que les choses se gâtent, car ils sont fortement alarmistes. Mais ce qui est intéressant, quand une motion de ce genre-là est déposée, c'est qu'elle permet d'auditionner les gens qui vivent sur les lieux, comme l'a dit M. Buschbeck. Manifestement, une petite poignée de parents proches de certains milieux alarmistes ont déclenché toute l'affaire.

Cela a fini par pousser M. Tornare à prendre des décisions courageuses – je lui en rends hommage – notamment celle de fermer un préau simplement pour calmer le jeu, car il s'agissait de gagner du temps et de donner le signal nécessaire. Dans le cas précis, il y avait à proximité un abri de la protection civile.

Les représentants de la SPG que nous avons auditionnés à la commission des sports et de la sécurité n'étaient pas favorables à l'approche proposée dans la motion M-649, et les parents d'élèves du primaire ont clairement dit qu'ils ne voulaient pas non plus de préaux fermés. On sait très bien qu'en fermant un endroit on ne fait que déplacer le problème. Ce n'est pas le médecin du Service de santé de la jeunesse que je suis qui vous dira le contraire!

Nous avons appris à nos enfants à se comporter à l'égard de tout phénomène qu'on ne peut pas absolument exclure. Cet apprentissage – je le connais bien, puisque je fais partie du groupe de pilotage du Quai 9 – a été dispensé dans le quartier des Grottes de telle manière que la situation a pu être vécue. Le magistrat est intervenu auprès de la population et a pu calmer le jeu en prenant de bonnes mesures.

M. Cartier, le chef de la Task Force Drogue, sait de quoi il parle – et je rends hommage à son travail. Il nous a dit que quatre ou cinq endroits posaient effectivement problème. Mais ce n'est pas le préau en lui-même qui en est la cause, car il ne représente en fait symboliquement qu'un lieu où évoluent nos chers petits – j'ai deux petits-fils, et je sais que cela nous sensibilise à cette problématique. Bien sûr que nous sommes sensibles aux problèmes de drogue dans les préaux des écoles, mais la symbolique ne suffit pas et ne justifie pas de prendre des mesures telles que la fermeture.

D'où l'idée – que j'ai moi-même proposée en commission sous la forme d'un amendement socialiste – de demander un constat non pas sur le problème de la drogue, mais bien sur l'utilisation en général des préaux. Contrairement à nos amis les Verts et les membres d'A gauche toute!, les socialistes proposent de renvoyer la motion M-649 amendée au Conseil administratif pour faire ce constat, pour simplement démontrer que les préaux servent de lieux de vie. Il s'agit de

prendre certaines mesures d'accompagnement: je pense aux îlotiers et à toutes les personnes qui contribuent à la qualité de vie d'un quartier.

La bonne question posée par la motion M-649 a donné lieu à l'audition de gens modérés qui ont clairement démontré qu'il n'y avait pas péril en la demeure, mais qu'il s'agissait effectivement de se préoccuper de ce qui se passait dans les préaux. On sait que, souvent et bien plus que la drogue, c'est avant tout le bruit tard le soir qui dérange, quand il y a de la musique, des ballons qui tapent... Nous ne nions pas le problème, nous disons simplement que, à Genève, nous avons les moyens d'y faire face, et que nos autorités ont fait le nécessaire.

Je finirai en citant cette petite phrase prononcée par un collègue à la commission des sports et de la sécurité, que je trouve absolument délicieuse: «A tout vouloir fermer, on ne s'en sort plus.»

M. Simon Brandt (R). Pour ma part, je commencerai par paraphraser M. Rielle: à tout vouloir ouvrir, on ne sécurise plus rien! La motion M-649 n'était pas électoraliste: elle a été déposée huit mois avant les élections, et elle faisait suite à plusieurs questions écrites, interpellations et questions orales émises encore plus tôt. Et ce n'est pas notre faute si on y a retrouvé des seringues, une douille ou encore de la méthadone en pastille...

Quant à ce que demande A gauche toute! depuis hier en déposant moult urgences, ce n'est pas du tout électoraliste à onze jours des élections fédérales... Non... L'électoralisme est réservé à la droite, voyons! Quelque chose me gêne fondamentalement, dans ce débat, c'est votre manque de réalisme. Avant la séance de ce soir, j'ai fait quelques recherches dans le *Mémorial* et je suis tombé – j'ai cru rêver – sur une motion datée d'il y a huit ans, dont sans doute peu d'entre nous se souviennent; moi-même, je regrette de ne pas m'en être rendu compte à l'époque. Sa lecture était plus que drôle, hilarante! Cette motion avait été déposée par deux anciens conseillers municipaux de l'Alliance de gauche, qui demandaient au Conseil administratif d'étudier la fermeture d'un préau d'école – j'espère que le groupe A gauche toute! m'écoute – car des chiens allaient y faire leurs besoins! Est-ce qu'une crotte de chien est plus dangereuse qu'une seringue? A vous entendre, on serait tenté de le croire...

Le président de la SPG ou les Verts nous disent que l'insécurité des enfants est due aux voitures et aux automobilistes. A les croire, bientôt, les parkings se mettront à agresser les enfants! Mais gardez vos fantasmes pour vous! Un dealer est plus dangereux qu'une voiture... Vous êtes en train de culpabiliser certains parents... Mais des parents qui craignent pour leurs enfants, ce sont des bons parents! Mesdames et Messieurs de l'Alternative, vous en êtes à reprocher à des gens de se préoccuper de leurs enfants! Ce n'est pas normal!

Je voudrais aussi relever l'atmosphère consensuelle qui a prévalu lors des travaux de la commission des sports et de la sécurité, qui se sont déroulés de manière exemplaire. A deux ou trois exceptions près, nous pouvions discuter calmement, sans polémique. C'est dans ce cadre que nous avons décidé, malgré l'opposition d'un parti qui, malheureusement, me paraît de moins en moins centriste, de faire un état des lieux de la situation dans les préaux.

J'espère que M. Tornare y procédera sans états d'âme. Je sais qu'il peut changer d'avis puisque, après avoir dit: «Moi vivant, on ne fermera pas un seul préau», il en a fermé un... Or vous êtes toujours vivant, Monsieur le magistrat, et vous vous en portez fort bien! (*Rires.*) Soyez donc certains que cet état des lieux, nous le demandons sans arrière-pensée. Comme l'a dit M^{me} Fontanet, il est nécessaire de faire quelque chose. Si l'analyse en question révèle que certains préaux sont touchés par le trafic de drogue – tout le monde reconnaît ici que quatre ou cinq sont déjà concernés – il sera nécessaire de les fermer et vous pouvez compter sur nous pour le demander...

Pour nous, radicaux – mais également pour les libéraux, j'imagine – un préau n'est pas un lieu public. La rue est un lieu public, un parc public est par définition un lieu public. Mais un préau est réservé aux élèves de l'école à laquelle il appartient, et pas à des adolescents ou des adultes qui ont envie d'aller zoner la nuit. J'étais adolescent il y a peu de temps encore, et je n'allais jamais zoner dans des préaux la nuit! Les jeunes qui le font, c'est parce qu'ils ne savent pas comment s'occuper autrement. Il y a assez d'endroits, à Genève, où sortir le soir: on peut fréquenter des bars, aller jouer au bowling ou au billard... Pas besoin de zoner dans un préau! Qui plus est quand on a une Délégation à la jeunesse qui devrait s'occuper de ces jeunes...

Quant aux gens qui nous disent aujourd'hui que la sécurité dans les préaux est un faux problème, j'espère sincèrement pour eux, s'ils sont pères et mères, que leurs enfants ne seront jamais agressés par un dealer dans un préau, et qu'ils ne se piqueront pas avec une seringue qui traîne ici ou là!

Je tiens aussi à rappeler les propos d'un commissaire d'A gauche toute! à la commission des sports et de la sécurité. Il nous a dit qu'il avait vu un jour dans un préau d'école une petite fille ramasser un préservatif par terre et l'amener à sa maîtresse d'école. Et il trouvait cela admirable, car cette enfant apprendrait so-disant la propreté urbaine!

Des voix. Ce n'est pas vrai!

D'autres voix. Si, c'est vrai!

M. Simon Brandt. Cela figure dans le rapport M-649 A, Monsieur Zaugg! Adressez-vous au rapporteur, si vous n'êtes pas content! Je m'en souviens, j'avais même noté vos propos, parce que je croyais rêver en les entendant! Des enfants qui trouvent des préservatifs et des seringues, pour certains, c'est l'initiation à la propreté... Pour nous, c'est de l'insécurité! (*Applaudissements.*)

M^{me} Vera Figurek (AGT). J'aimerais tout d'abord répondre à M. Brandt – vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président – qu'en aucun cas des enseignantes ou des enseignants de ce canton ne disent à leurs élèves d'aller ramasser des préservatifs ou des seringues dans les préaux. C'est totalement faux! Ce qu'on leur demande, dans ce genre de cas, c'est de s'adresser à un adulte – le plus souvent un enseignant, puisque les enfants fréquentent les préaux pendant les heures scolaires – qui se chargera éventuellement de débarrasser l'objet dangereux.

D'autre part, M. Brandt a dit que l'Alliance de gauche, il y a quelques années, était pour la fermeture des préaux. Eh bien, je le rassure: nous ne sommes pas du tout favorables à ce genre de mesures, et nous l'avons assez dit. La motion M-649 amendée qui nous est soumise ce soir semble faire suite à toutes les motions sécuritaires auxquelles nous avons eu droit durant la dernière législature. Mais ses auteurs nous diront qu'il n'en est rien et qu'il s'agit juste d'un petit texte qui demande un état des lieux de la situation dans les préaux en dehors des heures scolaires... Evidemment, si nous lisons ce qui reste de la motion initiale amendée par la commission – je cite: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui faire un rapport sur l'utilisation des préaux en dehors des heures scolaires» – il n'y a pas de quoi faire peur.

Mais qu'est-ce que cela signifie? Que l'on fera travailler des services municipaux pendant des heures pour arriver à des conclusions que l'on connaît déjà? Soyons sérieux! Cette motion n'a plus de raison d'être. Les libéraux, qui en sont à l'origine, ont déjà reçu les réponses à leurs questions à la commission des sports et de la sécurité. En effet, le chef de la Task Force Drogue a clairement dit que la mission de cette dernière consistait à faire un état des lieux des problèmes liés à la toxicomanie sur le territoire genevois.

Il a également signalé que quelques problèmes subsistaient au Seujet, aux Vollandes, à Ferdinand-Hodler, aux Grottes, aux Cropettes et aux Pâquis. C'est vrai. Mais qu'est-ce que cinq écoles, par rapport aux 200 du canton, dont 45 dépendent de la Ville de Genève? En outre, il a ajouté que les ASM transmettaient les informations à la Task Force Drogue, même avec un grand retard. C'est peut-être là qu'il faudrait intervenir. Je rappelle également que la Société pédagogique genevoise et le Groupement genevois des associations de parents d'élèves du pri-

naire ont été auditionnés. Les représentants des deux entités ont fait savoir explicitement qu'ils étaient opposés à la fermeture des préaux d'école.

Il me faut encore remettre les points sur les *i* en répondant à M^{me} Fontanet – vous lui transmettez, Monsieur le président. M. Olivier Baud, président de la Société pédagogique genevoise, n'a jamais dit qu'il ne se passait rien dans les préaux d'école, mais que la mise en danger des enfants n'était pas avérée. Alors, Mesdames et Messieurs, un état des lieux pour quoi faire? Pour constater ce que l'on sait déjà? Nous savons d'avance ce que proposent les élus des bancs d'en face, qu'ils soient de l'Union démocratique du centre, libéraux ou radicaux: soit la fermeture des préaux, soit la mise en place de caméras de surveillance – principe cher à M. le magistrat Maudet – soit l'augmentation du nombre d'ASM pendant la nuit. Je vous rappelle que ces mêmes élus ne votent pas le budget municipal depuis de nombreuses années!

Alors, s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs de l'Entente, ne me faites pas croire que vous êtes réellement soucieux de la sécurité dans les préaux! Vous voulez fermer tous les parcs, tous les préaux d'école? Allons-y! Cela coûtera 50 millions de francs! Nous le savons bien: après les écoles, ce sera le tour des parcs. Pire encore: la pose de caméras de surveillance. Est-ce gratuit? Pour qu'un tel système soit efficace, il faut beaucoup de personnel pour assurer le visionnement des images. Encore de fausses solutions!

Le groupe A gauche toute! ne nie pas l'existence des problèmes liés à la toxicomanie. Mais il faut s'y attaquer en proposant de vraies solutions. Le travail de prévention effectué à Genève est remarquable, et nous devons continuer dans ce sens. De plus, nous rappelons systématiquement aux élus de droite que les interventions liées à la drogue sont du ressort du Canton, c'est-à-dire de la police et non des ASM. Puisque le Parti libéral est si soucieux de la sécurité, nous l'invitons à voter des crédits y afférents au Grand Conseil, où nous ne sommes pas représentés.

Une voix. Heureusement!

M^{me} Vera Figurek. Il est vrai que nous aurions pu souscrire à la motion M-649 amendée et la voter, bien qu'elle soit caduque. Mais nous sommes cohérents et nous ne souhaitons pas cautionner la première étape d'un délire sécuritaire. Nous préférons proposer davantage de moyens en vue du nettoyage des préaux et de la prévention contre la drogue. Je tiens à le rappeler: j'ai moi-même signalé à M. Tornare, l'année dernière, que le nettoyage des préaux ne se faisait plus quotidiennement dans certaines écoles et que nous souhaitions le rétablir. Un crédit extraordinaire avait donc été voté par le Conseil municipal à cet effet, et la ligne correspondante a été rétablie au budget.

Alors, cessons de mener des discussions inutiles! Mesdames et Messieurs, je vous propose plutôt d'être attentifs au budget social, lors du vote du budget 2008, et de le doter des moyens nécessaires à un bon fonctionnement de nos écoles. J'aimerais vous rendre attentifs également au fait que d'autres problèmes subsistent aux abords des établissements scolaires. Je veux parler des accidents de la route: 3600 infractions au code de la route ont été relevées durant une semaine à la rentrée scolaire 2006.

J'aimerais encore évoquer un cas que je connais bien, en tant qu'enseignante à l'école des Crêts-de-Champel. L'abri de la protection civile situé dans le sous-sol accueille des troupes militaires. Comme je l'ai signalé à plusieurs reprises depuis 2003, des soldats côtoient des enfants, faisant leurs rassemblements dans le préau, manœuvrant avec de gros camions sur le chemin de l'école, buvant et se droguant en plein jour, se soulageant dans des buissons, adressant des quolibets aux jeunes filles... tout cela, avec le plein accord de la Ville de Genève! Mais comment désigne-t-on ces soldats? Ne sont-ils pas également des consommateurs de drogues?

Mesdames et Messieurs, attaquons-nous aux problèmes réels de la Ville, au lieu de nous gargariser avec des projets d'étude inutiles dont nous connaissons déjà les tenants et aboutissants. Je vous invite plutôt à entrer en matière sur la pétition P-195 intitulée «Présence des militaires aux abords de l'école des Crêts-de-Champel», en cours d'examen à la commission des pétitions. Pour toutes ces raisons, le groupe A gauche toute!, soucieux du bien-être des écoliers genevois et des citoyens, vous invite à refuser la motion M-649 amendée en commission.

M^{me} Odette Saez (DC). Pour le groupe démocrate-chrétien, il n'a jamais été question de fermer tous les préaux d'école. Ce serait une aberration totale! Il faut bien relire le rapport M-649 A. Les membres de la commission des sports et de la sécurité qui ont entendu M. Cartier, le chef de la Task Force Drogue, savent que les toxicomanes vont d'une école à une autre, et que toutes ne sont pas concernées. Par conséquent, nous n'allons pas commencer à fermer l'ensemble des préaux! Sans parler du coût que cela engendrerait... Pour vous la faire courte, chers collègues, le groupe démocrate-chrétien votera la motion M-649 amendée telle qu'elle figure dans le rapport.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Je ne dirai que quelques mots. Pour les libéraux et les radicaux – je me permets de parler en leur nom à ce sujet – il n'a jamais été question de fermer tous les préaux d'école. Pour s'en assurer, il suffit de relire la motion M-649 dans sa formulation initiale, avant qu'elle ait été amendée par

le plénum. Il s'agissait de demander la fermeture immédiate des préaux qui, de l'aveu même de la directrice du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, ainsi qu'on l'appelait à l'époque, présentaient un danger pour nos enfants.

De plus, les libéraux ne se contenteront jamais de ce constat d'échec que la gauche semble faire aujourd'hui avec légèreté, affirmant qu'il est tout à fait naturel que nos enfants se trouvent face à des seringues dans leurs préaux, et qu'il s'agit purement et simplement d'une évolution de la vie. Mesdames et Messieurs, chers collègues, cette évolution ne convient pas au groupe libéral. Vous pouvez tranquillement vous rassurer et vous soulager en parlant de délire sécuritaire de notre part, en essayant d'invoquer le fait que nous ne votons pas le budget et que, dès lors, nous n'aurions pas le droit de réclamer la sécurité de nos enfants et celle de chacun de nos concitoyens.

Mais assurer la sécurité, c'est le rôle premier des Etats, dont les communes font partie! Elles doivent garantir la sécurité des plus faibles, c'est extrêmement important. Or qui de plus faible que nos enfants? Je ne sais pas, peut-être les personnes âgées, que certains ont à cœur de protéger en raison des prochaines élections... Pour nous, pas de constat d'échec, pas de solutions de facilité, non à l'information en guise de seule réponse!

M. Mathias Buschbeck (Ve). Combien de fois a-t-on entendu ce soir l'Entente nous dire qu'elle était à l'écoute de la population et que l'Alternative ne l'était pas? Mais c'est tout le contraire que nous avons entendu lors des travaux de la commission des sports et de la sécurité! Le Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire, qui est un organisme faitier, et les syndicats des enseignants nous ont dit que le problème principal était la sécurité routière devant les écoles. Prenons l'exemple de la campagne PréDiRe de la police cantonale, qui portait justement sur cette question: en une semaine, 4000 infractions aux limites de vitesse de circulation ont été sanctionnées! Le problème, il est là! C'est de cela que les parents ont peur, il faudrait peut-être l'entendre!

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames et Messieurs, je considère avoir été mis en cause. Il est très désagréable, voyez-vous, que l'on attribue à quelqu'un des propos qu'il n'a pas tenus. Je vais donc mettre les choses au point. Qu'ai-je dit en commission, très exactement? Que, dans le cadre d'activités associatives, j'avais travaillé quelque temps à l'école des Vollandes, et que là j'avais assisté à une scène au cours de laquelle un enfant avait signalé à son enseignant qu'il y avait du côté des jeux – allez... parlons clair! – un préservatif. J'ai rapporté cet épisode pour montrer à quel point les élèves – en particulier ceux de l'école des

Vollandes – étaient responsabilisés, les enseignants ayant discuté de ces problèmes en classe de manière à préparer les enfants à réagir face à des situations de ce genre. C'est dans ce sens que je suis intervenu en commission.

En outre, j'ai assisté à l'audition du président de la Société pédagogique genevoise, M. Olivier Baud, et les propos que M^{me} Fontanet lui a prêtés tout à l'heure sont orientés et faux. Il n'a jamais parlé comme cela! Son intervention, au contraire, allait en quelque sorte dans le sens de ce que je viens de dire. Non pas que les problèmes de drogue étaient insignifiants, mais que les enseignants entendaient responsabiliser leurs élèves vis-à-vis de ce type de problème.

Pour conclure, comme l'a dit tout à l'heure notre collègue Rielle, j'ai trouvé que la partie la plus intéressante des travaux de commission avait été l'audition de parents d'élèves des Grottes. Je relève, dans les grandes lignes, que ces parents ont fait un travail tout à fait remarquable, puisqu'ils ont réuni autour d'une table tous les acteurs concernés – c'est-à-dire toutes les personnes qui, de près ou de loin, fréquentent le préau de l'école des Grottes – et qu'un consensus avait été trouvé permettant à tout un chacun de se sentir partie prenante. C'est du moins ce que ces personnes nous ont dit. Elles nous ont même cité l'exemple d'habitants des alentours qui, dérangés vers 22 h par des jeunes jouant au basket dans le préau de l'école, prenaient la liberté de descendre pour les prier de faire moins de bruit.

Fort de ces quelques exemples, je crois donc, pour conclure, qu'au lieu de fermer des préaux il faut impliquer et responsabiliser toutes les personnes qui les fréquentent: utilisateurs divers, parents et enfants compris!

M. Pascal Rubeli (UDC). Chers collègues, ce débat m'en rappelle un autre, fort intéressant, que nous avons mené il y a environ deux ans et demi à propos d'une motion de l'Union démocratique du centre sur le même thème. Je veux parler de la motion M-503, intitulée «Fermeture des préaux des écoles de la Ville de Genève entre 22 h et 6 h». Ce jour-là, nous avons été bottés en touche – c'est arrivé plusieurs fois, mais je me souviens parfaitement bien de celle-là – sous prétexte que ce n'était pas d'actualité, que le problème que nous soulevions n'était pas si important que cela et qu'on pouvait très bien s'en accommoder.

Aujourd'hui, nous nous rendons compte que tel n'était pas le cas. D'ailleurs, le magistrat Tornare a même décidé, à un moment donné, de fermer le préau de l'école des Vollandes – c'est très bien, et je vous l'avais déjà dit, Monsieur le magistrat – en guise de mesure de sécurité. Tout cela pour dire que notre appréciation de la situation à l'époque était juste, les problèmes actuels le démontrent bien. En effet, c'est exactement pour les mêmes raisons que les groupes libéral et radical ont déposé la motion M-649, afin de déterminer quels préaux il s'agirait

de fermer. Je tenais à rappeler que nous l'avions déjà dit, mais nous le répétons encore. Telle est la raison pour laquelle nous voterons avec un grand plaisir cette motion.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je n'avais pas du tout l'intention d'intervenir ce soir. Cependant, au terme d'un débat certes intéressant mais à mon avis insuffisant, je suis mal à l'aise. En effet, ce dont nous venons de traiter ici relève d'une société qui ne va pas bien, qui est malmenée et même malade. Cela peut provoquer chez certains des attitudes de rejet, l'opinion qu'il faut fermer tel ou tel espace – finalement, peu importe lequel!

Pour ma part, je crois que le fond du problème se situe en amont, et qu'il ne suffit pas de condamner toute une série de faits comme ceux dont il est question ce soir. Nous vivons dans une société qui voit une part croissante de ses membres consommer des produits illicites et avoir des comportements déviants – je pense notamment à la violence et à ses conséquences – et je suis d'avis que ce n'est pas en fermant quoi que ce soit que nous résoudrons le problème. Nous ne ferions que le reporter ailleurs.

A mon sens, c'est en ayant une réflexion beaucoup plus approfondie sur le profil que prend notre civilisation et certains de ses aspects tels que les développe notre société que nous pourrions peut-être remédier à la situation – mais en tout cas pas en fermant quoi que ce soit: préau, parc, rue, ville ou autre. Il y a des pays où l'on clôture des cités entières, que l'on réserve à une population privilégiée pour se défaire de ce qui dérange. Je ne pense pas que ce soit de cette manière-là que l'on résout quelque problème que ce soit, et j'ai peur que, ce soir, nous nous trompions.

M^{me} Monique Cahannes (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je n'avais pas non plus l'intention d'intervenir, et je remercie mon camarade Gérard Deshusses d'avoir déjà exprimé une partie de ce que je voulais dire. J'ai une formation de sociologue, je vous le signale en préambule pour vous montrer que je ne me laisse pas facilement avoir par les grands titres des journaux.

Il faut revenir à l'historique de toute cette affaire. Je me rappelle très bien, il y a environ un an et demi, de l'affichette d'un quotidien payant selon laquelle une petite fille s'était trouvée mal après avoir absorbé de la méthadone – dans le préau, était-il précisé. Depuis, silence radio. Je garde un souvenir très net de ce cas, car j'ai moi-même essayé d'en savoir un peu plus à ce sujet. Je rejoins les propos de mon camarade Deshusses pour dire que, parmi les toxicomanies

– je les mets exprès au pluriel – il y a des drogues légales et des drogues illégales; or la légalité ou l'illégalité d'un stupéfiant est davantage due aux circonstances historiques et économiques qu'à la nocivité particulière de la substance en question.

Dans ce cas précis, les journalistes n'ont pas repris l'affaire car, une fois que l'on diffuse une affichette aussi péremptoire, on ne peut plus faire marche arrière. Mais que s'était-il passé exactement avec cette petite fille qui s'était retrouvée aux urgences entre la vie et la mort? Où avait-elle consommé de la méthadone? Pas du tout dans le préau de l'école – il est assez difficile de trouver ce produit dans un tel lieu – mais à son domicile. Oui, Mesdames et Messieurs, les problèmes de drogue touchent toute notre société! Vous ne les connaissez peut-être pas mais, dans votre entourage, il y a des toxicomanes – entre 5 et 10% de la population est toxicomane!

Alors, parlons de la toxicomanie, mais pas comme cela! Pas en excluant des gens, pas en fermant des préaux!

M. Simon Brandt (R). Après les interventions que nous venons d'entendre, je reprends la parole pour dire que, moi aussi, je suis mal à l'aise – et le groupe radical avec moi, comme d'ailleurs pas mal de monde dans cette enceinte, je suppose. Mesdames et Messieurs de la gauche, j'aimerais vous demander si vous fermez la porte, quand vous rentrez chez vous. A vous entendre, tout le monde peut aller n'importe où et faire n'importe quoi, n'importe comment! J'apprends ce soir qu'un préau d'école serait un lieu de rencontre pour faire ce qu'on veut: vendre de la drogue, par exemple... J'ai l'impression que vous n'avez tout simplement pas les pieds sur terre!

Que vous trouviez que l'insécurité routière est plus importante que celle due aux dealers, c'est votre droit. Mais que vous niiez l'insécurité que provoquent les dealers et la présence de la drogue dans les préaux, c'est scandaleux! Vous avez beau nous dire que les représentants du Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire ont affirmé qu'il n'y avait pas de problèmes, les parents des enfants qui fréquentent l'école des Vollandes, eux, ne sont pas du même avis! Il ne faut pas croire que cet organisme représente la totalité des parents. Il faut donc nuancer les propos de ses représentants. Quand je vous dis quelque chose, cela n'engage pas tous les membres du Parti radical genevois! Quand M^{me} Fontanet vous dit quelque chose, cela n'engage pas tous les membres du Parti libéral genevois! Il ne faut pas penser que la voix de ces syndicats vaut pour tout le monde et engage tous les parents d'élèves de Genève!

Cette attitude est tout simplement irréaliste et irrévérencieuse. C'est se moquer du monde! Enfin, j'aimerais encore clarifier un point. On nous rappelle mainte-

nant le drame de cette petite fille qui avait absorbé de la méthadone. Pour ma part, je n'ai pas vu de rapport de police à ce sujet ou lu dans la presse que l'enquête était terminée. Et de nombreuses personnes seront dans le même cas.

Je rappelle que la motion M-649 a été déposée un mois avant ce drame, à la suite d'une pétition. S'il n'est pas bien de se faire le relais des préoccupations des citoyens, nous devrions tous arrêter de faire de la politique! Mesdames et Messieurs de la gauche, redescendez sur terre et avouez qu'il y a un problème! Soutenez votre magistrat Tornare, qui a pris une décision énergique pour laquelle nous l'avons tous félicité, et continuez de le faire à l'avenir, quand il décidera de fermer d'autres préaux étant donné que, expérience faite, cela ne tue pas et permet même d'être réélu...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil administratif n'entend pas prendre position dans la polémique qui oppose les partis pour savoir lequel d'entre eux protège le mieux les enfants; ce n'est pas intéressant, c'est manichéen. En revanche, le Conseil administratif se veut pragmatique – l'ancien l'était déjà et le nouveau l'est aussi – dans le traitement de ce dossier qui, il est vrai, est très délicat.

Vous le savez, cela fait de nombreux mois que nous sommes à l'écoute des quartiers. Avec certains collaborateurs d'autres départements mais aussi de l'Etat, mon département y a organisé des débats auxquels certains d'entre vous ont participé. Leur objectif était de prendre le pouls de la situation dans certains préaux, d'écouter les enseignants, les parents et parfois même les élèves – dans le cas du 99, rue de Lyon, des représentants des enfants sont venus nous parler.

Tout comme mon collègue Maudet, qui en parlera peut-être tout à l'heure, je reçois quotidiennement des rapports sur ce qui se passe la nuit et le jour dans certains préaux d'école de quartiers dits difficiles. Dans ce cadre – cela a été relevé tout à l'heure – nous avons pris un certain nombre de mesures pour lesquelles vous nous avez même remerciés. Il est vrai que l'éclairage à l'extrémité du quai Gustave-Ador a eu des effets positifs, non pas pour déplacer les dealers, mais pour calmer le jeu; or c'était bien de cela qu'il s'agissait dans ce quartier. Je le sais, j'y vis! Les habitants du quai en question viennent me le dire: ils ont l'impression que nous avons calmé le jeu et que les mesures que nous avons prises sont bonnes.

A propos des préaux des Eaux-Vives où il y avait des dérives, l'hiver dernier, les rapports entre la Ville et le Canton – notamment avec la police – se sont intensifiés. Quand nous y retournons pour participer à des débats, les habitants m'informent que cela va quand même un peu mieux. Bien évidemment, nous n'avons pas trouvé de solution miracle.

Nous avons également essayé de raffermir les liens avec les concierges pour mieux les soutenir. Il est vrai que certaines écoles manquent de concierges mais, pour des questions budgétaires dues au *personal stop*, nous n'avons pas pu en engager d'autres. Ces concierges jouent de plus en plus un rôle social, et nous avons fait en sorte de les former pour qu'ils soient plus présents dans les préaux le matin et l'après-midi, où ils doivent parfois faire face à des situations extrêmement délicates.

Monsieur Brandt, j'avais dit en effet que, moi vivant, je ne fermais jamais de préaux... Mais la vie est faite de contradictions! Je constate cependant que vous ne m'avez pas moins considéré comme un homme mort, puisque vous ne m'avez pas convoqué devant la commission des sports et de la sécurité dans le cadre de l'examen de la motion M-649... Je trouve que c'est une erreur, même si je vous pardonne... Cela dit, pourquoi avons-nous décidé de fermer le préau de l'école des Vollandes? Comme l'a dit un préopinant, il fallait calmer le jeu. C'était l'hiver et il y avait juste à côté un abri de la protection civile mis à la disposition des personnes sans domicile fixe.

Il y a trois types d'intervenants en matière de lutte contre la drogue – j'en ajouterais même un quatrième, plus récent. Je citerai d'abord la police cantonale, et je crois qu'il faut saluer le discours du représentant de la Task Force Drogue, qui a vraiment dit des choses intéressantes. Il a aussi démontré les limites des fermetures de préaux, en parlant d'un mur de 5 m de haut – une sorte de mur de Berlin – qu'il faudrait ériger autour du canton pour être vraiment sûrs de ne plus avoir d'ennuis. On voit bien qu'il a poussé la contradiction à l'extrême, pour montrer qu'on ne trouvera jamais de solutions idéales. Nous essayons donc de calmer le jeu, de faire en sorte que nos enfants soient plus rassurés lorsqu'ils vont à l'école et jouent dans les préaux.

Je passe au deuxième intervenant: les forces de sécurité municipales. Nous savons tous quel travail accomplit mon collègue Pierre Maudet, depuis qu'il a repris le dossier délicat de la sécurité municipale. Il a donné de nouveaux objectifs politiques et administratifs, ainsi que des ordres à mon avis beaucoup plus clairs que ceux de son prédécesseur – sans vouloir critiquer ce dernier. Nous collaborons vraiment main dans la main avec ses services, afin de mettre sur pied une surveillance accrue – discrète, mais vraiment présente – dans les préaux.

Le troisième intervenant est le Services des écoles et institutions pour l'enfance, qui procède aux aménagements souhaités par le Conseil municipal – mais nous les refusons parfois – et assume un travail de prévention en alertant la Délégation à la jeunesse ou d'autres services qui font de la prévention avec le succès que l'on connaît, vous le soulignez à longueur d'année, Mesdames et Messieurs. Ledit service municipal ne procède pas seulement à la fermeture de préaux, mais également à d'autres aménagements qui permettent d'atténuer les

méfais de la présence maléfique de certains dealers ou d'autres personnes, parfois violentes, qui fréquentent ou voudraient fréquenter les préaux.

J'ai parlé d'un quatrième intervenant. Depuis que le Service des sports a été intégré à mon département, le 1^{er} juin 2007, ordre a été donné à Philippe Voirol, le chef de service – il travaille maintenant en collaboration efficace avec Simone Irminger, la cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance – de prévoir une occupation intelligente et saine des préaux en dehors des heures scolaires. Il s'agit de proposer des activités sportives et d'aménager des structures simples, solides et peu coûteuses dans ce but. Voilà qui permettra aux adolescents, aux jeunes, d'occuper le terrain.

Cela dit, je ne suis pas naïf, et mes collègues non plus. Les inconvénients de cette réappropriation des préaux – le déplacement des dealers – se feront peut-être sentir aux alentours. C'est donc vraiment un grave problème, et Genève n'est d'ailleurs pas la seule ville à connaître des débats animés à ce sujet au sein du délibératif ou du parlement cantonal. Les mêmes problèmes se posent en Suisse alémanique, où l'on prend à peu près les mêmes décisions politiques. Ces dernières – il faut quand même le reconnaître et ne pas être trop pessimistes – portent leurs fruits.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, M^{me} Salerno m'a autorisé à vous annoncer que, dans les correctifs budgétaires pour 2008, nous avons pris en considération les doléances et les demandes de M^{me} Irminger, lesquelles avaient été répercutées auprès de moi-même, puisque je suis le magistrat dont dépend le service qu'elle dirige. Nous avons prévu d'augmenter certaines lignes pour assurer plus de sécurité et de propreté dans les préaux, comme le demandait notamment M^{me} Figurek. Cela figurera donc au budget 2008, et je suis sûr que vous l'approuverez, car c'est un budget social!

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Rassurez-vous, Monsieur le président, je n'interviens pas pour répéter ce qu'a dit – et très bien dit – mon collègue Tornare, mais pour insister sur quelques faits. Nous aurions effectivement souhaité pouvoir en parler de vive voix en commission mais, visiblement, celle des sports et de la sécurité n'a pas jugé utile d'auditionner les magistrats sur ce problème... C'est étonnant! Nous aurions donc voulu vous dire, Mesdames et Messieurs, que nous luttons contre la drogue en travaillant sous l'angle social et sous l'angle sécuritaire.

Les mesures sociales ont été évoquées il y a un instant par le magistrat Tornare. Sur le plan de la sécurité, nous avons prévu un arsenal de mesures, mais la prévention commence en amont. Si le problème de la toxicomanie ne doit souffrir ni de préalables ni d'exclusive, c'est parce qu'il est très concret. Le Conseil

administratif entend donner ici un message très clair: nous condamnons l'usage des préaux à d'autres fins que celles pour lesquelles ils sont faits. Nous ne voulons pas y tolérer le développement de différents types d'activités au-delà d'une certaine limite – et nous avons mis la barre assez bas.

Je reçois de nombreuses plaintes à cause de toutes sortes de nuisances. Quand des groupes de jeunes se réunissent dans les préaux et font du bruit, ces médiateurs que sont les travailleurs sociaux hors murs de M. Tornare interviennent et permettent de trouver des solutions avec le voisinage, généralement à l'origine de ces plaintes légitimes. Il y a aussi la question des chiens. J'aimerais souligner que c'est là un problème majeur pour la propreté de notre ville. Si l'on peut trouver rebutant – à juste titre – de tomber sur une seringue dans un préau, ça l'est tout autant de voir débarquer les enfants dans un champ de crottes le matin. Tout cela, nous ne le tolérons pas, et le Conseil administratif sera ferme là-dessus.

Pour faire face à ces problèmes, nous avons décidé de prendre des mesures très concrètes – ce n'est ni de l'abstraction, ni de la théorie – à savoir celles que vient d'évoquer mon collègue Tornare: à la faveur des aménagements budgétaires qui vous seront prochainement livrés dans leur globalité, nous prévoyons 300 000 francs de plus au budget 2008 pour la propreté dans les préaux. Des ASM seront présents surtout aux heures d'arrivée et de départ des enfants, afin de limiter les risques liés à la circulation routière, mais aussi pour veiller en amont à la propreté des préaux pour le matin.

Le cas échéant, nous prévoirons une intervention rapide de la Voirie, un meilleur éclairage, entre autres. Mon collègue Pagani n'est plus présent, mais il pourrait évoquer toute une réflexion menée actuellement sur l'éclairage, afin que les citoyens puissent se réapproprier certains lieux à différents moments – et pas seulement de jour. C'est cette palette de petites mesures qui nous permettra d'arriver à un résultat un peu plus satisfaisant.

Cependant – et je conclurai par là – j'abonde dans le sens des propos de M. Deshusses tout à l'heure: les préaux de nos villes, finalement, sont aussi le reflet de notre société. Il est vrai que s'y réunit parfois une faune pas forcément très agréable – je ne le dis pas pour être fataliste, ni pour baisser les bras – mais si elle aussi reflète notre société, il faut se demander si l'on veut vraiment donner aux préaux un aspect carcéral. Moi, je n'en suis pas sûr.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée par 44 oui contre 20 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui faire un rapport sur l'utilisation des préaux en dehors des heures scolaires.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. Il est 22 h 40. Nous ne nous lancerons pas dans le débat sur le Service d'incendie et de secours (SIS), et encore moins dans celui sur les ASM. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le bureau vous propose un deal: nous commençons les réponses du Conseil administratif jusqu'à 23 h et, lundi prochain, nous finissons les rapports de 17 h 30 à 19 h 30. Si nous en avons terminé avec ces derniers à 19 h 30, nous arrêtons nos travaux. Nous aurons alors achevé le traitement de tous les rapports en retard, et il ne restera plus que les motions. Nous pourrions siéger lundi toute la soirée, mais je crois que plusieurs d'entre vous se sont plaints d'un programme très chargé en raison de l'étude du budget 2008. Nous pensons donc que, si nous parvenons à finir tous les rapports avant 19 h 30, cela pourrait suffire pour cette session.

Nous mettrons peut-être cette suggestion aux voix lundi, au cas où certains auraient réfléchi pendant le week-end et voudraient travailler jusqu'à 23 h. Je pense néanmoins que nous arrêter à 19 h 30 serait une bonne chose, car nous avons pas mal travaillé ces deux derniers jours. Je passe aux réponses du Conseil administratif.

M. Christian Zaugg (AGT). Monsieur le président, je demande la parole à propos du changement de l'ordre du jour. J'aimerais quand même relever que nous avons dû attendre longtemps pour parler de certains objets, ce soir, car M. Maudet n'était pas là. Etant donné qu'il est maintenant parmi nous, je ne vois pas très bien pourquoi vous avez interrompu les débats portant sur la sécurité.

Le président. Monsieur le conseiller municipal, je vous rappelle qu'il est 22 h 40. Je ne vois pas comment vous vous imaginez pouvoir traiter en vingt minutes les quatre objets liés concernant la sécurité. Nous venons de passer une heure à débattre de sujets sur lesquels nous étions presque tous d'accord! Je veux bien faire comme vous dites, mais je vous avertis que, si nous commençons le débat sur la sécurité, nous irons jusqu'au bout, c'est-à-dire que nous finirons à

minuit. Personnellement, je m'en fiche, mais je ne suis pas sûr que l'ensemble du Conseil municipal soit tout à fait d'accord avec vous.

M. Christian Zaugg. C'est du chantage!

M. Alexis Barbey (L). Le groupe libéral a une remarque à faire concernant nos travaux de lundi prochain. Il est toujours très difficile de débloquer une soirée pour le Conseil municipal – c'est soit cela, soit autre chose. Mais une fois que nous sommes là, il n'est pas compliqué de travailler jusqu'à 23 h! Nous préférons de loin avancer les motions en deuxième partie de soirée lundi, plutôt que d'avoir encore une séance supplémentaire le mois prochain pour traiter celles dont nous n'aurons pas eu le temps de débattre.

Quant à l'ordre du jour de ce soir, je ne sais pas combien de temps prendront les réponses du Conseil administratif, mais il me semble que le rapport M-507 A sur le SIS devrait être voté assez rapidement. Nous pourrions donc profiter du temps qui nous reste pour en parler.

Le président. Monsieur le conseiller municipal, je suis d'accord avec vous... Mais ne me parlez pas d'un objet rapide à traiter, car j'ai des doutes! Ces deux derniers jours, nous avons débattu des heures sur des sujets qui nous voyaient tous d'accord, c'est pourquoi je ne suis pas sûr que nous parvenions à voter les conclusions de ce rapport en vingt minutes seulement. Je préfère donc passer aux réponses du Conseil administratif.

M. Alexis Barbey. Je m'en remets à votre grande sagesse, Monsieur le président.

M. Mathias Buschbeck (Ve). J'interviens dans le même sens que mes préopinants: si les quatre motions sur les ASM ne doivent pas être traitées maintenant car elles demanderont un long débat, nous pouvons en terminer ce soir avec le rapport M-507 A sur le SIS. Telle est la position des Verts.

Le président. J'écoute les doléances du Conseil municipal, qui est maître de son ordre du jour. Nous passons donc au rapport M-507 A dont nous terminerons le traitement ce soir, quelle que soit l'heure.

- 11. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la motion de M^{mes} Béatrice Graf Lateo, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Virginie Keller Lopez, Annina Pfund, Sandrine Salerno, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, René Grand, Roman Juon, David Metzger, Jean-Charles Rielle et Gilles Thorel, renvoyée en commission le 21 février 2005, intitulée: «Pour une actualisation du concept de sécurité lié aux interventions du SIS» (M-507 A)¹.**

Rapport de M. Mathias Buschbeck.

La commission des sports et de la sécurité a égrainé trois présidents pour effectuer cinq auditions. Elle s'est donc réunie les 21 avril et 2 juin 2005, sous la présidence de M. Pierre Maudet, le 30 mars 2006, sous celle de M. Pierre Rumo, et enfin le 14 septembre et le 23 novembre 2006, ainsi que le 11 janvier 2007, sous celle de M^{me} Odette Saez.

Le rapporteur tient à remercier M^{me} Gisèle Spescha, secrétaire de la commission des sports et de la sécurité, dont les notes de séances ont grandement facilité la rédaction du présent rapport.

Préambule

La commission des sports et de la sécurité traite de la répartition des compétences des pompiers entre la Ville de Genève, les autres communes et le Canton depuis la création de la Ville de Genève en 1930. Pour ceux qui auraient manqué les épisodes les plus récents, votre serviteur renvoie le lecteur au rapport de M^{me} Odette Saez, présenté au Conseil municipal le 15 janvier 2003, sur la résolution R-17 «Guerre du feu: pour enterrer la hache, il faut être deux» ainsi qu'au deuxième rapport sur cette résolution, que M. Robert Pattaroni ne tardera sûrement pas à rendre, voire qu'il aura rendu d'ici à la publication du présent rapport.

Rappel de la motion

Considérant:

- la très forte augmentation ces toutes dernières années du nombre d'interventions du Service d'incendie et de secours (SIS);
- la responsabilité accrue et reconnue de ce service auprès de la population;

¹ «Mémorial 162^e année»: Développée, 4960.

Motion: concept de sécurité lié aux interventions du SIS

- le besoin exprimé de définir un nouveau concept d'implantation de casernes en zones périurbaines, opérationnelles 24 h sur 24;
- la nécessité de redéfinir la répartition des compétences, y compris financières, entre la Ville de Genève, l'Etat et les communes genevoises,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui présenter, dans les meilleurs délais, un nouveau concept en matière d'incendie et de secours, adapté au développement de notre territoire, en partenariat équilibré avec les communes genevoises et le Canton et, pour ce faire, à entreprendre immédiatement des pourparlers avec les autorités et organismes concernés.

Séance du 21 avril 2005

Audition des motionnaires: MM. Jean-Charles Rielle et Jean-Louis Fazio

Pour les motionnaires, ce texte répond à une préoccupation entendue lors d'une séance sur le budget. M. Wicky, commandant du Service d'incendie et de secours (SIS), avait fait part de ses inquiétudes, notamment sur la répartition des compétences Ville-Canton-communes, sur l'urbanisation et les conséquences sur les interventions de premiers secours. Cette motion a comme objectif, selon les motionnaires, de lancer la réflexion et prévoir l'audition des principaux intéressés, afin que la Ville de Genève puisse prendre ses responsabilités et s'assurer que des engagements soient pris pour garantir la sécurité.

Le président ajoute que cette motion va plus loin que ce qui a été traité jusqu'ici dans cette commission car, au-delà de la répartition des tâches entre la Ville de Genève, l'Etat et les communes, la question de la caserne va également être abordé dans le cadre du plan financier d'investissement.

Un commissaire libéral est surpris qu'une telle motion, qui sonne comme un désaveu du travail de l'exécutif, vienne de la majorité parlementaire.

Les motionnaires sont au contraire fiers du SIS qui est un outil performant, mais ils souhaitent qu'il le reste. Il ne s'agit nullement d'une motion de méfiance mais, au contraire, de reconnaissance de tout ce qui est fait. Cette motion souhaite donner les moyens de poursuivre ce travail de qualité car, lors de l'audition du commandant Wicky, tout le monde a pu entendre qu'il y avait de grands défis pour ces prochaines années, notamment au niveau du développement urbanistique.

Un commissaire des Verts se demande comment on va procéder pour la suite, vu que M^{me} Spoerri a dit qu'elle ne voulait pas bouger car pour elle tout allait bien. De deux choses l'une, soit on vote la motion très vite, afin de faire bouger les choses, soit on la gèle en attendant les élections cantonales et de souhaitables changements.

Concernant les auditions à prévoir, certains préféreraient commencer par entendre les professionnels pour connaître les besoins, puis les politiques pour savoir ce qui est prévu et souhaitable. D'autres, au contraire, souhaitent accueillir les acteurs de la dernière négociation et reprendre là où elles avaient échoué pour ne pas chaque fois réinventer la roue.

Il est décidé, d'un commun accord, de procéder comme suit: entendre tout d'abord MM. Hediger et Wicky, puis M. Convers qui a suivi le dernier projet au niveau du Conseil d'Etat. La troisième audition sera celle du directeur de la Sécurité civile, M. Wassmer, la quatrième audition sera celle du premier lieutenant Vergain, de la Fédération genevoise des pompiers volontaires, et la cinquième audition, celle de l'Association des communes genevoises.

Séance du 2 juin 2005

Audition de M. André Hediger, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité, et de M. Raymond Wicky, chef du Service d'incendie et de secours

M. Hediger distingue trois éléments: le personnel, le matériel et l'organisation générale. Pour le budget 2006, il a demandé quatre sauveteurs supplémentaires, afin de pouvoir faire face jour et nuit aux sollicitations. Il faudrait idéalement prévoir quatre pompiers de plus, surtout pour la nuit, où l'effectif est au minimum. Actuellement, s'il devait y avoir deux ou trois grosses interventions la nuit, le SIS n'arriverait pas à faire face. Enfin, vu l'augmentation des appels, deux opérateurs supplémentaires seraient nécessaires, ce qui permettrait d'être beaucoup plus à l'aise qu'actuellement.

En ce qui concerne les interventions des pompiers volontaires, M. Wicky a fait en sorte qu'elles soient plus fréquentes que par le passé.

Pour le matériel, M. Hediger signale que les véhicules sont prévus dans le plan financier d'investissement (PFI). M. Wicky fait remarquer que les crédits sont dans un avenir assez lointain.

Pour ce qui est des casernes, le magistrat souligne que la caserne de la Servette devra être délocalisée. Dans le PFI, il est prévu l'étude de la nouvelle caserne au Bois-des-Frères, qui serait une bonne zone de départ pour Meyrin, Satigny, Vernier et Le Grand-Saconnex. De plus, le terrain appartient à la Ville de Genève. Il faudrait que le crédit vienne encore cette année devant le Conseil municipal. Ce crédit est actuellement chez M. Ferrazino. Cette nouvelle caserne serait ouverte jour et nuit, ce qui fait qu'on aurait deux casernes ouvertes 24 heures sur 24, en adaptant bien sûr le personnel à cette nouvelle donne. Ce bâtiment est devisé à 50 millions de francs.

Motion: concept de sécurité lié aux interventions du SIS

L'idéal serait de construire, sur le terrain de l'autre côté de la route du Bois-des-Frères, un bâtiment pour l'école de formation des pompiers et les cours de recyclage. On pourrait ainsi enlever l'école qui est à la zone industrielle de Châtelaine et rendre cette zone à l'artisanat.

L'Association des communes genevoises est au courant de ces besoins et devrait participer au financement. Il y aura des démarches à entreprendre avec le Conseil d'Etat pour connaître la participation financière du Canton.

Concernant l'articulation avec les pompiers volontaires, l'expérience qui est en cours dans le secteur Arve et Lac est intéressante. Il a fallu d'abord déterminer entre le SIS et les pompiers volontaires quelle serait la fonction de ces derniers et les interventions sur lesquelles ils pourraient intervenir et celles où ils ne le pourraient pas. Le premier rapport concernant cette expérience est positif, il date de mars 2005. Le magistrat rappelle que les pompiers volontaires ne s'occupent pas de grosses interventions. Toute intervention doit être annoncée à la centrale d'alarme du SIS.

Cependant, le magistrat signale que cela ne diminue en rien le nombre d'interventions du SIS et, en l'état, il doute de la volonté des pompiers volontaires des autres communes du canton d'entrer dans ce système.

M. Wicky ajoute que les collègues volontaires n'assurent rien de jour, car ils sont à leur travail. C'est donc exclusivement de nuit qu'ils interviennent. Si toutes les communes, sauf la Ville, assumaient ces interventions, cela représenterait 500 interventions par année. Elles pourraient leur être confiées, car ils en ont les moyens humains. Pour 2004, cela aurait signifié que le SIS aurait eu 10 242 interventions au lieu de 10 742.

Un commissaire des Verts s'inquiète du développement du SIS en dehors des frontières de la Ville de Genève, car cela soulève un vrai problème de structure. Il souhaiterait savoir pourquoi, selon le magistrat, le dernier projet de réforme générale avait échoué.

Le magistrat répond que le personnel voulait rester fonctionnaire de la Ville de Genève. De plus, le Canton voulait commander, mais la Ville aurait dû passer à la caisse pour payer les factures. Tout cela a été rejeté et l'expérience avec les pompiers volontaires a ensuite été lancée.

Séance du 30 mars 2006

Audition de M. Olivier Catry, président de la commission du personnel du SIS, accompagné de MM. Feuardent et Rey

Un commissaire rappelle, en préambule, qu'un ordre aux auditions avait été défini, que celui-ci n'est pas respecté et que l'audition à suivre n'avait pas été votée et il regrette vivement cette absence du respect des procédures.

Le président accueille ensuite les auditionnés.

Ces derniers commencent par exposer les problèmes posés par la caserne des Asters. En effet, celle-ci est située en centre-ville et cela pose de nombreux problèmes de cohabitation avec le voisinage, notamment à cause du bruit des sirènes. De plus, les sorties sont malaisées, problème qui est accentué par les travaux liés à la construction du tram à la rue de la Servette.

La caserne date de 1972 et le problème ne pourra être résolu à terme qu'en déplaçant la caserne.

Concernant le concept d'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, M. Catry explique qu'il y a trois engagements possibles dans le canton. Le premier se fait en fonction du concept Sapeurs-Pompiers XXI. C'est un essai qui est appliqué depuis une année et demie à Arve et Lac. Chaque commune a un piquet composé d'un officier et de cinq hommes. L'officier se fait alarmer, de même que les cinq hommes, de 19 h à 7 h le lendemain matin les jours ouvrables, mais 24 heures sur 24 les week-ends et jours fériés.

Deuxième engagement: les pompiers volontaires et le SIS. En cas d'incendie, les deux entités sont alarmées en même temps et se rendent toutes deux sur place.

Troisième engagement: le SIS prend l'alarme, simultanément l'officier de la commune est alarmé et se rend sur place. On discute alors de la nécessité d'alarmer la compagnie volontaire.

Dans la réalité, les choses ne sont pas tout à fait comme cela. Le premier essai à Arve et Lac portait sur six mois. Sur les 125 interventions, 62 ont été données aux communes, qui ont rempli leur mission, et 63 ont été prises en charge par le SIS en collaboration avec les compagnies volontaires. Cependant, peu de compagnies volontaires jouent vraiment le jeu.

Les auditionnés relèvent l'exemple où l'on n'a pas pu appeler de véhicules en renfort, car les pompiers volontaires sont venus avec leurs véhicules privés et occupaient la place. Ou encore, pour un feu de cheminée, les pompiers volontaires ont bataillé pendant deux heures, puis ont appelé le SIS, quand la maison brûlait. De manière générale, on a pu constater qu'il n'y a pas de véritable collaboration sur les interventions. Il faudrait absolument arriver à une cohérence pour que tout fonctionne bien.

De plus, selon les auditionnés, la Sécurité civile n'a pas effectué de contrôle sur les délais d'intervention, qui sont de dix minutes en ville et de quinze minutes à la campagne. La personne de piquet est chez elle. En cas d'alarme, elle doit se lever, s'habiller, prendre son véhicule et se rendre au local.

Motion: concept de sécurité lié aux interventions du SIS

L'officier doit attendre que les cinq hommes arrivent pour prendre le camion et se rendre sur place. Personne ne contrôle si les délais d'intervention sont respectés. Il y a des interventions où c'est du copinage, alors que, par exemple, s'il s'agit d'un arbre sur pied, c'est le SIS qui doit intervenir. Il raconte ce qui s'est passé à Satigny où un pompier volontaire a pris un arbre sur la tête et est maintenant paraplégique. En faisant intervenir le SIS, on peut décider, une fois sur place, si la compagnie de volontaires peut se charger du travail. Ainsi, la commune est couverte et le SIS est libre pour faire autre chose. Il faut absolument apprendre à travailler ensemble.

Suite à une question d'une commissaire libérale, M. Catry explique que la différence entre les pompiers volontaires de la Ville de Genève et les pompiers volontaires des autres communes réside dans le fait que les premiers sont formés par la Ville de Genève et les seconds par la Sécurité civile. La formation en Ville de Genève est plus longue et plus complète (35 heures pour un sapeur-pompier volontaire dans les communes, 50 heures pour les pompiers de la Ville en comparaison des 4500 heures pour les pompiers professionnels).

M. Feuardent complète en rappelant que le bataillon de la Ville de Genève n'est alarmé que sur la demande du SIS. En ville, c'est toujours le SIS qui intervient en premier.

Plusieurs commissaires s'interrogent sur l'intérêt, également financier, qu'ont les communes à faire intervenir leurs volontaires.

Selon M. Catry, pour une commune, cela lui coûte moins cher si c'est le SIS qui intervient. En effet, que ce dernier reste en caserne ou qu'il sorte, c'est le même coût. Financièrement parlant, si une commune fait en plus fonctionner les sapeurs volontaires, c'est un autogoal. Le but de la réforme était de faire des économies et c'est le contraire qui se fait.

Un commissaire des Verts s'étonne qu'un service municipal ait la mission d'intervenir sur tout le canton et demande s'il ne serait pas plus cohérent que le SIS devienne un corps cantonal.

M. Catry est d'avis qu'il faudrait qu'il y ait un seul service qui dirige. Actuellement, il y en a deux et il y a une guerre entre eux. Dans l'essai Arve et Lac, il y a des commandants de compagnies qui travaillent à la Sécurité civile, ils ont donc la double casquette, il ne voit donc pas ce service diriger le SIS.

Séance du 14 septembre 2006

Audition de M. Raymond Wicky, chef du Service d'incendie et de secours

Pour M. Wicky, le problème est politique. Chaque commune a une autonomie communale et il y a une disparité folle dans le monde des pompiers. Si certaines

communes, par exemple Thônex, pouvaient ficher dehors le SIS, elles le feraient immédiatement. Dans d'autres communes, il n'y a même pas le strict nécessaire. Les moyens à disposition ne sont pas suffisants, par exemple à Gy. Cette commune est relativement sous-dotée, car le temps de parcours pour le SIS est assez long. Cologny, en revanche, qui est à trois, quatre ou cinq minutes, est surdotée, car il y a une volonté politique et une capacité financière supérieure.

M. Wicky ne pense pas qu'il soit bon de revenir à une organisation de milice ou beaucoup plus axée sur la milice. En effet, on a de plus en plus de peine à obtenir des disponibilités en personnes, car les entreprises ne sont pas toujours d'accord de libérer leurs employés.

Le système genevois est bon, car il permet une certaine maîtrise des coûts. Le mélange professionnels-volontaires est satisfaisant. Dans l'arrondissement Arve et Lac, cela se passe relativement bien. S'il y a de petites histoires, c'est le rôle des états-majors de se placer au-dessus de la mêlée.

Le problème est aussi le pouvoir politique des compagnies volontaires. Il cite le cas d'une personne qui n'a pas passé aux élections suivantes, car elle avait pris certaines mesures. Il raconte une anecdote au sujet d'un maire d'une petite commune qui n'ose pas dire ce qu'il pense, de peur de ne pas être réélu.

Il y a environ 47 entités dans le domaine du feu. Le SIS, le Service de sécurité de l'aéroport, le Canton et les 44 communes. Il y a autant de centres décisionnels, car il n'y a pas d'unité de doctrine pour ce qui est de la gestion, pas d'organisation. En effet, on n'a pas, à Genève, une espèce de standard qui stipule qu'une commune de tant d'habitants doit être structurée de telle manière.

Pour ce qui est d'une éventuelle restructuration ou adaptation des structures, on pourrait déjà la faire aujourd'hui. Il suffirait d'avoir un conseil supérieur qui aurait le pouvoir d'imposer un certain nombre de choses aux différents acteurs.

Au SIS, M. Wicky a l'impression d'avoir plusieurs patrons, dont le principal est la Ville de Genève. Il faut également rendre des comptes à l'Association des communes genevoises, qui verse plusieurs millions de francs, puis à l'Etat, qui subventionne, ainsi qu'à la Confédération, qui accorde un petit financement. Le SIS doit en quelque sorte subir cette «guéguerre» politique. Le SIS se trouve dans une situation assez pénible, car il n'a pas de compétence de direction, dans le sens de l'organisation et de la gestion. Selon M. Wicky, il faudrait qu'il y ait une personne compétente qui puisse dire exactement comment les choses doivent se passer. Cela ne joue pas au niveau de l'Etat, car M. Wassmer est un général sans armée. Il ne pourra jamais se constituer une armée, car les pompiers, dans les communes, sont placés sous l'autorité du maire. Un maire peut dire à M. Wassmer de ne pas mettre les pieds chez lui. Il est donc dans une situation qui n'est pas toujours confortable.

Motion: concept de sécurité lié aux interventions du SIS

A l'entendre, un commissaire des Verts se demande si cette direction unique n'était justement pas l'objet du dernier projet de réforme refusé par la Ville de Genève. Il demande alors pourquoi il a échoué.

Pour M. Wicky, il n'y avait pas une volonté politique au niveau du magistrat. Les aspects salariaux et sociaux ne constituaient pas les grandes divergences, mais plutôt la perte de l'autonomie communale. Le projet a été extrêmement mal géré, car il n'y a pas eu de négociation, le projet était ficelé et on a réuni tous les intervenants dans une salle pour finaliser. Ce n'est pas ainsi que l'on procède si l'on veut qu'une négociation aboutisse. Ce mode de faire a braqué tous les interlocuteurs et ainsi coulé le projet.

Concernant les collaborateurs de M. Wassmer qui sont également dans les compagnies volontaires, M. Wicky considère que cela crée forcément un malaise dans les tensions actuelles. Toutefois, ce n'est pas là le véritable problème. Il est bien plus urgent que le service de M. Wassmer surveille les compagnies de pompiers volontaires et assure la continuité dans la formation.

Pour ce qui est des casernes, M. Wicky préférerait la création de deux casernes ouvertes 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, à la situation actuelle, avec trois casernes ouvertes partiellement.

Suite à la question d'un commissaire libéral sur le budget, M. Wicky explique qu'il se monte à 38 millions de francs. Dix millions sont versés par l'Association des communes genevoises, 1 million par les assureurs. La Confédération verse une subvention de l'ordre de 150 000 francs et l'Etat de l'ordre de 650 000 francs. Il y a aussi les recettes propres, car un certain nombre d'interventions sont facturées (6 millions).

Séance du 23 novembre 2006

Audition de M. Michel Vergain, président de la Fédération genevoise des corps de sapeurs-pompiers

Avant l'arrivée de l'auditionné, la présidente estime que, avec l'audition de ce soir, la commission aura terminé ses travaux sur cet objet.

Plusieurs commissaires lui suggèrent d'attendre l'audition de ce soir pour commencer la discussion qui débouchera soit sur un nouveau tour d'audition soit sur un vote.

Malgré cela, la présidente demande s'il y a de nouvelles auditions proposées.

Le Parti socialiste propose l'audition de M. Hediger. En effet, il semble y avoir du nouveau sur l'implantation de la nouvelle caserne au Bois-des-Frères.

L'audition de M. Hediger est refusée par 4 non (1 L, 2 UDC, 1 DC) contre 4 oui (3 S, 1 T) et 4 abstentions (1 R, 1 AdG/SI, 2 Ve)

La présidente accueille ensuite M. Vergain et lui donne la parole.

M. Vergain explique que tous les pompiers sont sous le même toit, à savoir qu'ils font tous partie de la Fédération genevoise des sapeurs-pompiers (FGSP). Il y a également des pompiers d'entreprises, par exemple Givaudan, Firmenich, les SIG et les HUG, qui sont membres de la FGSP. Le but est de faire appliquer la loi sur la sécurité civile. La FGSP est elle-même membre de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers, qui recouvre toute la Suisse. De fait, tous les pompiers suisses sont fédérés.

Reprenant la motion M-507, il se propose de la commenter, point par point.

Par rapport au premier considérant, c'est vrai que c'est le SIS qui traite les alarmes et qui engage aussi bien les volontaires que les professionnels, ainsi que d'autres services, si nécessaire. Actuellement, il n'y a plus beaucoup de concierges dans les immeubles, ce qui fait que les pompiers sont maintenant appelés à assumer de plus en plus souvent un travail de concierge. On peut affirmer que, en règle générale, selon les statistiques faites au niveau suisse et éditées par la Confédération, sur 100 sorties, seules trois sont pour des interventions liées au feu.

Les interventions autres que les incendies vont des inondations à une ouverture de porte, en passant par les accidents de la circulation. Pour ces derniers, les pompiers ont du matériel adéquat, notamment pour la désincarcération des blessés. Sur la liste des interventions on fixe des priorités. Lorsqu'une personne âgée perd son trousseau de clés dans un égout, les pompiers peuvent intervenir, ou alors lorsqu'une personne a oublié sa clé et qu'il s'agit d'ouvrir sa porte, cela revient moins cher que de faire appel à un serrurier. Ainsi, quand il n'y a pas d'urgence et qu'une personne âgée appelle, les pompiers sont tout contents de partir, alors que des volontaires pourraient très bien s'occuper d'une telle intervention.

Ainsi, en parlant de la très forte augmentation du nombre d'interventions, il s'agit de définir ce qu'on entend vraiment par interventions, car on constate que la courbe n'est pas aussi ascendante que cela. C'est vrai que les gens sont de plus en plus assistés et chaque fois que les pompiers procèdent à l'ouverture d'une porte, par exemple, c'est considéré comme une alarme.

Un commissaire des Verts souhaiterait connaître l'avis de M. Vergain sur les problèmes qu'il y a eu avec le concept Sapeurs-Pompiers XXI, notamment les accès aux sinistres qui étaient bloqués par les véhicules privés des volontaires.

M. Vergain affirme que c'était encore dans le plan Icasis et que ce sont de vieilles histoires. En effet, cela s'est passé à Versoix il y a quatre ou cinq ans. A

Motion: concept de sécurité lié aux interventions du SIS

Arve-Lac, il n'y a eu aucun problème entre volontaires et professionnels. Cela fait maintenant deux ans que le concept a été mis sur pied et, mis à part quelques petits bogues, il fonctionne très bien. Sur les 580 types d'intervention, à l'heure actuelle les volontaires en prennent en charge 40. Cette répartition des interventions le satisfait parfaitement. Le concept devrait être étendu à tout le canton l'année prochaine, sauf la Ville de Genève, ce qu'il regrette vivement, car il y a des volontaires qui sont formidables mais sous-utilisés. Mais la Ville ne veut pas entendre parler du concept Sapeurs-Pompiers XXI et n'y adhère pas du tout.

De plus, selon M. Vergain, le pompier professionnel, s'il a mal au dos, ne va pas au travail. Le volontaire, lui, le jour où l'alarme sonne, il est toujours disponible quel que soit son état. Par ailleurs, quand un pompier volontaire est chez lui, il ne coûte pas un sou alors qu'un pompier professionnel, en caserne, même quand il dort, coûte quelque chose.

En Ville de Genève, 300 volontaires sont prêts à intervenir jour et nuit. Au SIS, quand une équipe sort, il faut regarnir la caserne car ce service doit être en mesure d'assurer un deuxième départ, si nécessaire. Le pompier professionnel, qu'il soit en caserne ou sur le terrain, il faut payer les assurances sociales et le salaire. Il va peut-être partir sur une petite intervention, par exemple pour éteindre un feu dans une poubelle, et cela va coûter de l'argent. Au moment où il va sortir de la caserne, il faut rappeler du monde pour pouvoir couvrir un incendie important. Le pompier volontaire, quand il est chez lui, ne reçoit aucune solde. Ainsi, au lieu d'augmenter le nombre de pompiers professionnels, il faudrait songer à utiliser les forces qui existent. Dans le monde entier, les volontaires et les professionnels travaillent main dans la main. On a certes besoin des professionnels sur le plan technique. Il faut donc les utiliser dans la partie pointue, dans la technique d'une intervention. En Suisse, il y a 1000 pompiers professionnels répartis en 15 casernes, dont 205 rien qu'à Genève et pour 1800 volontaires.

En Ville, c'est quand tout est presque terminé que le SIS alarme les volontaires et ils n'ont plus qu'à nettoyer les tuyaux ou balayer l'appartement sinistré.

Concernant les petites interventions, M. Vergain explique que, par rapport à l'ouverture d'une porte, par exemple, il faut savoir que si c'est un serrurier payant ses impôts sur Genève qui devrait intervenir ou si c'est quelqu'un qui est là pour sauver les gens. Pour sa part, étant lui-même imprimeur, il n'aimerait pas que le SIS se mette à faire des travaux d'imprimerie. Il comprend donc que les serruriers puissent ne pas apprécier l'intervention du SIS pour une porte dont on a perdu la clé. Pour les nids de guêpes, il y a des dératiseurs qui sont spécialisés et qui ont besoin de gagner leur vie.

De plus, M. Vergain a l'impression que la facturation de ces interventions se fait à la tête du client.

Une commissaire socialiste est surprise par les propos de M. Vergain, car elle a cru comprendre qu'il était président de la FGSP, qui regroupe pompiers professionnels et pompiers volontaires. Or elle a eu l'impression d'entendre un réquisitoire contre le SIS, dont le personnel semble être là sans être là et que la population ferait beaucoup mieux d'appeler les volontaires plutôt que les professionnels.

Certaines phrases l'ont choquée, notamment lorsque M. Vergain a dit que, quand une «mémé» téléphone, les pompiers sont tout contents de partir; que les facturations sont faites à la tête du client; qu'un pompier volontaire coûte moins cher qu'un pompier professionnel ou encore que, quand un pompier professionnel est malade, il ne va pas au travail, alors que les volontaires sont toujours disponibles. Or on sait que les volontaires sont disponibles le soir et le week-end, mais pas la journée. Elle signale à M. Vergain que son intervention ne va pas dans le sens de ce que la commission cherche ici. Elle s'attend à une proposition de complémentarité, et non à une critique envers le SIS.

M. Vergain est étonné, car il affirme n'avoir jamais voulu dénigrer les pompiers professionnels. Le concept est là et, dans les communes, il fonctionne de façon impeccable. Ce n'est pas la présente commission qui y changera quelque chose. Outrée, la commissaire socialiste quitte la salle.

Au départ de l'auditionné, de nombreux commissaires sont étonnés, voire choqués, autant des propos que de l'attitude irrespectueuse de celui-ci.

Au regard des informations reçues lors de cette séance, notamment la non-adhésion de la Ville de Genève au concept Sapeurs-Pompiers XXI, la commission décide, à l'unanimité des 13 membres présents, d'entendre à nouveau le magistrat et le commandant des pompiers.

Séance du 11 janvier 2007

Audition de MM. André Hediger, maire de la Ville de Genève, chargé du département des sports et de la sécurité, et Raymond Wicky, chef du Service d'incendie et de secours

En préambule, les auditionnés souhaitent réagir aux propos tenus par M. Vergain, président de la FGSP, lors de la dernière séance de la commission traitant cet objet. En effet, ce dernier a tenu des propos inacceptables. M. Wicky a tenté plusieurs fois de le rencontrer afin qu'il s'explique sur ceux-ci. Sans réponse, M. Wicky lui a envoyé une lettre recommandée pour lui signifier que son attitude n'est pas fédératrice et qu'on ne peut pas admettre qu'un président se comporte de la sorte. De plus, M. Vergain a tenu des propos calomnieux (par exemple que le SIS facture à la tête du client ou que, lorsqu'un pompier professionnel a mal

Motion: concept de sécurité lié aux interventions du SIS

au dos, il reste à la maison). Ce sont là des attaques contre les collaborateurs du SIS. Enfin, M. Wicky a demandé à M. Vergain et à son comité, d'ici au 31 janvier 2007, qu'il corrige ses propos et que certaines démarches aient une dimension publique et officielle. Si la correction nécessaire n'intervient pas, M. Wicky envisage une démission éventuelle de cette association faïtière, vu qu'on ne peut pas dire qu'elle représente le SIS. M. Wicky en a déjà averti M. Mark Muller.

Suite à une question d'un commissaire radical, M. Wicky corrige les chiffres donnés par M. Vergain.

Le SIS compte 222 collaborateurs, dont 180 en uniforme. En Suisse, il y a beaucoup plus que 1000 pompiers professionnels. D'ailleurs, en Suisse, la tendance est maintenant à la professionnalisation. Ainsi, des communes ont professionnalisé le commandant et il y a des employés communaux qui assurent les premiers départs et qui sont sapeurs-pompiers professionnels à temps partiel. C'est notamment le cas à Lugano, Bienne, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel. A Yverdon, il y en a quelques-uns. Les volontaires sont encore en majorité, mais il faut savoir que les volontaires diminuent régulièrement. Sauf erreur, il doit y avoir en Suisse 125 000 sapeurs-pompiers professionnels, volontaires et personnel de sécurité. Il y a quelques années, il y en avait 200 000. Ainsi, affirmer qu'il y a un millier de pompiers professionnels est bien au-dessous de la réalité.

Il conclut ce point en regrettant cet épisode déplorable, alors que les relations entre professionnels et volontaires s'étaient grandement améliorées depuis plusieurs années.

Pour en revenir à la motion, M. Wicky commence par expliquer pourquoi le concept Sapeurs-Pompiers XXI n'est pas appliqué en Ville de Genève. En effet, il n'a pas semblé logique de faire intervenir des pompiers volontaires, qui ont besoin de plus de temps pour intervenir, alors que les effectifs étaient déjà présents sur le territoire communal. De plus, les interventions en milieu urbain sont beaucoup plus délicates qu'en milieu rural.

Une réflexion spécifique a eu lieu en Ville de Genève, afin que les pompiers volontaires puissent intervenir de façon plus autonome, en tenant compte de leurs disponibilités horaires, c'est-à-dire surtout le soir et la nuit.

En ce qui concerne le projet de nouvelle caserne, il y a un peu plus d'une année qu'une étude d'impact a été demandée. Le rapport ne dit pas catégoriquement non, mais déconseille d'implanter la caserne au Bois-des-Frères en raison des réservoirs des pétroliers qui s'y trouvent.

En cas de sinistre important au niveau de ces réservoirs, il ne serait pas possible d'exploiter la caserne. Cela n'aurait pas été la même chose s'il ne s'agissait que du centre de formation. En ce moment, les services compétents de la Ville cherchent des solutions de rechange.

Un commissaire des Verts relève que des citernes sont démontées régulièrement. Il semble qu'il soit prévu d'en laisser le minimum possible. Il demande si, à terme, on pourrait peut-être envisager tout de même une caserne au Bois-des-Frères.

M. Wicky pense effectivement que le Bois-des-Frères serait idéal, mais que la caserne ne pourra pas encore attendre une décennie.

Le commissaire des Verts pense qu'il faut éviter de faire quelque chose de mal adapté. A son avis, si le secteur du Bois-des-Frères est le plus intéressant, il faut accélérer le plan de désengagement prévu en coordination avec le Conseil d'Etat. Un contact avec la commune de Vernier serait à ce titre également intéressant. M. Wicky acquiesce.

Après le départ des personnes auditionnées, les commissaires sont d'accord que les invites de la motion sont obsolètes. Plusieurs commissaires rédigent un amendement général (voir ci-dessous).

Mis aux voix, cet amendement est accepté par 6 oui (2 S, 2 AdG/SI, 1 T, 1 DC) et 7 abstentions (2 Ve, 2 UDC, 1 R, 2 L).

La motion ainsi amendée est acceptée par la même majorité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à continuer les pour-parlers avec les communes genevoises et le Canton en vue de la mise en place du concept Sapeurs-Pompiers XXI, et à continuer à étudier l'implantation et la construction d'une nouvelle caserne sur la rive droite, afin de remplacer celle des Asters, et à tenir le Conseil municipal informé des démarches entreprises sur l'ensemble des objets.

M. Mathias Buschbeck, rapporteur (Ve). Si nos discussions en commission au sujet de la motion M-507 ont été très intéressantes – bien qu'elles aient duré trois ans – les considérants, eux, sont devenus quelque peu obsolètes. En effet, le projet Sapeurs-Pompiers XXI est entré en vigueur depuis, ce qui me laisse penser que le débat de ce soir sur cet objet sera rapide.

Premier débat

M. Jean-Louis Fazio (S). Pour les socialistes, auteurs de la motion M-507, il est urgent que la Ville construise une deuxième caserne de pompiers sur la rive

Motion: concept de sécurité lié aux interventions du SIS

droite. Le Conseil administratif doit maintenant passer à l'action en inscrivant ce projet parmi les priorités du plan financier d'investissement (PFI) et négocier avec d'autres partenaires – Canton et communes – pour en assurer la réalisation.

Je tiens à rappeler deux points. Premièrement, pour assurer une sécurité optimale, les pompiers doivent arriver en moins de dix minutes – c'est vraiment un maximum – sur le lieu du sinistre. Cette condition n'est pas remplie actuellement, en cas de fortes perturbations au centre-ville. Deuxièmement, si un sinistre important survenait au moment où les pompiers sont occupés à en juguler un autre, ils ne disposeraient pas de l'effectif nécessaire pour intervenir aux deux endroits.

Pour toutes ces raisons, nous invitons le Conseil municipal à voter la motion M-507 amendée en commission, et le Conseil administratif à se mettre au travail!

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Pour les libéraux également, la construction d'une nouvelle caserne est très importante. Lors de l'étude des deux derniers budgets, nous avons fait part avec insistance de notre inquiétude quant au bon fonctionnement du SIS. Mais je ne vous cache pas, chers collègues, que nous sommes aujourd'hui confiants – et même très confiants – puisque le département de l'environnement urbain et de la sécurité est maintenant dirigé par M. Maudet. Nous nous en remettons entièrement à son travail et à ses compétences, et nous sommes absolument certains qu'il fera tout pour nous proposer très bientôt un projet de nouvelle caserne. Nous sommes persuadés qu'il saura garantir une efficacité maximale et sans entraves au SIS.

M. Rémy Burri (R). Comme vous pouvez vous en douter, Mesdames et Messieurs, le groupe radical acceptera la motion M-507 amendée en commission. Lors de l'étude du projet de budget 2008, le magistrat Maudet et le commandant du SIS nous ont déjà présenté le travail en cours sur ce concept en matière d'incendie et de secours. Nous avons pleinement confiance dans le travail du magistrat, c'est pourquoi nous voterons oui.

M^{me} Odette Saez (DC). Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, l'un des problèmes actuels les plus aigus est bel et bien la construction d'une caserne de pompiers pour la rive droite. Le site du Bois-des-Frères, à Vernier, avait été plus ou moins choisi pour l'accueillir, mais il semblerait finalement qu'il s'avère trop dangereux en raison des énormes citernes situées à côté sur le territoire de cette commune.

Le groupe démocrate-chrétien accordera lui aussi sa confiance au nouveau magistrat chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et il votera la motion M-507 amendée.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Pour des raisons de sécurité, la construction d'une caserne sur la rive droite paraît effectivement indispensable, selon les dires des professionnels. Cependant, d'un point de vue organisationnel, nous sommes assez insatisfaits des résultats du débat autour de la motion M-507.

Je rappelle que le concept Sapeurs-Pompiers XXI permet aux pompiers volontaires d'intervenir plus largement – en collaboration avec les pompiers professionnels, bien sûr – sur tout le territoire du canton. C'est une réelle amélioration, mais nous pensons malgré tout que les pompiers auraient besoin d'une véritable réforme à l'échelle cantonale. Le SIS est un corps municipal qui a pour mission d'intervenir sur tout le territoire du canton, soit. Et maintenant, on veut implanter une caserne hors du territoire de la Ville pour y installer un corps de pompiers municipal mais intervenant à l'échelle cantonale.

Un projet de réforme globale dont l'objectif était de réunir en une fédération tous les pompiers du canton a malheureusement avorté, il y a quatre ou cinq ans. C'est dommage, car ce projet nous aurait permis d'avoir une vision d'ensemble de leur action. Avant de voter la construction d'une nouvelle caserne, nous aimerions qu'un projet de réforme soit mis sur pied en intégrant tous ces éléments et en invitant les acteurs cantonaux à participer de façon équitable au financement des pompiers, au lieu d'en maintenir la structure municipale actuelle.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe A gauche toute! n'a aucun problème avec la motion M-507 amendée, et soutiendra le concept de sécurité qu'elle propose pour le SIS.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, il faut nous arrêter deux minutes sur l'historique de la motion M-507. Elle émane du groupe socialiste et fait suite au vote du budget 2005, à une époque où de grandes bagarres avaient animé le Conseil municipal au sujet des effectifs du SIS. Un camp – encore minoritaire à l'époque – avait proposé et même tenté d'imposer l'augmentation du nombre de pompiers, notamment le soir, pour faire face de manière plus sûre à tous les types de sinistres qui pourraient se déclarer sur le territoire cantonal.

A la faveur de cette motion, un travail intéressant a été fait en commission mais, comme l'a dit M. Buschbeck tout à l'heure, cette affaire date un peu. En

Motion: concept de sécurité lié aux interventions du SIS

effet, elle est antérieure à l'entrée en vigueur de la réforme Sapeurs-Pompiers XXI, alors que le magistrat chargé du SIS – mon prédécesseur – avait une conception de ses rapports avec les communes à mon avis un peu rigide. Enfin, à cette époque, l'idée d'une caserne 2 qui fonctionne vingt-quatre heures sur vingt-quatre tenait plus du serpent de mer que de la réelle préoccupation du Conseil administratif.

Cela dit, je répondrai rapidement sur différents points qui viennent d'être soulevés. Le Conseil municipal peut accepter la motion M-507 amendée par la commission, mais elle ne liera pas fortement le Conseil administratif. J'aimerais donc donner ici quelques pistes que nous avons esquissées. Je les ai déjà livrées en commission des finances et en commission des sports et de la sécurité, mais je me permets d'y revenir un instant.

En ce qui concerne la deuxième caserne, nous tendons en effet vers un concept de sécurité qui prévoit deux postes de pompiers fonctionnant vingt-quatre heures sur vingt-quatre sur le territoire du canton – et non pas seulement de la ville. Il s'agit ici de faire face à la réalité de l'évolution des risques, notamment en raison de l'urbanisation croissante du côté de Vernier, de Meyrin et du Grand-Saconnex.

Nous sommes donc obligés d'envisager un décentrage de l'actuelle caserne 2 – celle des Asters – qui fonctionne sur un mode diurne, de 7 h à 21 h, ainsi que de la caserne 3 – celle de Frontenex – qui fonctionne elle aussi sur un mode diurne, de 7 h à 21 h. Dans l'idéal, nous devrions arriver à un concept de sécurité basé sur le fonctionnement vingt-quatre heures sur vingt-quatre de deux casernes, celle de la rue des Bains – la caserne 1 – et la deuxième, dans un lieu à trouver sans doute hors du territoire de la Ville – par hypothèse Vernier, Meyrin ou Le Grand-Saconnex.

Le prix de cette nouvelle caserne est fixé dans le PFI, ce n'est donc un secret pour personne: il s'élève à 40 millions de francs – voire un peu plus, ce montant ayant été estimé il y a quelques années déjà. Vous le savez, Mesdames et Messieurs: gouverner, c'est choisir. Or le Conseil administratif a clairement fait le choix de postposer la construction de cette caserne par rapport à d'autres investissements. Parmi nos priorités, comme nous vous l'avons expliqué à la commission des finances – mais nous vous le redirons lors du vote du budget – figurent l'entretien du patrimoine bâti, qui est aussi l'une de vos priorités, les constructions imminentes... Ces projets nous obligent à repousser momentanément la construction d'une deuxième caserne.

J'assume ce choix, car c'est le Conseil administratif qui l'a décidé. Mais je ne vous cache pas que je suis inquiet car, dès le 8 décembre 2007, date de l'inauguration de la ligne TCMC – le tram Cornavin-Meyrin-CERN – il y aura un obstacle physique de plus à la sortie de la caserne des Asters: la ligne de tram. Cela risque

de causer des difficultés supplémentaires aux pompiers quand ils devront rallier tel ou tel endroit – il peut s’agir d’un retard de quelques secondes ou de quelques minutes, mais c’est déjà énorme lorsqu’il s’agit d’intervenir en urgence.

Résultat des courses: je travaille activement, avec mes services et avec ceux de M. Pagani, pour trouver hors du territoire de la ville, dans l’une des trois communes que j’ai indiquées tout à l’heure, un emplacement susceptible d’accueillir de manière optimale cette nouvelle caserne. Cela nous obligera aussi – on retombe là sur un vieux débat – à envisager un financement mixte. J’en suis convaincu: il n’est pas concevable que la Ville assume seule le coût de ce dispositif, étant entendu – M. Buschbeck le rappelait tout à l’heure – que le SIS assume une mission cantonale.

C’est là une approche nouvelle, il faut le souligner, et je me réjouis que la motion M-507 me permette de le dire en public devant ce plénum: dorénavant, nous travaillerons davantage avec les communes. Nous ne sommes pas psychorigides au point d’imaginer que la Ville peut tout faire et tout payer seule dans son coin. Ce point de vue nouveau, je le souhaite respectueux des prérogatives et des compétences qu’a développées la Ville, car le SIS est un service fleuron de notre cité dont nous pouvons être fiers. Je rends hommage aux hommes et aux femmes du feu – puisque des femmes travaillent maintenant dans le domaine sanitaire du SIS, c’est-à-dire les ambulances.

Nous devons être fiers de ce service, mais nous devons envisager son évolution. Cela implique peut-être un partage des coûts. Il faut conserver le cœur du professionnalisme nécessaire pour les actions dans le domaine des sinistres – notamment les incendies, mais pas seulement. Nous devons garder ces professionnels extrêmement importants, mais envisager un partage des coûts plus large. Je ne conçois pas qu’on puisse, à terme, construire une nouvelle caserne sans une participation des communes, sans un concept qui nous permette d’alléger la charge financière déjà très lourde assumée par la Ville.

A cet égard, j’ai un scoop à vous annoncer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Vous en aurez la confirmation dans le paquet global des dernières modifications du budget 2008. Les communes, à la faveur d’une négociation que j’ai menée cet été, acceptent de verser 650 000 francs de plus au budget de fonctionnement du SIS. Actuellement, elles y contribuent à hauteur d’environ 34%, sur un total de près de 34 millions de francs. Leur participation se monte donc à quelque 10 100 000 francs, mais elle passera à 10 750 000 francs dès 2008. Les communes ont ainsi voulu faire un geste et montrer que les volontaires des communes et la Ville, qui assume le service professionnel dont on reconnaît l’efficacité, peuvent travailler ensemble.

Un dernier mot sur la question des effectifs. Tout à l’heure, certains ont laissé entendre que nous n’étions pas tout à fait en mesure d’assurer la sécurité des

Motion: concept de sécurité lié aux interventions du SIS

citoyennes et des citoyens de notre canton. Je tiens à être très clair là-dessus: nous sommes parfois à la limite de nos capacités, notamment sur le plan sanitaire, et ceux qui en ont parlé le savent. Nous allons donc vers une augmentation des effectifs pour la prise en charge des transports sanitaires urgents. Mais en ce qui concerne l'extinction des incendies, nous pouvons affirmer aujourd'hui que nous assumons nos missions de service public, et que nous les assumons bien. Je l'ai souligné tout à l'heure en rendant hommage aux hommes et aux femmes du SIS.

Pas plus tard que ce soir – c'est ce qui explique mon retard de tout à l'heure – il y a eu un très gros accident entre deux camions sur l'autoroute de contournement, ce qui a bloqué trois des quatre voies de circulation. En même temps, une fuite de gaz importante s'est déclarée dans un grand établissement médico-social du canton, où l'on se demandait s'il fallait évacuer ou pas. Eh bien, le dispositif a fonctionné, les hommes du feu étaient là, prêts à réagir et à monter un poste médical avancé – prêts à faire leur travail. Je crois pouvoir dire que nous assumons avec fierté cette prestation trois cent soixante-cinq jours par an, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, même si nous savons – c'est le propre de cette profession – que nous allons vers des changements et des adaptations nécessaires.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée sans opposition (56 oui et 8 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à continuer les pourparlers avec les communes genevoises et le Canton en vue de la mise en place du concept Sapeurs-Pompiers XXI, et à continuer à étudier l'implantation et la construction d'une nouvelle caserne sur la rive droite, afin de remplacer celle des Asters, et à tenir le Conseil municipal informé des démarches entreprises sur l'ensemble des objets.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. Avant de lever la séance, je vais procéder à un dernier vote. Comme la proposition émise tout à l'heure par le bureau sur les séances pléniè-

1906

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2007 (soir)

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

res de lundi prochain n'a pas eu l'heur de déchaîner l'enthousiasme du Conseil municipal, qui est maître de son ordre du jour, je la mets aux voix, afin que ceux qui veulent aménager différemment leur soirée puissent le faire savoir. Celles et ceux qui veulent que nous siégions jusqu'à 23 h le 15 octobre votent oui; celles et ceux qui sont pour clore nos travaux à 19 h 30 votent non.

Mise aux voix, la proposition de terminer la séance du lundi 15 octobre 2007 à 23 h est acceptée par 49 oui contre 9 non (5 abstentions).

Le président. Je vous donne donc rendez-vous lundi prochain à 17 h 30, et nous siégerons jusqu'à 23 h.

12. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

13. Interpellations.

Néant.

14. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1770
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1770
3. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 décembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 515 000 francs, porté à 657 000 francs, destiné à la réalisation des mesures complémentaires liées à la zone 30 km/h du quartier des Pâquis (PR-524 A)	1770
4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 décembre 2006 en vue de renoncer à la servitude d'usage de la villa Baulacre, sise rue Baulacre 10, sur la parcelle N° 2792 de la commune de Genève, section Petit-Sacconnex, propriété de l'Etat de Genève (PR-532 A)	1789
5. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 février 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 682 000 francs destiné au catalogage rétrospectif des documents musicaux – domaine classique des bibliothèques municipales pour les Discothèques des Minoteries et de Vieusseux (PR-540 A)	1798
6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Demande d'exploitation de la salle d'attente du rond-point de Plainpalais» (P-179 A)	1804
7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour le maintien d'une zone verte à l'avenue des Eidguenots» (P-192 A)	1808
8. Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la motion du 18 janvier 2006 de M ^{mes} Martine Sumi-Viret, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M ^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, M ^{me} Annina Pfund, MM. Thierry Piguet, Jean-Charles Rielle, M ^{mes} Sandrine Salerno et	

Nicole Valiquer Grecuccio, renvoyée en commission le 20 mars 2006, intitulée: «Mieux gérer les eaux de pluie: Genève a un rôle pionnier international à jouer» (M-577 A)	1812
9. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la motion du 17 mai 2006 de MM. Simon Brandt, Guy Dossan, Pierre Maudet, Philippe Herminjard, René Winet et M ^{me} Catherine Hämmerli-Lang, renvoyée en commission le 22 janvier 2007, intitulée: «Paiement par SMS!» (M-623 A)	1832
10. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la motion de M. Alexis Barbey, M ^{me} Nathalie Fontanet, MM. Vincent Schaller, Guy Dossan, Pierre Maudet et Simon Brandt, renvoyée en commission le 28 novembre 2006, intitulée: «Sécurité dans les préaux: n'attendons pas» (M-649 A)	1840
11. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la motion de M ^{mes} Béatrice Graf Lateo, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Virginie Keller Lopez, Annina Pfund, Sandrine Salerno, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, René Grand, Roman Juon, David Metzger, Jean-Charles Rielle et Gilles Thorel, renvoyée en commission le 21 février 2005, intitulée: «Pour une actualisation du concept de sécurité lié aux interventions du SIS» (M-507 A)	1888
12. Propositions des conseillers municipaux	1906
13. Interpellations	1906
14. Questions écrites	1906

La mémorialiste:
Marguerite Conus